

OCTOBRE 2006

MERKUR

BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

www.cc.lu

CHAMBRE DE
COMMERCE
LUXEMBOURG

DOSSIER:

Comment monter le financement d'une entreprise?



■ INTERNATIONAL

Successful economic mission to Beijing and Shanghai

■ ÉCONOMIE

Evolution inquiétante sur le front de la compétitivité: le Luxembourg dépassé par ses pays voisins

■ LÉGISLATION

Les nouveautés en droit des sociétés commerciales



S-net Mobile **Vos comptes à portée de main**

Au Luxembourg, plus de 75.000 personnes effectuent leurs principales opérations bancaires via S-net, l'Internet Banking de la BCEE.

Aujourd'hui, la BCEE innove avec S-net Mobile, une **nouvelle version de S-net spécialement conçue pour smartphones et PDA** tournant sous Windows Mobile, versions 5 ou 2003. S-net Mobile vous permet ainsi de réaliser les opérations bancaires les plus courantes.

Ce nouveau service est accessible via les trois opérateurs de téléphonie mobile du Luxembourg et les opérateurs étrangers.*

Grâce à S-net Mobile vous aurez toujours vos comptes à portée de main !

Plus d'informations sur S-net Mobile peuvent être obtenues sur www.bcee.lu et auprès de votre agence BCEE habituelle.

* Les frais de communication facturés par les opérateurs de téléphonie mobile pour la connexion à S-net Mobile peuvent varier d'un opérateur à l'autre.



SPUERKEESS

Äert Liewen. Är Bank.

Bilan Compétitivité 2006: une hirondelle ne fait pas le printemps!

Le premier «Bilan Compétitivité» présenté le 13 septembre par le Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur et l'Observatoire de la Compétitivité n'a guère été remarqué par le grand public. Il est vrai que ce premier bilan de la situation compétitive du Luxembourg publiée par l'Observatoire de la Compétitivité ne comporte guère de nouvelles informations puisqu'il s'agit d'une compilation et synthèse de tendances, de données et d'évolutions connues. Le mérite du bilan est cependant de dresser un tableau contrasté de la situation compétitive. Un tableau qui n'admet qu'une conclusion: la scission entre l'évolution conjoncturelle et structurelle reste toujours aussi nette. Alors que depuis 2002 la situation conjoncturelle s'est continuellement améliorée, l'évolution compétitive et structurelle de l'économie luxembourgeoise s'est inexorablement dégradée.

L'amélioration de la conjoncture, très marquée au 1^{er} semestre 2006, ne doit en aucun cas masquer ce malaise dont souffre actuellement la compétitivité luxembourgeoise. Car si l'amélioration de la conjoncture est à saluer, la prudence reste de mise puisqu'elle résulte en partie d'un facteur fort variable et aléatoire, en l'occurrence la bonne performance des marchés financiers internationaux et son impact très positif sur le secteur financier grand-ducal.

Mais une hirondelle ne fait pas le printemps et au lieu de se réjouir de l'embellie conjoncturelle, le pays ferait mieux de s'atteler à la mise en place de mesures efficaces pour enrayer la dégradation continue de la compétitivité, qui elle ne résulte pas de facteurs variables ou saisonniers mais trouve bien son origine dans l'incapacité du pays à mettre en œuvre les réformes structurelles qui s'imposent. Tant que le pays ne trouve pas de réponses satisfaisantes pour maîtriser les pressions inflationnistes, contrôler les déficits publics, juguler l'évolution du chômage, freiner le déphasage flagrant entre la croissance des salaires et celle de la productivité, garantir à long terme ses systèmes de sécurité sociale et améliorer ses performances en matière d'éducation et d'innovation, le «Bilan compétitivité» continuera à constater la détérioration de la compétitivité-coût du Luxembourg, notamment par rapport à ses concurrents directs que sont la France, la Belgique et l'Allemagne. Ce faisant, il confirme les tendances observées et critiquées par le professeur Lionel Fontagné dans son fameux rapport sur la compétitivité du Grand-Duché.

En se limitant à la compétitivité et au marché du travail (et donc en laissant de côté les questions de finances publiques, de soutenabilité des régimes sociaux ou encore d'éducation), le «Bilan Compétitivité 2006» décrit quatre évolutions récentes, inquiétantes pour une économie à taille réduite, et largement exposée à la concurrence internationale: 1° comparée aux autres pays européens la productivité du Luxembourg n'a cessé de chuter depuis 2000; 2° le taux de change effectif réel a souffert de l'appréciation de l'euro; 3° l'inflation reste plus élevée au Luxembourg que

dans le reste de la Zone Euro; 4° le chômage a doublé dans la période récente.

Le rapport de l'Observatoire de la Compétitivité insiste à bon escient sur l'importance du taux de change effectif réel qui mesure les prix des biens et services domestiques par rapport à ceux des principaux pays concurrents. C'est donc le rapport entre les prix à l'étranger rapportés en monnaie nationale et les prix domestiques. Une diminution de ce rapport correspond à une baisse de la compétitivité luxembourgeoise, les prix de la production de biens et services luxembourgeois devenant relativement plus chers que ceux de ses principaux partenaires économiques. Une augmentation du rapport impliquant de la même façon une amélioration de la compétitivité luxembourgeoise.

On voit donc que depuis 2002, la situation compétitivité-prix du Luxembourg mesurée par le taux de change effectif réel s'est fortement détériorée par rapport à ses principaux concurrents. Or, cette dégradation de compétitivité provient essentiellement du secteur des services, secteur où une perte de compétitivité s'amorce dès l'année 2000. L'industrie quant à elle, tout en enregistrant alternativement un léger gain et une légère perte de compétitivité reste quasiment au même niveau depuis l'année 2000.

La Chambre de Commerce partage en grande partie le diagnostic fait par les auteurs du rapport, qui rejoint par ailleurs les analyses effectuées récemment par l'OCDE, le FMI, la BCE, la BCL ou le STATEC-CREA. L'urgence de réactions plus incisives de la part des autorités gouvernementales est soulignée par le fait que le Luxembourg se fait dépasser par de nombreux pays européens en matière de compétitivité, et se place souvent derrière la France et l'Allemagne. Dans le tout nouveau rapport du «World Economic Forum» sur la compétitivité mondiale 2006-2007¹, le Luxembourg se place derrière 10 autres Etats membres de l'Union Européenne (dont les quatre pays voisins), c.-à-d. ses principaux partenaires commerciaux et concurrents directs.

Une telle évolution n'est pas tenable et les effets négatifs qui en découlent ne pourront plus être camouflés une fois que l'évolution conjoncturelle ralentira, ce qui est inéluctable sur les marchés boursiers internationaux.

La Chambre de Commerce encourage les auteurs du «Bilan Compétitivité 2006» à perfectionner leur instrument de mesurage et de suivi de l'évolution de la compétitivité et à élaborer d'autres analyses sectorielles plus fines, tout en prenant en considération les propositions faites dans ce contexte par l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL). Les suggestions faites par la Chambre de Commerce pour redresser la barre et revenir sur le chemin d'une amélioration de la situation compétitive des entreprises luxembourgeoises gardent toute leur raison d'être et leur pertinence. ■

¹ Cf. l'article sur le nouveau rapport du WEF sous la rubrique «Economie» du présent Merkur.



DOSSIER

4 Comment monter le financement d'une entreprise?

INTERNATIONAL

14 Successful economic mission to Beijing and Shanghai

DOSSIER

4 Comment monter le financement d'une entreprise?

INTERNATIONAL

- 14** Calendrier 2006
- 14** Messen und Ausstellungen im November 2006
- 14** Successful economic mission to Beijing and Shanghai
- 19** La Turquie: Lien entre deux continents
- 22** Co-operation opportunities for Luxembourg companies offered by the World Bank and the European Bank of Reconstruction and Development
- 23** EU-China Partenariat 2006: une opportunité unique pour développer vos affaires en Chine
- 24** Horeca Expo Gand: le salon qui donne le ton
- 24** BIOENERGETICS 2006
- 25** The Luxembourg Chamber of Commerce at the World SME Expo in Hong Kong
- 26** Journée des Régions Russes à la Chambre de Commerce
- 27** Participez au concours «Golden Bridge Award»

- 28** Conférence «Votre Entreprise et la Normalisation»
- 29** ICT Matching Day: Derniers jours pour s'inscrire
- 29** Workshop Fit for Fairs
- 30** Forum de l'entreprise
- 30** Les EIC et les Centres Relais Innovation s'allient à l'Initiative b2europe
- 31** La Bulgarie et la Roumanie entreront dans l'UE au 1^{er} janvier 2007
- 34** Directive sur la vente à distance
- 35** BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires
- 36** Textes européens publiés du 21 août 2006 - 26 septembre 2006

FORMATION

- 38** Cadre européen des certifications: mieux comprendre les diplômes et les qualifications en Europe
- 40** Grand succès du «Forum MBA»
- 40** Formation au dirigeant P.M.E.
- 41** La complémentarité des hommes et des femmes en entreprise: mythe ou réalité?

- 42** Computer- a Sproochecoursen am Norden: eine Erfolgsstory
- 44** Le répertoire des offreurs de formation fait son entrée
- 45** Conférence: La nouvelle loi anti-tabac

INNOVATION

- 48** Qui est qui et qui fait quoi dans le domaine de la R&D au Luxembourg?
- 48** Aides d'Etat: nouvelles lignes directrices concernant les investissements à risque dans les PME
- 49** Le transfert de technologies: des coopérations techniques gagnantes!
- 50** Nouveau site d'information sur l'utilisation de l'énergie solaire au Luxembourg
- 51** Semaine de la Qualité et remise des Prix Luxembourgeois de la Qualité 2006

ÉCONOMIE

- 52** Evolution inquiétante sur le front de la compétitivité: le Luxembourg dépassé par ses pays voisins
- 55** L'embellie conjoncturelle récente ne peut pas occulter la détérioration des déterminants structurels de la compétitivité



FORMATION

40 Nouveau cycle de formation au dirigeant P.M.E.

57 Publication du rapport «Travail et cohésion sociale»

58 Le Luxembourg et le tourisme

60 Production industrielle: -1,1 % au second trimestre 2006

COMMERCE

62 Commerce luxembourgeois: La distribution alternative – Le marché de l'occasion

LÉGISLATION & AVIS

64 Les nouveautés en droit des sociétés commerciales (loi du 25 août 2006 concernant la société européenne)

69 Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

69 La fiscalité mondiale en ligne

FÉDÉRATIONS / UEL

70 Position des organisations patronales à l'égard des plans de maintien dans l'emploi



ÉCONOMIE

52 Evolution inquiétante sur le front de la compétitivité: le Luxembourg dépassé par ses pays voisins

72 L'industrie de tabac accueille favorablement l'interdiction de la vente de tabac aux jeunes de moins de 16 ans

73 27 % des consommateurs pour une prolongation systématique des heures d'ouverture le samedi soir

74 Faire du Luxembourg le centre régional du commerce

75 L'IFBL et l'ALCO présentent une nouvelle formation

INFO ENTREPRISES

76 En bref

76 Swiss Life au Luxembourg présente un résultat semestriel positif

76 Telindus introduit un nouveau logo

77 VLM Airlines lance un programme innovant pour les voyageurs réguliers



LÉGISLATION

64 Les nouveautés en droit des sociétés commerciales

78 L'agence Royal-Monterey de Fortis Banque Luxembourg fête ses 85 ans

80 Guide Hachette des vins 2007: sélection des vins luxembourgeois

82 Réaménagement du centre Autocenter Goedert

82 Résultat semestriel record pour Fortis Banque Luxembourg

83 Ford Luxmotor nouveau «main partner» de la Coque

84 Excellent démarrage 2006 pour le marché de l'immobilier de bureaux

86 Le marché de l'immobilier de bureaux au troisième trimestre 2006

BOURSE

Editeur:
Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
E-mail: merkur@cc.lu
homepage: http://www.cc.lu

Paraît 10 fois par an
Tirage: 37.000 exemplaires
Reproduction autorisée
avec mention de la source.
Copie à l'éditeur
Rédaction:
Patrick Ernzer, rédacteur en chef
Marie-Hélène Trouilleux
Bei Wang

Mise en page et impression:
Imprimerie Centrale S.A.
Conception graphique:
rose de claire, design.
Couverture:
lola
Crédit photographique:
MEV Verlag,
Chambre de Commerce, SIP

Publicité:
Imprimerie Centrale
Service Régie, Bureaux:
15, rue du Commerce
L-1351 Luxembourg
Tél.: (+352) 40 36 10-1
Fax: (+352) 40 36 10-228
E-mail: regie@ic.lu
www.ic.lu

Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie expresse ou implicite sur l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.



Comment monter le financement d'une entreprise?

Très souvent, le slogan des spots publicitaires pour promouvoir la création d'entreprise contient le message suivant: «La seule chose dont vous avez besoin pour devenir indépendant est une bonne idée...!» Bien que ceci ne soit pas complètement faux, il faut quand même préciser que **c'est loin d'être suffisant pour réussir en tant qu'entrepreneur.**

Le développement d'une idée et les moyens pour la mettre en œuvre (matériel, main d'œuvre, loyer, ... etc.) coûtent beaucoup de temps et d'argent. Généralement, un nouvel entrepreneur ne dispose ni de l'un, ni de l'autre. Il lui faudra donc d'abord trouver des fonds pour financer son idée, que ce soit auprès de son entourage, auprès d'un banquier ou auprès d'un business angel¹. Il arrive aussi fréquemment qu'un nouvel entrepreneur sous-estime ses premiers pas, que ce soit au

niveau des démarches à faire ou au niveau de l'investissement financier qu'il éprouve des difficultés.

Au Grand-Duché de Luxembourg, l'obtention d'un crédit est souvent difficile et deviendra un des soucis majeurs des PME à l'avenir suite à l'introduction de Bâle II. Etant un petit pays, les entreprises y établies sont majoritairement des PME et leurs actionnaires sont souvent des non-résidents. Face à des ratings établis au niveau international, les entreprises luxembourgeoises

auront au futur du mal à avoir un prêt à long terme auprès des établissements de crédit.

■ La Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants

La Chambre de Commerce dispose d'un instrument financier qui permet d'apporter aux PME une aide directe en ce sens, à savoir la Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants. Son but est de se porter



garant des PME affiliées à la Chambre de Commerce, pour les prêts d'investissement auprès des établissements de crédit agréés au Luxembourg.

La Mutualité peut cautionner des projets, pour autant que le requérant possède une qualification professionnelle reconnue et que son projet présente de réelles chances de viabilité économique et un intérêt économique certain.

Pour demander un cautionnement, il suffit d'adresser une demande de cautionnement dûment remplie et un business plan à la Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants. Le formulaire à remplir pour faire cette demande est disponible sur Internet (www.cc.lu/mcac.htm) ou peut être envoyé sur demande (tél.: 42 39 39-339). La Mutualité procédera ensuite à l'analyse du projet. En cas d'avis favorable, le cautionnement sera finalisé par la signature d'une convention avec le bénéficiaire et d'un contrat de garantie avec l'établissement de crédit.

Le gouvernement luxembourgeois dispose également d'un large éventail d'aides publiques offertes aux entreprises. Parmi ces aides, mises à disposition tant par l'Etat luxembourgeois que par l'Union Européenne, on peut surtout relever la subvention en capital ou la bonification d'intérêts sur investissements corporels et incorporels ainsi que les prêts à moyen et à long terme, accordés à des conditions favorables.

■ L'importance du Business Plan

Quelque soit le financement requis, le nouvel entrepreneur doit toujours établir un Business Plan² qui l'aidera à mieux pouvoir vendre son idée. Le Business Plan est un document qui décrit le projet d'activité, fixe ses objectifs et définit ses besoins en équipement, en ressources humaines et ses besoins financiers. Il constitue donc une pièce indispensable à toute recherche de financement. Il est dès lors important que l'entrepreneur tienne compte des

questions que tout investisseur se pose. Quels sont les différents aspects sur son projet qu'il lui faut absolument connaître? Les quelques paragraphes ci-dessous fourniront quelques exemples sur les aspects à connaître. En se posant ces questions et en y donnant des réponses, le créateur d'entreprise aura déjà une bonne base de travail pour élaborer son plan d'affaires.

Le Business Plan constitue également un manuel de pilotage, le document de référence qui lui permet de suivre l'évolution de son projet. Il doit y trouver les objectifs du projet et les moyens pour les atteindre, sur au moins 3 ans en avant. Ainsi, il pourra s'assurer qu'aucun élément n'a été omis dans la construction de son projet.

L'auteur devra définir les objectifs de l'entreprise et démontrer que l'expérience professionnelle, les connaissances et la qualification de l'entrepreneur sont des atouts pour le projet. Ceci permettra au lecteur du business plan de

¹ Investisseur privé – ² Plan d'affaires: www.businessplan.lu

comprendre en quelques lignes l'idée du projet et le secteur d'activité dans lequel veut se positionner l'entreprise.

Il faut également définir une stratégie commerciale en déterminant les principales menaces et opportunités de son marché par une analyse SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats = Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces). Le bon ciblage et positionnement du projet permet à l'entrepreneur de déterminer quels moyens de communication il devra utiliser pour se faire connaître (mailing, affichage, distribution dépliants, démarche téléphonique d'une clientèle sélectionnée, utilisation d'une société de télémarketing, presse, radio, TV, etc.).

Le développement financier est certainement la partie la plus importante, étant donné qu'il renseigne de la viabilité économique et qu'il informe l'investisseur potentiel sur le rendement du projet. Le business plan comporte idéalement des tableaux financiers sur la période de l'année N à l'année N + 3 dont au minimum le compte de résultat prévisionnel, le plan de financement et le bilan prévisionnel.

Le futur entrepreneur peut y joindre une analyse graphique du chiffre d'affaires, du résultat net et du niveau de trésorerie ainsi que des commentaires

sur les prévisions de résultat net. Finalement, il est utile que l'ensemble de ces tableaux soit accompagné de commentaires pour chaque alinéa sous forme de notes. La rédaction de ces notes explicatives requiert le plus grand soin car elles rendent intelligibles les chiffres proposés. L'investisseur y trouve une garantie supplémentaire de la qualité du projet.

■ Le réseau 1, 2, 3 Go

Le créateur d'entreprise ayant une idée innovante et qui n'a pas eu la chance d'avoir bénéficié d'une formation managériale, peut se faire accompagner par le réseau 1,2,3 Go³ dont l'objectif principal est d'aider les créateurs d'entreprise de la Grande Région à transformer leur idée innovante en un business plan gagnant.

Un réseau de 270 coaches permet de conseiller les futurs entrepreneurs dans l'élaboration de leur plan d'affaires. Le parcours est basé sur une méthode d'évaluation développée par le bureau de conseil Mc Kinsey qui assure que tous les éléments du plan d'affaires auront été examinés avant le lancement du projet. A l'issue d'une remise de prix interrégionale en fin de parcours, les meilleurs plans d'affaires de la Grande Région sont primés par des prix allant de 1.000 à 10.000 euros.

■ L'emprunt

Les moyens traditionnels pour le financement d'un projet sont les fonds propres et le recours à un emprunt. En matière d'emprunt, il faut savoir que le banquier, dans un esprit de sécurité, veillera à la solvabilité du demandeur de crédit, à la destination du crédit sollicité, au montant du crédit sollicité, à la durée du crédit, etc.

Le financement par fonds propres, également appelé autofinancement, est la méthode la plus naturelle pour procéder à des investissements.

Toutefois, l'entrepreneur qui n'a pas de fonds propres suffisants devra nécessairement chercher une personne qui dispose des moyens nécessaires et a en lui la confiance voulue pour lui octroyer un emprunt. Les instituts de crédit sont dès lors des interlocuteurs privilégiés.

Lors de l'entrevue avec son banquier, il est donc important de présenter un Business Plan bien ficelé, c'est-à-dire avoir un plan de financement avec un bilan et un compte de profits et pertes démontrant la capacité de remboursement du capital avancé par la banque. En effet, le souci premier du banquier est moins l'esthétique du projet lui-même que sa capacité de générer des bénéfices.

En gardant à l'esprit ces différents aspects qui guident la décision du banquier d'accorder ou non le crédit, on peut raisonnablement augmenter ses chances en essayant de respecter ces différents points. Dans ce contexte, il est important de connaître les différentes formes de crédit qui existent.

■ Les business angels

En outre, il y a moyen de recourir à des investisseurs privés, tels que les membres de la famille de l'entrepreneur, un ami proche ou un business angel.

Le business angel est un individu qui aime investir une partie de sa fortune privée dans des idées innovantes et qui voudrait partager son savoir-faire et son expérience managériale avec le créateur d'entreprise.

Il y a des «Business angel networks» partout dans le monde qui ont pour but de réunir les PME et les investisseurs privés. Leur but est d'accroître de façon informelle l'efficacité du capital-risque et de faire le pont entre les fonds propres de l'entrepreneur et les emprunts bancaires classiques.



Il y a ainsi le «Luxembourg Business Angel Network (LBAN)⁴», dont l'objet principal est de créer un forum qui réunit les futurs entrepreneurs et les investisseurs privés du Grand-Duché de Luxembourg et de la Grande Région.

■ Les différents moyens de financement

En ce qui concerne les moyens de financement octroyés par les établissements de crédit, nombreux sont les outils pouvant être utilisés par le créateur d'entreprise dans sa voie vers le succès. Il y a d'abord le **crédit de caisse** qui est une forme de crédit dite «ligne de crédit» par laquelle le banquier autorise son client à disposer sur ses caisses à concurrence d'un certain montant pendant une durée déterminée ou indéterminée. Cette ligne de crédit est généralement utilisée pour couvrir les frais de fonctionnement de l'entreprise en cas d'urgence et non pas pour financer un investissement immobilier ou mobilier.

Par ailleurs, le **prêt personnel** est accordé à des particuliers pour leur permettre de faire face à une dépense exceptionnelle. Ce crédit semble particulièrement indiqué pour l'achat de véhicules ou de mobilier par exemple et son contrat est généralement rédigé à moyen terme à un taux relativement élevé. Mais il existe également le **prêt immobilier** par lequel la banque accorde des fonds pour permettre à ses clients le financement de constructions immobilières. Le prêt immobilier est généralement contracté sur au moins 10 ans à un taux relativement bas.

Les fournisseurs accordent souvent à leurs clients des délais de paiement de 60 à 90 jours, dit **crédit fournisseur**. Ce crédit permet souvent de financer une partie des stocks et fait donc diminuer les besoins en fonds de roulement, du moins lors des premiers mois de fonctionnement de l'entreprise.

Les banques peuvent accorder à l'investisseur un **prêt à long ou moyen terme** en fonction du projet à financer. C'est le moyen de financement classique des entreprises qui ne disposent pas des fonds propres nécessaires à la réalisation de leurs projets. Il y a lieu de remarquer que ces investissements peuvent faire l'objet de crédits d'équipement à taux



réduit de la SNCI, respectivement de bonification d'intérêts de la loi-cadre du Ministère des classes moyennes.

Le **leasing** ou crédit-bail est une technique de financement d'un bien d'investissement où la société de leasing acquiert le bien pour le mettre, contre rémunération, à la disposition du locataire (entrepreneur) qui l'exploite économiquement, sans en être le propriétaire. La société de leasing achète le matériel choisi par le locataire. Elle fixe la durée du contrat en se basant sur la durée de vie présumée du matériel et de l'intensité de son utilisation. A la fin du contrat, le locataire peut, soit retourner le matériel, soit le relouer contre un loyer modique ou alors l'acheter.

Le **factoring** consiste en l'achat ferme de créances, nées de la fourniture de marchandises ou de la prestation de services. L'entrepreneur est garanti contre le risque d'insolvabilité de sa clientèle. Les créances commerciales sont mobilisées par le paiement immédiat des factures remises. En effet, dès réception des factures, la société de factoring règle l'entrepreneur, jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage du montant total des créances garanties par exemple. Le reste du montant serait alors payé dès que les débiteurs ont payé leurs dettes ou au plus tard 120 jours après l'échéance. L'entrepreneur est déchargé de toutes tâches administratives consécutives à une vente. La société factoring se charge de transmettre les factures aux débiteurs. Elle s'occupe également de l'encaissement, de la

relance personnalisée ainsi que de la comptabilité.

Lorsqu'un requérant contracte un emprunt auprès de sa banque, le banquier demande souvent des **garanties**. En principe, la constitution d'une sûreté n'est pas l'élément déterminant de l'octroi du crédit.

Si la banque est convaincue que ses avances ne pourront être remboursées sans qu'il soit procédé à la réalisation des garanties, elle écarte la demande qui lui est présentée pour éviter des conséquences fâcheuses.

Si l'entrepreneur ne peut pas bénéficier des services de cautionnement de la Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants, il peut également **hypothéquer** ses biens immobiliers personnels pour cautionner son prêt à la banque.

■ Les aides étatiques

Les aides financières mises à disposition par l'Etat sont multiples et varient selon le secteur ou la branche d'activité de l'entrepreneur. Il est toujours important de s'informer auprès des chambres professionnelles ou auprès des différentes administrations publiques sur les conditions d'éligibilité et les formalités à remplir avant de se lancer dans des investissements corporels ou incorporels quelconques.

Le **Ministère des Classes Moyennes**⁵ peut accorder aux PME, sous certaines conditions, des subventions en capital ou des bonifications d'intérêt sur des investissements en immobilisations cor-

³ www.123go-networking.org - ⁴ www.lban.lu - ⁵ www.mcm.public.lu



porelles et incorporelles, pour les services fournis par des conseillers extérieurs, pour la participation à une foire ou exposition, pour des investissements en matière de protection de l'environnement et d'utilisation rationnelle des ressources naturelles, pour une relocalisation d'entreprise, pour la réhabilitation de sites pollués, pour des investissements à l'innovation, au R&D et en matière de sécurité alimentaire.

La **Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI)**⁶ est un établissement bancaire public spécialisé dans le financement à moyen et long terme des investissements réalisés par les entreprises luxembourgeoises. Ses ressources financières proviennent du capital et de l'émission d'obligations et de bons d'épargne à capital croissant. Elle est soumise à la réglementation de la CSSF.

Les instruments de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement sont:

- les crédits d'équipements,
- les prêts de démarrage,
- les prêts à moyen et à long terme,
- les prêts à l'innovation,
- les prêts participatifs et les participations,
- les financements à l'étranger.

Le **crédit d'équipement** est destiné au financement d'actifs corporels et

incorporels amortissables ainsi que de terrains d'une PME par l'intermédiaire d'une banque commerciale à un taux favorable pour une durée de 10 ans ou 14 ans maximum.

Le **prêt de démarrage** est accordé en faveur de projets visant la création ou la reprise de PME par des actionnaires pour lesquels il s'agit de la première création d'entreprise. Cet instrument a pour but de renforcer les fonds propres de créateurs ou repreneurs d'entreprise, démunis de garanties et de sûretés en complément aux financements bancaires traditionnels.

La Société Nationale de Crédit et d'Investissement octroie des **prêts à moyen et long terme** pour promouvoir la création, la reprise, l'extension, la conversion, la réorientation et la rationalisation d'entreprises industrielles et de prestation de services, ces dernières devant avoir une influence motrice sur le développement économique.

Pour promouvoir la création, l'extension, la conversion, la réorientation et la rationalisation d'entreprises industrielles et commerciales, constituées sous forme de sociétés à responsabilité limitée ou de sociétés anonymes de droit luxembourgeois et dont le principal établissement est au Grand-duché de Luxembourg, la S.N.C.I. peut:

- faire partie d'associations, de groupes, de syndicats d'étude ou de recherche, constitués en vue de la création ou de la réorganisation d'entreprises;
- apporter une partie du capital lors de la constitution d'une société, ou prendre part à une augmentation de capital;
- acquérir une participation dans le capital d'une société;
- souscrire des obligations convertibles en actions.

La SNCI ne prend des **participations** qu'en des projets qui répondent à un intérêt économique général.

L'objectif du **prêt à l'innovation** est le financement des dépenses liées directement à un programme ou projet de recherche-développement d'une entreprise, visant l'introduction d'un produit ou service nouveau ou la mise au point de procédés nouveaux de fabrication ou de commercialisation, ceci dans la mesure où lesdites dépenses sont susceptibles de donner lieu à la création de

valeurs amortissables sur une période supérieure à un an d'après les critères économiques et financiers courants.

Les bénéficiaires peuvent être les entreprises industrielles ou les entreprises de prestation de services ayant une influence motrice sur le développement économique.

Le **7^e programme quinquennal du Ministère du Tourisme**⁷ permet également au Gouvernement de subventionner, jusqu'au 31 décembre 2007, l'exécution de projets d'équipement destinés à l'infrastructure touristique régionale à réaliser par des communes, des syndicats de communes, des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et des associations sans but lucratif œuvrant en faveur du tourisme, ainsi que par des investisseurs privés, des exploitants ou propriétaires d'établissements hôteliers et de campings privés.

L'**Aide au développement et à la diversification économiques du Ministère de l'Economie**⁸ a pour objectif de favoriser les opérations d'investissement ou de recherche et développement qui ont pour but de promouvoir la création, le développement, la rationalisation, la conversion ou la réorientation d'entreprises. Les bénéficiaires peuvent être les entreprises industrielles et les entreprises de prestation de services qui ont une influence motrice sur le développement économique du Luxembourg.

Le régime d'**Aide au développement économique de certaines régions du pays**, également offert par le **Ministère de l'Economie**, a pour objectif de favoriser les opérations de création, d'extension, de modernisation, de réorientation et de diversification qui présentent un intérêt régional spécifique ou qui ont une influence motrice sur le développement économique de la région dans laquelle elles sont mises en œuvre ou qui contribuent à une meilleure répartition géographique des activités économiques. Les bénéficiaires de ce régime peuvent également être les entreprises industrielles et entreprises de prestation de service.

La conquête de nouveaux marchés figure parmi les principaux défis de la vie d'une entreprise. L'**exportation**, que ce soit vers des marchés limitrophes, vers les marchés des nouveaux Etats membres de l'Union européenne, voire la grande exportation, constitue une

Dîner en tête-à-tête sur un carton à boisson ?



C'est possible ! Quelques cartons à boisson
suffisent pour fabriquer une nappe en papier.

www.valorlux.lu



Et les emballages renaissent

opportunité qui permet aux entreprises de développer leur activité et d'augmenter leur chiffre d'affaires. S'engager sur des marchés étrangers n'est néanmoins pas sans risques.

L'Office du Ducroire⁹ a la volonté d'épauler les entreprises luxembourgeoises dans cette tâche souvent difficile et les soutient dans leurs démarches. Le Ducroire peut aider les entreprises dans leur recherche de nouveaux marchés à l'exportation sous forme de remboursement partiel des frais liés à la promotion, la formation à l'exportation et à la participation à des foires. L'entreprise qui identifie de nouveaux clients à l'étranger peut utiliser le filet de sécurité du Ducroire pour se mettre à l'abri des mauvais payeurs mais également pour se couvrir contre l'insolvabilité de ses clients existants et contre les risques politiques.

Le soutien public peut prendre la forme d'une assurance-crédit, d'une participation aux frais de promotion, d'exposition et de formation ou d'une participation directe dans le financement des exportations.

Le Ministère de l'Education Nationale¹⁰ entend favoriser l'essor de la for-

mation professionnelle continue dans les entreprises par le principe du cofinancement des dépenses en formation, tout en imposant le respect de certains critères de qualité en vue de la mise en œuvre d'une politique de formation efficiente et qualitative.

Le Ministère du Travail et de l'Emploi¹¹ prévoit aussi des aides à la formation, notamment des stages pour l'insertion des jeunes, les contrats d'auxiliaires pour jeunes, les stages de réinsertion professionnelle pour adultes. De plus, il offre des aides à l'embauche de chômeurs âgés et de longue durée. Il s'agit du remboursement à l'entrepreneur de la sécurité sociale par le fonds de l'emploi. Le Ministère des Finances accorde également des bonifications d'impôts sur le revenu en cas d'embauche de demandeurs d'emploi.

Finalement, le Ministère de l'Environnement¹² octroie une prime d'encouragement écologique pour l'électricité produite sur le territoire national à partir de l'énergie éolienne, hydraulique, de la biomasse et du biogaz et destinée à alimenter le réseau électrique d'un gestionnaire de réseau établi sur le territoire national.

■ Espace Entreprises: Conseil et Assistance gratuits

L'entrepreneur peut également épargner beaucoup d'argent lorsqu'il est bien informé au préalable de l'existence des outils disponibles auprès d'un certain nombre d'organisations professionnelles dont les services sont souvent gratuits.

La Chambre de Commerce¹³ et la Chambre des Métiers¹⁴ offrent de l'assistance à la création et au développement de l'entreprise, que ce soit au niveau national ou international. La mission du conseil et de l'assistance personnalisés est principalement assurée par l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce qui s'adresse tout particulièrement à tous les créateurs ou repreneurs d'entreprises dans les secteurs couverts par la Chambre de Commerce.

Le premier objectif de l'Espace Entreprises est de simplifier les démarches administratives lors de la création d'entreprises. INFORMER et ASSISTER, tels sont les services proposés aux personnes qui souhaitent s'établir à leur compte dans les secteurs du commerce, de l'Horeca, des transports, de l'industrie et des services.

L'Espace Entreprises met également à disposition des personnes intéressées des brochures, journaux, dépliants et autres fiches d'information. Les services de l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce sont en principe offerts à titre gratuit.

Nombreux sont les organisations professionnelles qui ont pour objet la promotion des intérêts professionnels, matériels ou moraux de leurs membres. Voici, à titre d'exemple, quelques organisations professionnelles: la Confédération luxembourgeoise du commerce (clc)¹⁵, la Fédération luxembourgeoise des Industriels¹⁶, l'ABBL¹⁷, l'ACA¹⁸, l'Horesca¹⁹, la Fédération des Artisans²⁰, l'OEC²¹, l'IRE²², la Fédération des femmes cheffes d'entreprise²³,...etc.

Finalement, l'entrepreneur peut trouver une panoplie d'informations sur des sites Internet comme par exemple: www.cc.lu; www.entreprises.public.lu; www.leguichet.org; www.lifelong-learning.lu.



L'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce offre un conseil et une assistance personnalisés aux créateurs d'entreprises souhaitant s'informer sur les moyens de financement et aides disponibles.

⁶ www.snci.lu - ⁷ www.mdt.public.lu - ⁸ www.eco.public.lu - ⁹ www.ducroire.lu - ¹⁰ www.men.lu - ¹¹ www.mt.etat.lu

¹² www.emwelt.lu - ¹³ www.cc.lu - ¹⁴ www.cdm.lu - ¹⁵ www.clc.lu - ¹⁶ www.fedil.lu - ¹⁷ www.abbl.lu - ¹⁸ www.aca.lu - ¹⁹ www.horesca.lu

²⁰ www.federation-des-artisans.lu - ²¹ www.oec.lu - ²² www.ire.lu - ²³ www.ffcel.lu

LA SOLUTION INTELLIGENTE.



NEWTON 21

NEW NISSAN CABSTAR

Quand Nissan repense le transport, ce n'est pas à la légère. Le nouveau Cabstar est un véritable tour de force. Nouveau design, concept intelligent, coûts d'utilisation réduits, le Cabstar a tout pour se construire une solide réputation. Disponible en simple ou double cabine, 110, 130 ou 150 cv, permis B ou C, cet utilitaire de choc offre la meilleure capacité de chargement de sa catégorie et des possibilités illimitées d'aménagement. Sans compter sur un confort et une sécurité inégalée. Demandez-lui l'impossible, il se charge de tout.



NISSAN TRUCKS

SHIFT _ smart solutions

Assurez votre capital humain, le plus précieux de votre entreprise



advantis Votre assurance Vie Groupe

Foyer Vie, véritable partenaire de votre entreprise, vous propose sa gamme de solutions et de services pour la mise en place d'un régime complémentaire de pension. Nous construisons pour vous des solutions sur mesure adaptées à votre politique salariale et modulées au gré des besoins complémentaires d'épargne et de prévoyance de vos salariés. Avec **advantis**, votre entreprise est unique. www.advantis.lu



Äert Vertrauen a sécheren Hänn

Compte Chèque Postal

chez P&T, les transactions sont rapides
et mon argent est immédiatement disponible.

CCP

Faites vos comptes.



CALENDRIER

Octobre

- 18-19** Stand collectif à l'Innovact, Reims (F)
25 Visite accompagnée à la Entsorga, Cologne (D)
25-27 Stand collectif à Initiatives, Liège (B)
26 ICT Matching Day à Initiatives, Liège (B)
28/10 Stand collectif à la Big 5 Show, -/1/11 Dubai (EAU)
30/10 Mission de promotion économique au -5/11 Moyen Orient (Bahreïn / Koweït)

Novembre

- 9-10** EU-China Partenariat, Chengdu (Chine)
15 Workshop «Fit for fairs: Stratégies pour la rentabilisation de votre participation aux foires», Chambre de Commerce
22 «Forum de l'entreprise», Chambre de Commerce
19-23 Stand collectif à la Horeca-Expo, Gand (B)
29 Journée des Régions Russes
29-30 Visite accompagnée à la Pollutec, Lyon (F)

Décembre

- 7** Workshop «Fit for fairs: Stratégies de marketing et conception de stands d'exposition», Chambre de Commerce

MESSEN UND AUSSTELLUNGEN

Im November 2006

01. – 05.11.2006

ENERGY ASIA

Fachmesse für Energietechnik und Energieerzeugung
 Shanghai (CN)
 Tel.: 0086 21 50 45 67 00

01. – 05.11.2006

FACTORY AUTOMATION & INTERKAMA ASIA

Fachmesse für Prozessautomatisierung und Robotik
 Shanghai (CN)
 Tel.: 0086 21 50 45 67 00

03. – 05.11.2006

METAL WORKING CHINA

Internationale Messe für Metallverarbeitung
 Shanghai (CN)
 Tel.: 0086 21 50 45 67 00

01. – 05.11.2006

CIIF

Internationale Industriemesse China
 Shanghai (CN)
 Tel.: 0086 21 50 45 67 00

01. – 08.11.2006

JIMTOF

Internationale Messe für Werkzeugmaschinen
 Tokyo (JP)
 Tel.: 0081 6 66 12 12 12

State Visit to the People's Republic

Successful economic mission



Official Reception in Beijing

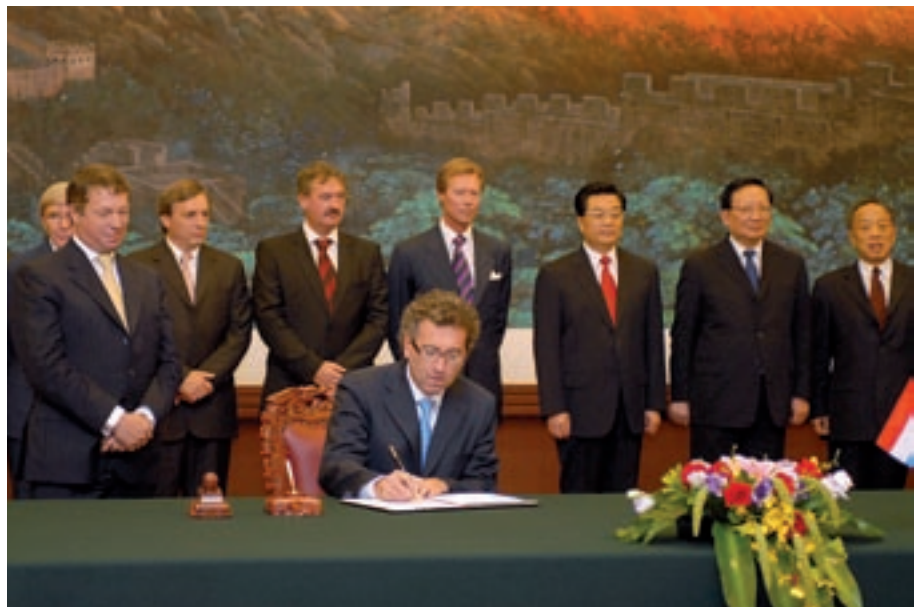
SIP/Christophe Olinger

About 100 businessmen were participating to the economic mission to Beijing and Shanghai, organized in the framework of the State Visit to China. The Luxembourg Chamber of Commerce offered a special programme both for the industrial and financial companies.

35 companies from various industrial and service sectors were on the

lookout for new business opportunities.

The Macro Euro-China Entrepreneurs Club (MECEC), under the leadership of its executive director Mr. Lu Dong, was hired to arrange the business meetings for the Luxembourg Partnerships. In Beijing and Shanghai a total of some 160 bilateral business meetings took place. Some Luxembourg compa-



Signing Ceremony of the MoU (Memorandum of Understanding) between the CCPIT and the Chamber of Commerce of Luxembourg

SIP/Christophe Olinger

to Beijing and Shanghai



Official inauguration of the Consulate General in Shanghai

SIP/Christophe Olinger

nies succeeded in concluding new business contacts on the spot:

Villeroy & Boch received a large order for tableware from the Meridien Hotel in Beijing.

Domaines Vinsmoselle will sell between 500.000 and one million bottles of Mosel wine to China. The Boffferding Brewery will sell large quantities of beer to a well-known chain of restaurants by the name of King Mang. In the industrial city of Langfang, some 50 km north of Beijing, the Luxembourg company I.E.E. officially opened a new production site in the presence of H.R.H the Grand Duke. On this new site I.E.E. will manufacture sensors for the Chinese automotive market.

Part of the mission program was also informative sessions about China and its economy. "What will the Chinese economy look like 10 years down the road" was the topic of a breakfast seminar organized by the Luxembourg Chamber of Commerce in close cooperation with the EU Chamber of Commerce in China (EUCCC).

"The dragon is not anymore asleep he was woken up and had breakfast. Now he is looking for lunch".¹

Commercial relations between China and Luxembourg certainly will further amplify in the years to come. In that respect the Luxembourg Chamber of Commerce was in need of a strategic alliance in China and signed a cooperation agreement with the China Council for the Promotion of International Trade (C.C.P.I.T., www.ccpit.org). Established in 1932 C.C.P.I.T. represents all sectors of the Chinese economy and is the most important and the largest institution of foreign trade in China.

The programme of the 50 companies out of the financial delegation started on Monday, 4th of September with a breakfast briefing featuring Mr. Janssens de Varebeke, President of the European Chamber of Commerce in China and Chief Representative of Fortis, who presented the last developments of the Chinese financial sector.

The financial system in China is dominated by banks: they account for 54 % of total assets of financial institutions. The ratio of bank assets to stock market capitalization plus bonds outstanding is more than 300 %. The Shanghai World Financial Centre opens in 2008.

03. - 12.11.2006

ITF

Internationale Messe Lagos in Nigeria
Lagos (NG)
Tel.: 00234 1 27 05 386

04.11. - 12.11.2006

SALON NAUTICO INTERNACIONAL

Internationale Messe für Boote
und Bootzubehör
Barcelona (ES)
Tel.: 0034 93 23 32 365

04. - 08.11.2006

GASTRONOMIA

Internationale Messe für Lebensmittel,
Hotel- und Gastgewerbe
Lausanne (CH)
Tel.: 0041 21 64 32 111

05. - 9.11.2006

EQUIP'HOTEL

Internationale Messe für Ausstattung von
Hotels, Restaurants, Cafés und Kantinen
Paris (FR)
Tel.: 0033 1 47 56 50 00

05. - 8.11.2006

INTERNATIONALE MÖBELMESSE

Fachmesse für Möbel und Dekoration
Brüssel (BE)
Tel.: 0032 2 55 89 720

6. - 9.11.2006

WTM - World Travel Market

Internationale Messe für Tourismus
Londres (GB)
Tel.: 0044 20 89 10 79 76

7. - 9.11.2006

FATEX

Fachmesse für die Fertigungsindustrie
Paris (FR)
Tel.: 0033 1 47 30 94 50

7. - 10.11.2006

EXPOPROTECTION / FEU

Internationale Fachmesse für Schutz
und Sicherheit
Paris (FR)
Tel.: 0033 1 47 56 50 00

7. - 10.11.2006

MIDEST

Internationale Zuliefermesse
Paris (FR)
Tel.: 0033 1 47 56 50 00

7. - 12.11.2006

SIMO TCI

Internationale Fachmesse für Datenverarbeitung,
Multimedia und Kommunikation
Madrid (ES)
Tel.: 0034 91 72 23 000

7. - 9.11.2006

CARTES

Internationale Fachmesse für Magnetkarten
Paris (FR)
Tel.: 0033 1 49 68 51 00

7. - 9.11.2006

VISION

Internationale Fachmesse für industrielle
Bildverarbeitung
Stuttgart (DE)
Tel.: 0049 711 25 890

¹ By Pascal Lamy, former trade commissioner of the EC and present chairman of the WTO

7. – 9.11.2006

INTERSELECTION

Internationale Modemesse
Paris (FR)
Tel.: 0033 1 47 56 32 32

8. – 11.11.2006

ECOMONDO

Internationale Umweltfachmesse
Rimini (IT)
Tel.: 0039 0541 74 41 11

9. – 12.11.2006

ANKIROS / ANNOFER

Internationale Fachmesse für Eisen-,
Stahl- und Gießertechnologie
Istanbul (TR)
Tel.: 0090 312 440 88 00

9. – 12.11.2006

ISTANBUL FOOD-TECH

Fachmesse für Nahrungsmittel-
und Verpackungsmaschinen
Istanbul (TR)
Tel.: 0090 212 88 66 843

10. – 13.11.2006

EXPO DEI SAPORI

Internationale Fachmesse für Nahrungsmittel
und Getränke
Mailand (IT)
Tel.: 0039 02 31 91 19 11

10. – 12.11.2006

SITV

Internationale Touristikmesse
Colmar (FR)
Tel.: 0033 3 90 50 50 50

14. – 17.11.2006

FIAA

Fachmesse für Reise- und Linienbusse
Madrid (ES)
Tel.: 0034 91 72 23 000

14. – 17.11.2006

ELECTRONICA

Internationale Fachmesse für Elektrotechnik
und Elektronik
München (DE)
Tel.: 0049 89 94 92 07 20

14. – 17.11.2006

SWISSTECH

Internationale Fachmesse
für Komponenten und Systemlösungen
in der Zulieferindustrie
Basel (CH)
Tel.: 0041 58 20 02 020

14. – 18.11.2006

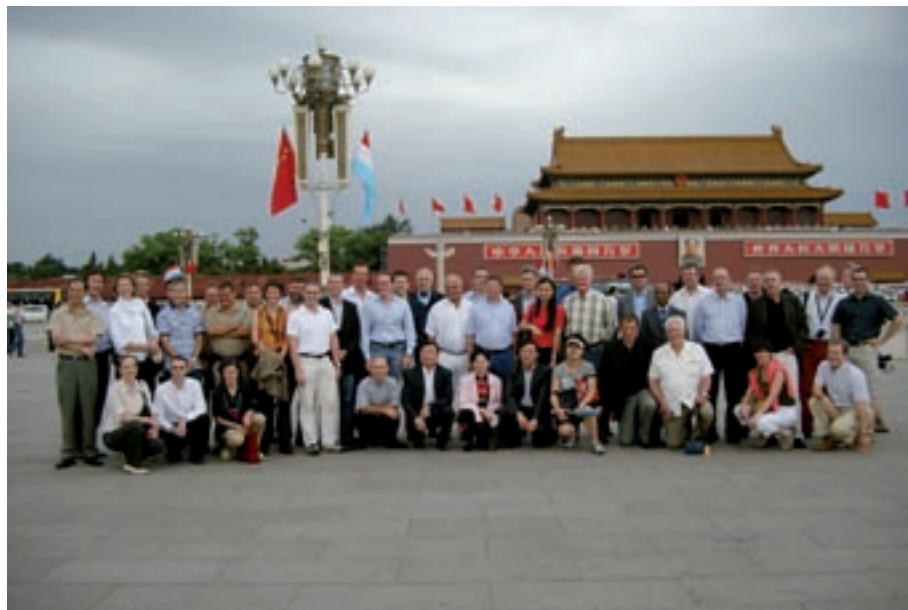
LOGISTICA

Internationale Fachmesse für
Materialflusstechnik
Utrecht (NL)
Tel.: 0031 30 29 52 700

14. – 17.11.2006

ELMIA SUBCONTRACTOR

Internationale Fachmesse für die
Zulieferindustrie
Jönköping (SE)
Tel.: 0046 36 15 20 00



Luxemburg Business Delegation at the Tiananmen Place in Beijing

SIP/Christophe Olinger

The banking system comprises:

- 4 state-owned commercial banks: the Industrial and Commercial Bank of China, the Bank of China, the China Construction Bank and the Agricultural Bank of China. Their combined assets total 69.5 % of domestic bank assets. (all based in Beijing)
- 13 joint-stock commercial banks: operated by a joint stock or limited company
- 112 city commercial banks: serve local banking sectors
- 8 rural commercial banks
- 30.000 rural or urban credit cooperatives.

The banking sector is regulated by the People's Bank of China (monetary policy) and the China Banking Regulatory Commission (supervision and regulation). Numerous restrictions are imposed on permissible products and services of domestic and foreign banks. Although recent reforms strive towards more liberalization, the banking and financial sector does not yet meet the needs of a market economy. Main problems are related to non-performing loans, underdeveloped capital markets, weak regulatory frameworks, weak intermediation services, etc. . .

In view of WTO accession, the Chinese government launched gradual liberalization reforms, mainly targeted at the state-owned commercial banks. For certain qualified banks (mainly joint-

stock commercial banks), the government has promoted the involvement of private domestic and foreign investors.

On December 11, 2006 the transitional period of the accession of China to WTO will end and the Chinese banking market will open up for foreign banks. The restructuring of Chinese banking system will be realized through massive capital injections and IPO's. So far, Chinese banks were very successful in their search for strategic partners. The European Chamber of Commerce has good reasons to believe that the China Banking Regulation Commission will reduce the high capital requirements for foreign bank branches by the end of the year. Furthermore, the access conditions for strategic partnerships will get more and more stringent.

On Monday afternoon, the financial delegation visited the Bank of China headquarter. Over the past century, Bank of China played an important role in China's financial history. It was established in 1912 pursuant to the approval of Mr. Sun Yatsen. In the following 37 years until the founding of the People's Republic of China in 1949, the Bank served as the central bank, international exchange bank and specialized foreign trade bank successively. In 1994 and following the entrenchment of the reform of the financial sector, Bank of China was converted into a wholly state-owned commercial bank. Together with the other three wholly



Pudong Shanghai

SIP/Christophe Olinger

state-owned commercial banks, it constituted pillars of the country's financial industry.

Bank of China is the most internationalized commercial bank in China. Since the establishments in 1979 and 1991, both Bank of China Luxembourg Branch and Bank of China (Luxembourg) S.A. (37 employees) have been providing banking services to the overseas Chinese in Europe, as well as to the Chinese institutions and corporations in this continent. The Bank's services include the co-operation and business communications of the finance trade existing between China and Europe, thereby contributing towards China's opened reform and economic development. Bank of China Luxembourg Branch was the first financial branch established abroad after the foundation of the People's Republic of China. To meet the requirements of single market of EU, Bank of China group set up its first subsidiary, Bank of China (Luxembourg) S.A. in 1991. As a Luxembourg locally registered corporation, Bank of China (Luxembourg) SA therefore has an European passport and can do banking business in all the EU member countries.

On Tuesday 5th of September, the financial seminar, entitled "Your privileged partner in Europe" took place at the Kerry Centre Hotel in Beijing. After the opening remarks of HE Mr. Jean Asselborn, Vice Prime Minister, Minister for Foreign Affairs, Mr.

Pierre Gramegna, Director of the Luxembourg Chamber of Commerce presented an overview of the economy of the Grand Duchy. The Chairman of Profil (Luxembourg Financial Industry Federation), Mr. Michel Maquil pointed out the advantages of the Luxembourg Financial Centre as a gateway to the European financial markets. A highly interested assistance of more than 100 participants could follow the panel discussion around the following topics: European passported funds, hedge funds, private equity venture capital and real estate funds. This panel discussion has been moderated by Mr. Robert Hoffmann, Director General of Alfi, the Association of the Luxembourg Fund Industry.

The following buffet-reception in the presence of His Royal Highness The Grand Duke has been a highly appreciated networking event.

On Wednesday 6th of September, the representatives of the Luxembourg Fund Industry, the Ministry of Finance, the Luxembourg Stock Exchange, ATTF and the Chamber of Commerce met with some of the most important financial authorities in Beijing, namely the China Securities Regulatory Commission, the State Administration of Foreign Exchange and the China Banking Regulatory Commission.

On Thursday, 7th of September, a breakfast briefing, organized by the Consul General of the Grand Duchy in Shanghai, Mr. Pierre Ferring, and

14. – 18.11.2006

EMAF

Internationale Fachmesse für Werkzeugmaschinen
Porto (PT)
Tel.: 00351 22 99 81 400

14. – 16.11.2006

EBIF

Europäische Fachmesse und Kongress
für Bankwesen und Versicherungen
Frankfurt/Main (DE)
Tel.: 0049 611 95 16 60

14. – 17.11.2006

METAL EXPO

Internationale Messe für Metallverarbeitung
Moskau (RU)
Tel.: 007 495 90 19 966

15. – 17.11.2006

BRAU BEVIALE

Europäische Fachmesse für die Getränkewirtschaft
Nürnberg (DE)
Tel.: 0049 911 86 060

15. – 18.11.2006

MEDICA

Weltmesse der Medizin
Düsseldorf (DE)
Tel.: 0049 211 45 60 01

18. – 22.11.2006

EXPOGAST

Fachmesse für die Gastronomie
Luxemburg (LU)
Tel.: 43 991

18. – 22.11.2006

GITEX / GULFCOMMS

Fachmesse für Computer- und
Kommunikationstechnik
Dubai (VAE)
Tel.: 00971 4 30 86 042

19. – 23.11.2006

HORECA EXPO

Fachmesse für Hotel-, Restaurant-,
Gaststätten- und Kantinenbedarf
Gent (BE)
Tel.: 0032 9 24 19 211

20. – 24.11.2006

EMBALLAGE

Internationale Verpackungsmesse
Paris (FR)
Tel.: 0033 1 49 68 51 00

21. – 24.11.2006

FOODAPEST

Internationale Fachmesse für Ernährung,
Getränke und Lebensmittelverarbeitung
Budapest (HU)
Tel.: 0036 1 26 36 074

21. – 24.11.2006

POLEKO

Internationale Umweltmesse
Posen (PL)
Tel.: 0048 61 86 92 000

21. – 23.11.2006

IBERWINE

Internationale Weinmesse
Madrid (ES)
Tel.: 0034 91 42 60 780

28. – 30.11.2006**VINITECH**

Internationale Fachmesse für Weinbau,
Kellertechnik und Spirituosen
Bordeaux (FR)
Tel.: 0033 5 56 11 99 00

28.11. – 2.12.2006**POLLUTEC**

Internationale Umweltfachmesse
Lyon (FR)
Tel.: 0033 1 47 56 50 00

30.11. – 3.12.2006**OTOMOTIV**

Internationale Automobilzuliefermesse
Istanbul (TR)
Tel.: 0090 212 46 57 475

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine
Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter
vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen.

Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte
an Frau Bettina MILEWSKI, Tel.: 42 39 39-372.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises
luxembourgeoises intéressées de la documentation
sur les foires et salons pour consultation sur place.

Pour tout renseignement complémentaire,
veuillez contacter Mme Bettina MILEWSKI, tél.: 42 39 39-372.

• The European Union Chamber of Commerce in China

The European Union Chamber of Commerce in China is the voice of European Business in China. It was formed in October 2000 by 51 founding members, with the support of the Delegation of the European Commission in Beijing. Today the European Chamber is proud to represent over 1.000 European businesses, from leading European multinationals to SMEs, in seven cities across China.

The Chamber is built around 25 industry-specific related Working Groups and 6 horizontal Working Groups such as Corporate Social Responsibility, Intellectual Property Rights or Human Resources. The Working Groups which bring together senior executives across every sector for strategic discussion ranging from market access to the evolution of the business environment in China.

The Chamber actively focuses on conveying the operational business concerns of European companies to policy makers through dialogue.

A specific working group, representing more than 20 leading European financial institutions, recently worked out recommendations which were transmitted to the financial authorities of China, in order to accelerate the future development of this sector and to facilitate the activities of European financial institutes in China.

For further information: www.europeanchamber.com.cn.

• Luxembourg Business Delegation

- Arcelor S.A
- Agrilux Group
- Arendt & Medernach
- Atoz
- Bank of China (Luxembourg) S.A.
- Bank Sal. Oppenheim jr. & Cie S.A.
- Best Western Hotel International
- Brain & More
- Broadcasting Center Europe
- Brown Brothers Harriman
- Cargolux Airlines International S.A.
- Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumuenster
- Chinalux – Chinese-Luxembourg Chamber of Commerce
- Clearstream International S.A. / Deutsche Börse Group
- Concept Factory
- ControlConsult S.à r.l.
- Delphi Automotive Systems Luxembourg S.A.
- Development Promotion S.à r.l.
- Domaines Vinsmoselle
- Dometic S.à r.l.
- Dredging & Maritime Management DMM
- Elth S.A.
- Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.
- Ernst & Young
- Evalueserve/Omnisource International
- Fortis Banque Luxembourg
- Hoogewerf & Co
- I.E.E. S.A.
- Interfiduciaire
- IST International Holding S.A.
- Joining Hands International Co.
- Kremer Associés & Clifford Chance
- KPMG Luxembourg
- Loyens Winandy
- Lutos S.à r.l.
- Luxcontrol S.A.
- M.A.S. S.à r.l.
- Noctron S.à r.l.
- ONT – Luxembourg National Tourist Office
- Paddock S.A.
- Paul Wurth S.A.
- Prefueled.com – Online Music Store
- PricewaterhouseCoopers S.à r.l.
- RBC Dexia Trust Services Singapore Limited
- Rotarex S.A.
- Saviolux S.A.
- SES Global
- Société Générale Bank & Trust
- Streff Déménagements S.à r.l.
- Villeroy & Boch S.à r.l.
- 3P-Automation S.A.
- Chamber of Commerce of the Grand Duchy of Luxembourg
- ALFI – Association of the Luxembourg Fund Industry
- ATTF – Financial Technology Transfer Agency Luxembourg
- FEDIL – Federation of Luxembourg Industrialists
- PROFIL - Luxembourg Financial Industry Federation

the Benelux Chamber of Commerce in China, aimed to give a better understanding of the Chinese business practices. In particular, the actual situation of foreign banks operating in China has been presented by Mr. Marcus Wasmuth in the framework of a new position paper of the European Union Chamber of Commerce in China.

This very instructive briefing has been followed by the visit of the Shanghai Stock Exchange, which was created in November 1990, and which today is the largest trading floor in the world.

From a structural point of view the Stock Exchange of Shanghai currently deals with some challenges:

The majority of capital is in the hands of the State. This limits the liquidity and the volume of transaction. The majority of the stock exchange transactions are

carried out by small carriers; institutional customers such as insurances or pension funds are playing a less important part compared to what is the case in the majority of the other world exchanges. Many of the best-known Chinese companies such as China Mobile and Petro-China are only listed on the Hong Kong market. The lack of rules allowing the sales of shares limits the liquidity of the market again.

In terms of stock exchange performance, the principal index of the Stock Exchange of Shanghai, the Composite SSI Index, started in 1990 at a level of 96,05 points to be today at 1.645,16 points. Over the five last years, the stock exchange performance nevertheless was poor.

Considering the bilateral Chinese-Luxembourg relations, a Memorandum

of Understanding was signed between the Luxembourg Stock Exchange and the Shanghai Stock Exchange on Friday, 8th of September in the Marriott Hotel in Shanghai. In this context, reference was made especially to a reinforced co-operation in the field of bond management, field in which the Stock Exchange of Shanghai could only learn from the professionalism of the Luxembourg Stock Exchange and its know-how. The aim of the Luxembourg Stock Exchange consists in promoting the listings of Chinese companies in Luxembourg.

Finally the program of the financial delegation ended with the financial seminar and the buffet-reception in the presence of His Royal Highness The Grand Duke which met the same success than in Beijing. ■

Mission économique

La Turquie: Lien entre deux continents

Du 17 au 22 septembre 2006, 29 entreprises de la Grande Région ont participé à la mission économique en Turquie. Le Grand-Duché de Luxembourg y a été représenté par 15 entreprises.

La mission économique, conduite par Monsieur Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce, s'est déroulée à l'initiative de l'Agence Wallonne à l'Exportation et aux Investissements Etrangers (AWEX). Dans le cadre de la collaboration au niveau des acteurs économiques dans la Grande Région, la mission a également accueilli les entreprises luxembourgeoises et lorraines.

Le dimanche 17 septembre les entrepreneurs de la Grande Région ont eu la possibilité de faire connaissance entre elles sur la frontière entre l'Asie et l'Europe lors d'une réception officielle organisée sur le Bosphore.

Le lendemain, la délégation a été accueillie dans les locaux de l'ITO, la Chambre de Commerce d'Istanbul, où l'économie de la Turquie a été présentée et où les entreprises ont eu des rendez-vous d'affaires avec des entreprises turques. Pour mettre en lumière la Grande Région en tant que partenaire commercial idéal pour la Turquie, Monsieur Pierre Gramegna a présenté cette



Le Pont du Bosphore à Istanbul lie l'Europe et l'Asie

région qui constitue avec ses 11,3 millions d'habitants et son accès direct aux 450 consommateurs ainsi qu'aux marchés de la Belgique, de la France, de l'Allemagne et du Luxembourg, une opportunité énorme pour les entreprises turques.

Le fait que le marché turc constitue, en tant que marché de 80 millions de consommateurs ainsi qu'en tant que «gateway to Asia», une opportunité énorme pour les entreprises européennes se reflète déjà dans les chiffres d'exportation entre la Grande Région et la



Monsieur Tahsin Öztiryak, Vice-Président de la Chambre de Commerce d'Istanbul (ITO), accueille Monsieur Pierre Gramegna et la délégation commerciale

Turquie. En 2005, la Grande Région a exporté des biens pour une valeur totale de plus de 1,5 milliards d'euros en Turquie; les importations s'élèvent à un tiers de ce chiffre.

Le grand intérêt de la Turquie s'est également reflété dans les contacts organisés pour les entreprises tout au long de la semaine. Chaque jour, les entreprises

luxembourgeoises se sont rendues dans les entreprises turques sélectionnées sur base de leurs besoins qui variaient de la recherche d'un fournisseur ou distributeur jusqu'à la volonté d'établir un partenariat stratégique. Le programme était encadré par une réception «Grande Région» ainsi que par une soirée offerte par la Fortis Bank Turkey.

• Participants luxembourgeois

- Arcelor International - Celik Dis Ticaret
- As Edi S. à r. l.
- Codiprolux
- Dexia-BIL
- Equity Trust Co. (Luxembourg) S. A.
- Euro Technology
- Experta Luxembourg S. A.
- Garanti Bank Luxembourg Branch
- Mika Engineering GmbH
- Paul Wurth S. A.
- Saint-Gobain Abrasives S. A.
- SGBT
- Tasl S. à r. l.
- Wildgen & Partners
- WW + Architektur & Management S. à r. l.

La mission économique en Turquie a montré que la collaboration entre les différents acteurs économiques de la Grande Région a engendré une synergie d'action sans précédents. En plus, elle a permis de dégager une très grande visibilité économique des régions concernées, un programme d'activités très dense et varié ainsi que des contacts interrégionaux inattendus. ■



Monsieur Luc Wagner et Madame Belkis Memis-Haack de WW+ Architektur & Management lors d'un de leurs nombreux rendez-vous d'affaires.

Pour de plus amples informations sur la mission économique en Turquie ou sur la Turquie en général, nous vous prions de bien vouloir contacter le Département International – Affaires européennes de la Chambre de Commerce
Tél.: 42 39 39 360/371
Fax: 43 83 26
E-mail: europe@cc.lu



• **Monsieur
Christophe Losange,
Manager de Codiprolux**

«Pour CODIPROLUX, cette mission économique en Turquie avait deux objectifs. Le premier consistait à visiter nos fournisseurs dont deux se situent à Istanbul et un à Ankara. L'autre objectif était la recherche de partenaires commerciaux pour assurer la vente et la distribution de nos anneaux de levage articulés. Dans cette recherche, les rendez-vous organisés étaient d'une excellente qualité, particulièrement à Istanbul où nous avons découvert des sociétés modernes, accueillantes et tournées vers l'Europe. Cette mission peut donc être qualifiée de très positive.»

• **Monsieur Luc Wagner,
Administrateur de
WW+ Architektur &
Management S. à r. l.**

« Depuis la constitution de notre bureau d'architecture et de pilotage de projet, nous considérons l'étranger comme une grande chance pour le développement de notre travail tant du point de vue architectural que dans les prestations de nos missions. La mission en Turquie, offerte par la Chambre de Commerce, nous semblait une bonne base pour le début de cette aventure. Aujourd'hui, nous sommes ravis des bons contacts que nous avons pu établir en si peu de temps grâce à la bonne organisation de cette mission. »



BON DE COMMANDE • à remplir à la machine ou en lettres majuscules

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

Code postal, localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____ @ _____

souhaite recevoir la brochure contenant les profils d'entreprises des participants à la mission économique en Turquie.

souhaite recevoir la présentation relative à la Grande Région réalisée lors de la mission économique en Turquie.

Date: _____

Signature: _____

**Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg**
Département International – Affaires européennes

Personnes de contact:
Mme Sabrina SAGRAMOLA – M. Niels DICKENS

7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg/Kirchberg • L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39-360 • Fax: 43 83 26
E-mail: europe@cc.lu

concept

INTERIOR DESIGN

**Office
Full
Service**

Planification
et vente
de meubles
de bureau



www.concept.lu

Tel. 26 95 74 44



	Exportations (millions d'EUR)	Importations (millions d'EUR)
Grand-Duché de Luxembourg	74,82	21,35
Lorraine	432,41	64,07
Rhénanie-Palatinat	586,68	217,00
Sarre	130,60	124,80
Wallonie	289,10	133,54
Grande Région	1513,61	560,76

• La Grande Région

- Grand-Duché de Luxembourg
- Wallonie
- Lorraine
- Rhénanie-Palatinat
- Sarre

Surface: 65.400 km²

Population: 11,3 millions

Part du PIB zone Euro: 3,4%

Sites web utiles : www.grande-region.net

www.grande-region.lu

www.vektor.biz

www.saarlortlux.org

• La Grande Région et la Turquie

- 125.000 habitants turcs

24th October 2006

Co-operation opportunities for Luxembourg companies offered by the World Bank and the European Bank of Reconstruction and Development



The World Bank and the European Bank of Reconstruction and Development (EBRD) will organize on 24th October 2006 a conference on the co-operation opportunities both Banks offer for Luxembourg companies.

The World Bank is not a bank in the common sense, but a vital source of financial and technical assistance to developing countries around the world. It is made up of two unique development institutions: the International Bank for Reconstruction and Development (IBRD) and the International Development Association (IDA). Each institution plays a different but supportive role in the mission of global poverty reduction and the improvement of living standards. While IDA focuses on the poorest countries in the world, the IBRD focuses on middle income and creditworthy poor countries. Together they provide low-interest loans, interest-free credit and grants to developing countries for education, health, infrastructure, communications and many other purposes.

The EBRD was established to support the development of a new private sector in a domestic environment in the

ex-soviet countries. Today the EBRD uses the tools of investment to help build market economies and democracies in 28 countries from central Europe to central Asia. The EBRD is owned by 60 countries and two inter-governmental institutions and invests mainly in private enterprises. It provides project financing for banks, industries and businesses, both new ventures and investments in existing companies. It also works with publicly owned companies, to support privatization, restructuring state-owned firms and improvement of municipal services. TAM/BAS (Turn Around Management and Business Advisory Services) are business development programs supported by the EBRD. There are strong parallels between the work of the TAM and BAS programs and the investment priorities of the EBRD, which may invest in companies after a TAM or BAS project ends. ■

Program

09:00	Registration
09:20	Welcome addresses, by Mr Pierre Gramegna, Director General Chamber of Commerce Luxembourg
09:30	Business opportunities for the Luxembourg companies offered by the World Bank Group, by Mr. Gilles Garcia, Manager, Enterprise Outreach Services, World Bank-Vice Presidency for Europe
10:20	Coffee break
10:40	Business opportunities for the Luxembourg companies offered by the EBRD <ul style="list-style-type: none">• Short presentation of EBRD – Overall strategy Technical cooperation and co-financing, by Raffaele Boldracchi – Principal manager – Official Co-financing unit• Procurement opportunities at EBRD: Goods & Works Tied and untied procurement – Performances of Luxembourg firms, by Maurice Lepage EBRD Procurement Department – Director• Presentation of the TAM/BAS program, by Daiga Chadha – TMG Manager• Presentation of the «Business opportunities for the Luxembourg companies», by Reinhard Schelle – Business Development manager
11:40	Safety net for international transactions offered by the Office du Ducroire, by Mr. Etienne Reuter, President of the Office du Ducroire
12:00	Q&A
12:30	Buffet Lunch
14:00	Individual meetings

For further information and registration, please feel free to contact the Chamber of Commerce, International Department, tel.: 42 39 39-310 or world@cc.lu

9-10 novembre 2006

EU-China Partenariat 2006: une opportunité unique pour développer vos affaires en Chine



EU – China Partenariat 2006 est une rencontre internationale dont l'objectif est de développer des relations d'affaires bilatérales entre 400 entreprises de l'Union européenne et environ 500 entreprises chinoises.

Cette rencontre d'affaires est une initiative conjointe de la Commission européenne et du «China Council for the Promotion of International Trade (CCPIT) Chengdu» de la Chine.

L'EU – China Partenariat 2006, qui se déroulera à Chengdu les 9 et 10 novembre 2006, offre une opportunité unique aux entreprises luxembourgeoises de rencontrer, en deux jours, en un seul lieu, à faible coût et dans un cadre professionnel, une sélection d'entreprises chinoises et des autres pays de l'Union européenne pour développer leurs relations d'affaires dans les secteurs suivants:

- Software et TIC
- Construction et Ingénierie
- Machines et équipement de construction
- Agro-alimentaire
- Tourisme
- Médical

- Composants électroniques
- Environnement

Des informations complémentaires ainsi que le formulaire d'inscription sont également disponibles sur le site internet: www.euchinapartenariat.com. ■

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter le Département International, Affaires Hors Europe, Madame Viviane Hoor; tél: +352 42 39 39-315 ou viviane.hoor@cc.lu.

19-23 novembre 2006

Horeca Expo Gand: le salon qui donne le ton



Pour la première fois, le Département International – Affaires européennes de la Chambre de Commerce mettra en place un stand collectif national lors du salon Horeca Expo à Gand. Ce rendez-vous annuel de tous les métiers de l'horeca et du catering se déroulera du 19 au 23 novembre 2006.

Qu'ils soient hôteliers, restaurateurs, cafetiers ou spécialistes du catering, tous les professionnels du secteur trouveront à ce salon des préparations et boissons gourmandes, équipements et fournitures de qualité pour petites et grandes cuisines, articles de décora-

tion et d'hygiène, informatique, jeux de cafés et systèmes de sécurité. En 2005, le salon a attiré 600 exposants et 60.000 visiteurs sur une surface d'exposition de 27.000 m².

Une profusion d'animations gourmandes, organisées en collaboration avec les organisations professionnelles les plus représentatives, accroît encore l'attrait déjà rare d'Horeca Expo. Les concours internationaux, les dégustations exclusives, les démonstrations de chefs étoiles et les séminaires sur les tendances les plus pointes encadreront cet événement d'importance pour le secteur. ■

Pour de plus amples informations sur le stand collectif mis en place lors de l'Horeca-Expo, nous vous prions de contacter le Département International – Affaires européennes de la Chambre de Commerce

Personne de contact: Mme Bettina MILEWSKI
Tél.: 42 39 39-360 – Fax: 43 83 26 – E-mail: europe@cc.lu.

21-24 novembre 2006

BIOENERGETICS 2006

Pour la première fois Crocus Expo organisera le salon international «BIOENERGETICS» qui se déroulera du 21 au 24 novembre 2006 à Moscou dans le cadre du salon «RUSSIAN FOOD SUMMIT». La combinaison des deux salons offre une possibilité unique pour des partenaires potentiels, acheteurs ainsi que fournisseurs de technologies, équipement et savoir-faire qui sont actifs dans le domaine des produits bioénergétiques.

Le salon met l'accent sur les thèmes suivants:

- aspects économique et écologique du développement bioénergétique;
- éthanol, biodiésel;
- traitement des déchets lors de la chaîne de production de l'industrie

alcoolique et des produits secondaires;

- technologies pour le traitement des déchets par incinération et installation des chaudières par biodiésel;
- utilisation des huiles végétales pures comme biocombustible;
- développement des bioénergétiques dans le cadre de l'établissement urbain et des régions rurales;
- programmes de développement des bioénergétiques des régions diverses de la Russie;
- financement des projets bioénergétiques;
- coopération internationale. Projets internationaux afin de soutenir le développement des bioénergétiques en Russie et dans les pays de la CEI;

Lors de ce salon, aura également lieu le congrès «BIOENERGETICS 2006». Le congrès rassemblera des experts de l'Europe, des Etats-Unis, du Canada, de l'Inde, de la Chine et de la Russie présentant une vaste gamme de thèmes de discussion autour de la thématique des bioénergétiques. ■

Les entreprises intéressées à obtenir de plus amples informations sur le salon et le congrès sont priées de consulter le site web suivant: www.energy-bio.ru/engl ou de contacter les organisateurs par e-mail: anna24@veshnyacki.ru, maximov@com2com.ru.

29 November - 1 December 2006

The Luxembourg Chamber of Commerce at the **World SME Expo** in Hong Kong



The Hong Kong Trade Development Council (TDC) organizes an annual exhibition to help SME's seize international market opportunities. It is an international marketplace for networking, business-matching and the exchange of new ideas.

Senior decision-makers from SME's in different product and service sectors from the Asian region and the Chinese

mainland will be attending the World SME Expo so as to make new contacts with companies and trade organizations from around the world.

The Expo will occupy 12.000 square meters of floor space featuring 16 dedicated pavilions focusing on specific SME's needs:

Global business connections:

Trade promotion organizations, business enterprises and service providers showcase their SME support services and facilitate partnerships.

China opportunity:

Exhibitors from Trade Promotion Organizations in major provinces and municipalities from mainland China

introduce their market environment and investment opportunities.

SME financing:

Financial and investment consultants as well as banks provide trade and corporate financing to facilitate the business development of SME's.

Logistics:

Leading logistic firms help SME's navigate complex transportation issues and help manage product distribution.

Legal & accounting

Accounting and legal institutions are available throughout the expo and offer professional advice on subjects ranging from taxation to setting up a business in China. ■

Luxembourg companies which are interested to participate at the World SME Expo should contact Mrs Viviane Hoor, tel: 42 39 39-315 or e-mail: Viviane.hoor@cc.lu. Website: www.worldsmeexpo.com.

Alu Co
S.A.

Une, deux, trois, quatre, six, neuf...

...rouge, verte, bleue, jaune, blanche ou inox

Profilés et tôles en alu.

78, Mühlenweg ■ L-2155 Luxembourg-Gasperich
Tél. 49 64 28 / 48 52 19 ■ Fax 49 64 40

Ein leiser Ort in einer lauten Zeit ...

Nadolnys
Das Wellness-Resort in der Eifel

D 52152 Simmerath-Erkensruhr am Rursee
Fon 0049 2485 95500 Fax 0049 2485 955050 www.nadolnys.de

29 novembre 2006

Journée des Régions Russes à la Chambre de Commerce

Dans le cadre de la promotion commerciale du Luxembourg, la Chambre de Commerce organisera fin novembre 2006 une journée d'information sur certaines régions choisies de la Fédération de Russie. Cet événement est mis en œuvre en étroite collaboration avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, l'Ambassade de la Fédération de Russie à Luxembourg et l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Moscou. De même, la «Business-Association Luxembourg-Russie» de Luxembourg ainsi que le «Luxembourg-Russia Business Forum» de Moscou sont associés à l'organisation de la Journée, qui est le résultat d'un intérêt croissant des acteurs luxembourgeois pour le marché russe.

De nombreuses entreprises luxembourgeoises sont déjà actives depuis des

années sur ce marché plein d'opportunités et l'intérêt est toujours croissant, un fait qui a été souligné par le nombre important de participants à la mission économique officielle à Moscou et à Ekaterinbourg, menée par SAR le Grand-Duc Héritier en avril 2006.

Les régions russes qui vont se présenter le 29 novembre 2006 de 09h30 à 14h30 ont été choisies selon leur intérêt pour les entreprises luxembourgeoises et selon leur poids dans des secteurs clés de l'économie russe. A ce moment, les régions de Tyumen, le cœur énergétique de Russie, et de Tambov, région à mi-chemin entre Moscou et les métropoles du sud, ont confirmé leur participation. D'autres régions vont probablement s'ajouter. Elles seront représentées à Luxembourg au plus haut niveau, c.-à-d. par leur Gouverneur, et par une délégation économique.

L'intérêt économique de ces régions est parmi les plus importants de Russie.

En effet, ces régions représentent des marchés de coopération et de production pour les secteurs du gaz et du pétrole, de la construction, du transport et de la diffusion, des produits de consommation (verre et plastique), et beaucoup d'autres.

Les régions concernées sont situées de manière stratégique, soit autour de Moscou, soit au centre de régions vitales de la Sibérie de l'Ouest.

Les organisateurs vous invitent de participer à l'édition 2006 de la Journée des Régions Russes à la Chambre de Commerce, afin de nouer des contacts avec des acteurs importants sur le marché russe. La manifestation se déroulera comme suit: ■

Programme:


9h30:	accueil des participants
10h00:	mot de bienvenue par Monsieur Pierre Gramagna, Directeur de la Chambre de Commerce
10h05:	présentation du programme et modération par SEM Carlo Krieger, Ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg en Russie
10h15:	allocution par Monsieur Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur
10h30:	présentation de la région de Tyumen, SEM le Gouverneur
11h00:	présentation de la région de Tambov, SEM le Gouverneur
11h30:	présentation de la région Yaroslavl, Gouverneur
12h00:	présentation de la région 4, Gouverneur
12h30:	allocution de clôture par SEM Edouard Malayan, Ambassadeur de la Fédération de Russie à Luxembourg
12h35:	buffet-lunch, visite des stands des Régions Russes et contacts entre entreprises luxembourgeoises et russes

Les personnes intéressées pourront s'inscrire dès à présent auprès du Département International – Affaires européennes, de la Chambre de Commerce, Monsieur Niels DICKENS, tél.: 42 39 39-371, e-mail: europe@cc.lu.

Besoin d'un bureau meublé pour démarrer votre société ?

- ...une assistance administrative?
- ...un traducteur?
- ... un service téléphonique personnalisé?
- ...une adresse commerciale prestigieuse?
- ...une salle de conférence?
- ... un personnel multilingue?

NOUS SOMMES BIEN PLUS QU' UN CENTRE D'AFFAIRES → **NOUS SOMMES VOS COMPAGNONS VERS LE SUCCES**



OFFICE CITY
MEMBER OF
WORLD-WIDE BUSINESS CENTERS NETWORK

5, Rue Jean Monnet
BP: 2607
L-1025 Luxembourg- Kirchberg

A quelques mètres d'AUCHAN
Tel: 264.20.2674
www.officecity.lu

Participez au concours «Golden Bridge Award»

Chaque année la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise à Londres décerne le Golden Bridge Award à une entreprise belge ou luxembourgeoise ayant fait preuve d'un dynamisme particulier sur le marché britannique. En plus du Golden Bridge Award proprement dit, des prix supplé-

mentaires sont décernés à la meilleure PME ainsi qu'au «most impressive newcomer».

Les organisateurs du prix visent surtout des PME qui ont connu une croissance importante de leurs exportations sur le marché britannique au cours des dernières années.

Pour de plus amples informations sur le Golden Bridge Award ainsi que pour recevoir le questionnaire à remplir à ce propos, nous vous invitons à contacter l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Londres ou la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise à Londres: ■

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Londres

27, Wilton Crescent – London, SW1X 8SD

Tél.: +44 20 72 35 69 61 – Fax: +44 20 72 35 97 34 – E-mail: londres.amb@mae.etat.lu

Belgian-Luxembourg Chamber of Commerce in Great Britain

Events Team – Riverside House – 27/29 Vauxhall Grove – London, SW8 1SY

Tél.: +44 87 02 46 16 10 – Fax: +44 87 04 29 21 48 – E-mail: events@blcc.co.uk – Internet: www.blcc.co.uk

www.cobelfret.com

COBELFRET 

SHIPS / TERMINALS / TRAILERS / CONTAINERS / TRAINS / TRUCKS / BARGES / SYSTEMS / PEOPLE

• Prochaines activités de l'Euro Info Centre PME/PMI de la Chambre de Commerce

- 26 octobre ICT Matching Day à Initiatives, Liège (B)
- 15 novembre Workshop «Fit for fairs: Stratégies pour la rentabilisation de votre participation aux foires»,
Chambre de Commerce
- 22 novembre «Forum de l'Entreprise», Chambre de Commerce
- 7 décembre Workshop «Fit for fairs: Stratégies de marketing et conception de stands d'exposition», Chambre de Commerce

26 septembre 2006

Conférence «Votre Entreprise et la Normalisation»



Le mardi 26 septembre, la Chambre de Commerce et son Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI ont accueilli plus de 40 participants à la conférence organisée sur le thème de la Normalisation, intitulée «Votre Entreprise et la Normalisation».

Après une présentation introductive sur le rôle de la normalisation en support des politiques et de la législation européenne, réalisée par Monsieur Gero Leibrock, représentant de l'Unité «Normalisation» au sein de la Direction Générale «Entreprises et Industrie» auprès de la Commission européenne, Monsieur Hugues Plissart, Directeur du département «Nouvelles Opportunités de Normalisation» au sein du Comité Européen de Normalisation a présenté le rôle et le fonctionnement de ce Comité.

La conférence s'est poursuivie avec la présentation du futur Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation et de la sécurité des produits et services dont la création est encore en suspens.

Monsieur Jean-Marie Reiff, Chargé de la Direction de l'actuel Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance a présenté la vision qui soutient la création de cet Institut ainsi que les missions qu'il pourrait avoir à remplir.

Monsieur Xavier Delecroix, Chef de projets du Centre de Veille Tech-

nologique et Normative dépendant du Centre de Recherche Public Henri Tudor, a ensuite présenté les missions et les différents services de veille du CVT.

Puis, Monsieur Jean-Claude Mangin, responsable Qualité de la société Viking S.A. a complété ces interventions par un témoignage concret des impacts de la Normalisation sur les produits et services de sa société.

Pour clôturer la matinée, Madame Sabrina Sagramola, Gérant de l'Euro Info Centre au sein du département international de la Chambre de Commerce et modératrice de la conférence, a invité les participants à un lunch-buffet où orateurs et chefs d'entreprises ont eu une occasion supplémentaire de networking et d'échanges d'expériences.

Cette conférence était la première d'une série de conférences qui seront organisées tout au long du second semestre 2006.

L'organisation de manifestations sur des thèmes européens est une des missions de l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI. ■

Pour de plus amples informations sur les conférences organisées, nous vous invitons à contacter
l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI – Chambre de Commerce

Tél.: 42 39 39-333 – Fax: 43 83 26 – E-mail: eic@cc.lu

Personne de contact: Mme Violaine MATHURIN

Le programme est également disponible sur le site web www.eicluxembourg.lu.

26 octobre 2006

ICT Matching Day: Derniers jours pour s'inscrire

Le 26 octobre 2006, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg et l'AWEX (Agence Wallonne à l'Exportation et aux Investissements Etrangers), ensemble avec leurs partenaires de la Grande Région, organisent pour la première fois l'«ICT Matching Day».

Cette manifestation est organisée lors du salon b2b «Initiatives 2006» à Liège et constitue l'occasion unique de contacts directs entre:

- 1) Exposants et exposants
- 2) Exposants et visiteurs
- 3) Visiteurs et visiteurs.

L'ICT Matching Day aura une approche multisectorielle avec un accent sur le secteur de l'informatique et de nouvelles technologies de l'information et de la communication. Cette plateforme «b2b» vous permettra également de rencontrer en un seul endroit des entreprises en provenance des régions limitrophes belges, néerlandaises, allemandes, françaises et luxembourgeoises. Environ 100 entreprises sont attendues à cette journée de rencontres NTIC.

Inscrivez-vous encore maintenant et choisissez vos rendez-vous! Pour plus d'informations: www.ictmatching.eu. ■



15 novembre 2006 et 7 décembre 2006

Workshop Fit for Fairs

La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg et son Euro Info Centre continueront au deuxième semestre 2006 d'organiser des ateliers thématiques qui visent à optimiser la participation des entreprises aux foires régionales et internationales.

Le premier workshop se déroulera le 15 et 16 novembre prochain et se consacrera au thème «Stratégies pour la rentabilisation de votre participation aux foires». Ce workshop proposera des instruments clés en main pour définir vos objectifs, pré-calculer votre budget et évaluer les résultats de votre participation après la foire. De plus, les experts invités vous offriront des informations complémentaires sur des subsides disponibles, le système des stands collectifs et le concept «b2fair – matchmaking et rencontres b2fair» aux foires régionales et internationales.

Le deuxième workshop est prévu pour le 7 décembre et traitera le thème: «Stratégies de marketing et conception de stands d'exposition». Il offrira des informations sur l'importance des foires



Vu le grand intérêt témoigné à la première conférence «Fit for Fairs» en septembre 2005, l'EIC approfondit le thème «Participation aux foires» davantage lors des deux workshops.

res dans le Marketing-Mix d'une entreprise ainsi que sur les travaux de préparation à une foire ou salon: sélection des foires et des emplacements, briefing des prestataires de services et introduction dans la conception des stands d'exposition. ■

Les entreprises intéressées à recevoir des informations détaillées sur les workshops, sont invitées à contacter l'Euro Info Centre par e-mail: eic@cc.lu ou par téléphone: 42 39 39-372/333.

22 novembre 2006

Forum de l'Entreprise

Le 22 novembre 2006 aura lieu dans les locaux de la Chambre de Commerce le Forum de l'Entreprise. Cette journée de rencontres des entreprises de la Grande Région est une plateforme «b2b» créée à l'initiative des Euro Info Centres de la Grande Région. Elle vise à vous aider dans votre recherche de partenaires potentiels au sein de la Grande Région. Vous aurez la possibilité d'organiser des rendez-vous individuels au préalable. Une série de workshops thématiques vous informeront sur les actualités communautaires les plus diverses.

Le «Forum de l'Entreprise» s'adresse à toute jeune entreprise ou jeunes esprits créatifs ainsi que à toutes les entreprises des secteurs suivants:

- machinerie et transformation des métaux;
- construction et matériaux;
- produits alimentaires et emballages;
- TIC;
- transports et logistique;
- équipement médical;
- sciences de la vie;
- biotechnologies. ■

Pour de plus amples informations sur le «Forum de l'Entreprise» nous vous invitons à contacter l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce
 Personne de contact:
Madame Sabrina SAGRAMOLA
 tél.: 42 39 39 333
 Fax: 43 83 26
 E-mail: eic@cc.lu

Grande Région

Les EIC et les Centres Relais Innovation s'allient à l'Initiative b2europe



Au total, les 14 structures-hôtes des Euro Info Centres et des Centres Relais Innovation, représentant des organisations renommées pour la promotion de l'économie dans la Grande Région, ont signé le mercredi, 27 septembre à Trèves, la Charte de coopération «b2Europe». Avec l'initiative «b2europe», la coopération des deux réseaux européens pour la promotion des entreprises part sur de nouvelles bases. A l'avenir, ceux-ci collaboreront encore plus étroitement et formeront un point de contact commun pour les entreprises de la Grande Région.

L'Initiative b2europe facilite l'accès des entreprises à l'Europe et aux réseaux européens des Euro Info Centres (EIC) et des Centres Relais Innovation (CRI). Cette initiative soutient surtout les petites et moyennes entreprises, qui recherchent une assistance pratique dans la

création de coopérations transfrontalières, lors de la participation à des programmes européens lors de l'accès aux marchés étrangers.

Dans la Grande Région, composée des Länder allemands de «Rhénanie-Palatinat» et de «Sarre», la région française de Lorraine, la région wallonne de Belgique ainsi que du Grand-Duché de Luxembourg, 9 Euro Info Centres et 8 Centres Relais Innovation sont actifs. Les deux réseaux ont été mis en place par la Commission européenne dans le but de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises au Marché intérieur.

Le réseau européen des Euro Info Centres est composé de 300 points de contact dans 45 pays. Leur tâche principale est de répondre aux questions concrètes des entreprises, par exemple sur la transposition des Directives européennes dans le droit national, la création de filiales dans un autre pays européen, la demande de subventions et subsides européens ou la participation à des marchés publics européens. De plus, les Euro Info Centres travaillent en réseau pour créer des contacts et favoriser les coopérations transfrontalières entre les entreprises. De plus, dans leur rôle d'interface entre la Commission européenne et le monde entrepreneurial, les EICs se font également le porte-parole de l'économie en identifiant les entraves du marché intérieur et en alertant les services compétents de la Commission européenne.

Le réseau des CRI comprend près de 250 organisations avec plus de 1000 conseillers en matière d'innovation dans tous les Etats membres ainsi qu'en Bulgarie, en Roumanie, en Islande, en Israël, en Norvège, en Suisse, en Turquie et au Chili. Celui-ci vise à renforcer la capacité d'innovation des petites et moyennes entreprises. Les partenaires organisent en

commun des bourses de technologie et accompagnent les entreprises lors d'entretiens bilatéraux dans le but de signer des contrats de coopération. Les entreprises reçoivent également un support lors de visites d'entreprises sectorielles. Rien qu'en Allemagne, chaque année, plus de 1.300 visites d'entreprises sont organisées afin de trouver des partenaires européens. Plus de 130 accords de coopération sont ainsi conclus annuellement à l'aide des CRI allemands.

Avec le partenariat b2europe – une initiative de la Commission européenne – les 8 Centres Relais Innovation ainsi que les 9 Euro Info Centre de la Grande Région unissent leurs forces pour les PME.

«Avec le label b2europe, nous nous assurons que les entreprises reçoivent toutes les prestations de services nécessaires à la conclusion de nouveaux marchés en Europe et pour l'acquisition de nouveaux groupes de clients via un seul point de contact», a affirmé Maive Rute,



actuelle directeur de la Direction E – Promotion de la Compétitivité des PMI de la DG Entreprises et Industrie.

La charte de coopération «b2europe» a été conclue le mercredi 27 septembre 2006 au Centre de Conférences de la Chambre des Métiers à Trèves en présence des cinq Ministres de l'Economie de la Grande Région et des représentants de la Commission européenne. ■

Pour des informations complémentaires, nous vous invitons à contacter l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce
Tél.: 42 39 39-333 – Fax: 43 83 26
E-mail: eic@cc.lu
Personne de contact:
Madame Sabrina SAGRAMOLA



Le fil conducteur de votre succès

CEGECOM
member of the artelis group

info@cegecom.lu • www.cegecom.lu
Tél. 26 499-1 • Fax 26 499-699

COMEDY PARTNER

Elargissement

La Bulgarie et la Roumanie entreront dans l'UE au 1^{er} janvier 2007



La Commission a adopté le 26 septembre 2006 son rapport de suivi final relatif au degré de préparation à l'adhésion à l'UE de la Bulgarie et de la Roumanie. Compte tenu des progrès substantiels réalisés, la Commission européenne considère que ces deux pays seront en mesure d'assumer les droits et les obligations liés à l'adhésion à l'UE le 1^{er} janvier 2007. Quant aux quelques domaines dans lesquels des efforts seront encore nécessaires, la Commission propose un train de mesures d'accompagnement strictes.

En mai 2006, la Commission estimait que la «Bulgarie et la Roumanie devraient être prêtes pour l'adhésion au 1^{er} janvier 2007, à condition qu'elles s'emploient à résoudre un certain nombre de problèmes en suspens». Depuis lors, ces deux pays ont réalisé des efforts considérables et relevé nombre de défis. Ils ont ainsi pu s'aligner suffisamment sur les normes et les pratiques en vigueur dans l'Union. En ce qui concerne les quelques problèmes en suspens, le rapport de la Commission

révèle que l'UE dispose de moyens d'action suffisants lui permettant de défendre ses intérêts et ceux de ses citoyens.

Le président de la Commission, José Manuel Barroso, a déclaré au sujet de la décision de la Commission: «Je tiens à féliciter les citoyens et les dirigeants de la Bulgarie et de la Roumanie pour ce résultat historique. Notre analyse objective confirme ce que nous pensions, à savoir que l'adhésion de ces deux pays, assortie des mesures d'accompagnement que nous proposons, est l'occasion de mener à bien le cinquième élargissement de l'UE. Cet élargissement a renforcé la paix et apporté une plus grande prospérité en Europe. Il s'agit de la bonne décision pour la Bulgarie et pour la Roumanie et de la bonne décision pour l'Europe.»

Depuis mai dernier, les deux pays ont, en effet, résolu environ la moitié des questions qui restaient en suspens. Compte tenu de la dynamique actuelle, tout porte à croire que la plupart des problèmes qui subsistent seront réglés au cours des mois à venir.

Pour éviter tout risque potentiel, la Commission a mis au point diverses mesures visant à accompagner l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. Elle mettra sur pied un mécanisme de coopération et de vérification des progrès réalisés en matière de réforme du système judiciaire et de lutte contre la corruption et la criminalité organisée. Un règlement spécifique relatif aux dépenses agricoles a été adopté le 26 septembre dernier pour protéger les intérêts financiers de l'UE. Les règles de l'UE prévoient des mesures générales destinées à déjouer les risques dans des domaines tels que la sécurité alimentaire.

Olli Rehn, Commissaire chargé de l'élargissement, a ajouté: «Notre démarche est équitable et rigoureuse. Équitable, car nous avons mesuré les progrès accomplis et avons rendu à chacun ce qui lui était dû. Et rigoureuse, car nous avons mis en place le mécanisme nécessaire pour accompagner la Bulgarie et la Roumanie sur la voie des réformes, et ce dans l'intérêt des deux pays et de l'UE dans son ensemble.»

Sous réserve des processus de ratification en cours dans quatre États membres, l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, le 1^{er} janvier 2007, fera entrer 30 millions de citoyens dans l'UE, marquera l'aboutissement du cinquième élargissement historique de l'UE et créera une Union de près d'un demi milliard d'Européens.

Le rapport final de la Commission européenne relatif à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie est disponible sur le site web suivant: <http://ec.europa.eu/enlargement/>.

(Communiqué par la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg) ■

Pour de plus amples informations sur l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'UE ou sur toute autre question relative à l'élargissement, nous vous invitons à contacter l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce – Tél.: 42 39 39-333 – Fax: 43 83 26 – E-mail: eic@cc.lu

**Mon entreprise :
34 employés
8 commerciaux
5 cadres
et ... AXA**



TeamUp

**La gamme complète de solutions-entreprise
qui a tout pour vous séduire.**

Quel que soit votre projet d'entreprise, sa taille ou son secteur d'activité, nos spécialistes-entreprise s'engagent à vos côtés. Ils analysent avec vous les risques et les opportunités liés à votre activité et vous proposent des solutions personnalisées et packagées.

TeamUp d'AXA est une gamme complète,

innovante et évolutive exclusivement dédiée aux professionnels. Elle répond de façon spécifique à vos attentes en matière de protection matérielle, de placement et d'assurances collectives pour vous et pour vos salariés. Demandez conseil à votre agent ou courtier AXA.



www.axa.lu

Maacht dat Bescht aus Ärem Liewen

Ordinateur

Directive sur la vente à distance



Le 21 septembre 2006, la Commission européenne a adopté une communication relative à l'application de la directive 1997/7/CE concernant la vente à distance et lancé une consultation en vue d'évaluer la nécessité d'actualiser ladite directive.

Tous les États membres de l'Union européenne ont transposé la directive, mais certains problèmes sont apparus dans son application pratique. Par exemple, l'utilisation de nouvelles technologies, telles que le «commerce mobile» par SMS, et la popularité de certaines méthodes commerciales, comme les ventes aux enchères en ligne, soulignent la nécessité de se pencher sur l'efficacité de la réglementation de la vente à distance. Par ailleurs, le recours à la «clause minimale», en vertu de laquelle les États membres peuvent adopter des dispositions plus strictes pour assurer au consommateur un niveau de protection plus élevé, a entraîné une variation du degré de protection selon les États membres, ce qui peut avoir donné lieu à des divergences et des distorsions dans le marché intérieur.

■ Vente à distance

La directive sur la vente à distance s'applique à la plupart des contrats pour

lesquels un consommateur et un fournisseur se lancent dans une transaction de vente à distance sans jamais se rencontrer face à face jusqu'à ce que le contrat ait été signé. Elle vise à mettre les consommateurs qui achètent des biens ou des services au moyen de «techniques de communication à distance» (par courrier électronique ou par téléphone, par exemple) sur le même pied que les consommateurs qui achètent des biens ou des services dans des magasins (vente face à face).

■ Droits des consommateurs

Les droits des consommateurs comprennent la communication d'informations détaillées avant l'achat; la confirmation de la plupart de ces informations sur un support durable (confirmation écrite, par exemple); le droit du consommateur d'annuler le contrat dans un délai d'au moins sept jours ouvrables sans indication du motif et sans pénalités, à l'exception des frais de renvoi des marchandises (droit de rétractation); en cas d'annulation du contrat par le consommateur, le droit à un remboursement dans les trente jours suivant l'annulation; la fourniture du bien ou la prestation du service dans un délai de trente jours à compter du jour suivant celui où le consommateur a transmis sa commande; la protection contre la vente non sollicitée; la protection contre l'utilisation frauduleuse de cartes de paiement; et la non-validité de toute renonciation aux droits et obligations prévus par la directive, quelle que soit la partie (consommateur ou fournisseur) à l'initiative de cette renonciation.

■ Principales préoccupations

Les divergences nationales liées à la transposition résultent en particulier du recours à la «clause minimale», en vertu de laquelle les États membres peuvent adopter ou maintenir des dispositions plus strictes pour assurer au consommateur un niveau de protection plus élevé,

à condition que ces dispositions soient compatibles avec le traité. Ces divergences peuvent avoir des incidences sur le marché intérieur et amenuiser la confiance des entreprises et des consommateurs dans les échanges transfrontaliers.

D'autres problèmes sont dus à l'émergence de nouveaux produits et de nouvelles technologies auxquels la directive n'est pas toujours pleinement adaptée. On peut citer à titre d'exemple le «m-commerce» (c'est-à-dire le commerce effectué par service de messages courts (SMS)) et les ventes aux enchères en ligne sur des sites web tels qu'eBay. Les «délais de réflexion» peuvent également varier selon l'interprétation de la législation nationale.

■ Consultation publique

La consultation porte sur des points tels que la clarté et l'adéquation des termes juridiques utilisés dans la directive, la nécessité de modifier les exemptions, les exigences relatives aux informations préalables, la confirmation écrite, le droit de rétractation, l'exécution des contrats à distance, et d'autres questions parmi lesquelles les liens avec la législation communautaire concernant la protection de la vie privée et les communications électroniques.

■ Prochaines étapes

La consultation concernant la vente à distance durera jusqu'au mois de novembre 2006. La Commission publiera une synthèse des réponses sur son site web. Parallèlement, elle publiera dans le courant de l'année un livre vert lançant une vaste consultation sur d'autres aspects de la législation communautaire en matière de protection des consommateurs. Ces consultations seront regroupées pour décider s'il y a lieu de réviser le cadre réglementaire dans ce domaine et, si oui, selon quelles modalités.

(Communiqué par la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg) ■

De plus amples informations sur la vente à distance sont disponibles à partir du site web suivant:
http://ec.europa.eu/consumers/cons_int/safe_shop/dist_sell/index_fr.htm

BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

En raison de l'internationalisation de l'économie, les PME souhaitant sortir de leurs frontières et conquérir de nouveaux marchés peuvent soit décider de le faire seules, soit de conclure des coopérations avec des PME situées dans les Etats visés. Une entreprise optant pour le partenariat a ainsi le choix entre plusieurs types de partenariats:

■ Le partenariat commercial:

- La prospection des marchés
- La promotion des produits
- La distribution des produits
- Le contrat de distribution, de distribution réciproque, de concession, d'agence, de franchise, de marketing et de portage

■ Le partenariat industriel:

- La fabrication commune des produits
- La sous-traitance stratégique
- Les achats groupés
- La logistique commune

■ Le partenariat technologique:

- Le transfert de technologie et de savoir-faire
- La sous-traitance stratégique
- La soumission et exécution en commun de programmes de recherche

- La conception et le développement, adaptation de nouveaux produits en commun

■ Les formes participatives de partenariat:

- La joint venture
- Le groupement d'intérêt économique et le groupement européen d'intérêt économique
- La prise de participation
- Les groupements momentanés d'entreprises

Pour faire face à de nouveaux marchés et à la concurrence, le partenariat apparaît comme étant une des solutions pouvant permettre à toute PME/PMI disposant de moyens limités de faire face à de grandes entreprises et de devenir une entreprise concurrente non négligeable sur le marché européen, voire mondial. Il s'agit de réaliser à plusieurs ce qui est plus difficile à faire seul.

Etre actif sur le marché international implique qu'une entreprise soit présente sur plusieurs marchés nationaux ne répondant pas forcément aux mêmes règles, et un marché international où les concurrents sont encore plus nombreux que sur le marché national ou européen.

Le partenariat permet ainsi aux entreprises de petite et de moyenne taille de diminuer ces risques.

Au vu du nombre d'offres de coopération existantes, la Chambre de Commerce, via son Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI, vous propose la possibilité d'entrer en contact avec des partenaires potentiels, en répondant à une des propositions d'affaires émanant aussi bien d'entreprises luxembourgeoises, de la Grande-Région, ou situées dans l'un des 25 Etats membres de l'Union européenne, dans un pays candidat à l'adhésion ou dans un Etat tiers où le réseau des Euro Info Centres est représenté.

Si vous êtes intéressés par une offre de coopération bien déterminée, vous pouvez recevoir les coordonnées de la société, une description de son offre, ainsi que des informations diverses sur son fonctionnement (capital, chiffre d'affaires, expériences internationales, etc.).

Vous pouvez aussi soumettre une offre de recherche de coopération en contactant l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI auprès de la Chambre de Commerce. Une entrevue peut également être arrangée sur simple demande:

**Euro Info Centre
Luxembourg PME/PMI**
Tél.: 42 39 39-333
Fax: 43 83 26
E-mail: eic@cc.lu ■

OFFRES DE COOPERATION

- 1 Société fiduciaire bulgare, spécialisée dans l'import/export, propose ses services sur le marché bulgare comme intermédiaire commercial pour les secteurs d'importation de voitures et de bicyclettes et pour les secteurs de l'édition et de l'impression, du tourisme, des matériels de construction, de l'agroalimentaire, des transports et du secteur immobilier. Elle recherche des coopérations commerciales réciproques. (EIC-20060925)
- 2 Société luxembourgeoise, spécialisée dans la conception et le développement Open Source, JAVA, .NET, spécialisé outsourcing pays de l'Est, souhaite conclure des partenariats commerciaux de réalisation des projets ou des modules de projets informatiques de Gestion. (EIC-20060926)
- 3 Société tchèque, spécialisée dans la fabrication d'outils de jardinage de qualité et de matériaux à usage ménager (bouteilles en PET, ...), recherche distributeurs, grossistes pour la commercialisation de ses gammes d'outillage d'été et d'hiver. (EIC-200611443)
- 4 Société britannique, spécialisée dans la conception et la fabrication d'équipements électrifiés (caténares, ...) pour voies ferrées, tramway, trolley bus, recherche une coopération dans le domaine de la production, commercial, financier et technique, et plus précisément des agents commerciaux expérimentés, une société ou une personne ayant des contacts auprès d'opérateurs d'infrastructure, de consultants en matière de conception et d'entrepreneurs d'installations de ce domaine. (EIC-200611449)
- 5 Société portugaise, spécialisée dans la fabrication de vaisselles et d'articles de décoration chinois, recherche un partenaire commercial, financier et technique. (EIC-200611458)
- 6 Société hongroise, spécialisée dans la production d'ordinateurs et de composants informatiques et électroniques de pointe, recherche des distributeurs, représentants, agents commerciaux et des contrats de sous-traitance. (EIC-200611467)

- 7 Société bulgare, spécialisée dans la production et l'exportation de champignons et de fruits frais et surgelés, recherche des partenaires pour investissements et projets, ainsi que des importateurs pour ses produits. Elle se propose aussi de jouer le rôle de sous-traitants pour le compte de ses clients étrangers pendant la période d'avril à septembre inclus. (EIC-200611482)
- 8 Société britannique qui propose une technologie de recyclage du verre absorbant les déchets chimiques et empêchant la prolifération bactérienne recherche partenaire pour coopération technique. Utilisation potentielle dans le secteur de l'agroalimentaire, du textile, du traitement des eaux ou dans l'industrie papetière. (EIC-200611506)
- 9 Société tchèque, spécialisée dans le domaine des analyses physiques et chimiques et de la protection de l'environnement, recherche des partenaires pour coopérations techniques et commerciales. (EIC-200611515)
- 10 Société belge, spécialisée dans les suppléments alimentaires et les produits de soins pour chevaux recherche des distributeurs et des agents commerciaux. (EIC-200612017)
- 11 Société espagnole, spécialisée dans la production de vins rouges et blancs, recherche des grossistes, des distributeurs et des agents commerciaux. (EIC-200612015)
- 12 Société luxembourgeoise, spécialisée dans l'étude, la conception, l'installation et la maintenance de systèmes intelligents pour l'habitat, recherche un partenaire financier issu d'un des corps de métiers suivants: électriciens, architectes, promoteurs immobiliers, constructeurs d'habitations «clefs en main», et actif dans les domaines de la domotique, de l'immoctique, de l'informatique et des télécoms, etc. (EIC-20060620)

BON DE COMMANDE • à remplir à la machine ou en lettres majuscules (Toutes les mentions sont obligatoires)

Entreprise: _____

Numéro au RCS: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postale/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

http:// _____

1 2 3 4 5 6
 7 8 9 10 11 12

Date: _____

Signature: _____

**Chambre de Commerce
 du Grand-Duché de Luxembourg**
 Département International – Affaires européennes
Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI

Personne de contact: Mme Anne-Cécile SADOT

7, rue Alcide de Gasperi
 Luxembourg / Kirchberg • L-2981 Luxembourg
 Tél.: 42 39 39-373 • Fax: 43 83 26
 E-mail: eic@cc.lu

Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI

Textes européens publiés du 21 août 2006 - 26 septembre 2006

L'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibi-

lité de commander gratuitement des recommandations, communications, décisions, directives et règlements européens. Vous trouverez ainsi dans cha-

que édition du Merkur une liste référentielle contenant une sélection de ces textes publiés lors de la période précédant sa parution. ➤

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il vous suffit de nous retourner le bon de commande en cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera/ seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique. ■

Communications publiées du 21 août 2006 - 26 septembre 2006

1	2006/C21/01 2006/C216/02 2006/C216/03	Dispositifs médicaux
2	2006/C221/02	Mise sur le marché et contrôle des explosifs à usage civil
3	2006/C229/01	Avis du Comité des régions sur la communication de la Commission «Mise en œuvre de l'utilisation durable des ressources: Une stratégie thématique pour la prévention et le recyclage des déchets et sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux déchets»
4	2006/C229/02	Avis du Comité des régions sur la «Proposition de directive relative à la promotion de véhicules de transport routier propres»

Recommandations publiées du 21 août 2006 - 26 septembre 2006

5	2006/585/CE	Numérisation et accessibilité en ligne du matériel culturel et la conservation numérique
6	2006/647/CE	Produits de protection solaire et allégations des fabricants quant à leur efficacité

Directives publiées du 21 août 2006 - 26 septembre 2006

7	2006/68/CE	Constitution de la société anonyme ainsi que le maintien et les modifications de son capital
8	2006/66/CE	Piles et accumulateurs et déchets de piles et d'accumulateurs

Règlements publiés du 21 août 2006 - 26 septembre 2006

9	1329/2006	Modification du règlement 1725/2003 portant adoption de certaines normes comptables internationales pour ce qui concerne les interprétations n° 8 et n° 9 du comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (IFRIC 8 et IFRIC 9)
10	1322/2006	Droit antidumping définitif et perception définitive du droit provisoire institué sur les importations de lampes fluorescentes compactes à ballast électronique intégré (CFL-i) originaires de la République populaire de Chine
11	1367/2006	Application aux institutions et organes de la CE des dispositions de la convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et à l'accès à la justice en matière d'environnement

BON DE COMMANDE • à remplir à la machine ou en lettres majuscules

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postale/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

http:// _____

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

- en français en allemand
 en anglais autre (à préciser) _____
- 1 2 3 4 5 6
 7 8 9 10 11

**Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg**
Département International – Affaires européennes
Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI

Personne de contact: Mme Anne-Cécile SADOT

7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg/Kirchberg • L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39-333 • Fax: 43 83 26
E-mail: eic@cc.lu



Education et formation 2010

Cadre européen des certifications: mieux comprendre les diplômes et les qualifications en Europe

La Commission européenne a adopté le 5 septembre 2006 la recommandation du Parlement européen et du Conseil visant à établir le cadre européen des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie (CEC). Le CEC créera des références communes qui aideront les États membres, les entreprises et les citoyens à comparer les certifications délivrées par les différents systèmes européens d'éducation et de formation.

Ján Figel, commissaire européen chargé de l'Éducation, de la formation, de la culture et du multilinguisme, a déclaré à ce propos: «Les citoyens européens se heurtent trop souvent à des obstacles lorsqu'ils tentent d'étudier ou de travailler dans un autre pays ou lorsqu'ils veulent mettre à profit des études ou une formation

antérieures. Le CEC aidera à résoudre ce problème en permettant de mieux comprendre les diverses certifications nationales en Europe et en favorisant l'accès des citoyens à l'éducation et à la formation.

Son adoption renforcera la mobilité des travailleurs et des étudiants. Nous sommes convaincus que cette initiative

jouera un rôle-clé dans la stimulation de l'emploi et de la croissance et qu'elle aidera les citoyens européens à affronter les défis d'une économie mondialisée, fondée sur la connaissance.»

Cette proposition, qui représente l'un des aboutissements concrets du programme de travail «Éducation et formation 2010» mis en place après le

Conseil européen de Lisbonne en 2000, a été lancée lors des Conseils européens de printemps de 2005 et 2006. Elle a été élaborée à la suite de larges consultations avec les États membres, les partenaires sociaux et d'autres parties prenantes.

Le CEC s'inscrit dans le cadre du programme communautaire de Lisbonne, un ensemble d'actions définies par la Commission pour soutenir les efforts déployés par les États membres en vue d'atteindre les objectifs de développement social et économique fixés en mars 2000.

Le cœur du CEC est constitué par un ensemble de huit niveaux de référence décrivant ce que l'apprenant sait, ce qu'il comprend et ce qu'il est capable de faire (les «acquis de l'apprentissage»), indépendamment du système dans lequel telle ou telle certification a été délivrée. Ce système de niveaux de référence s'écarte donc de l'approche traditionnelle qui met l'accent sur les moyens mis en œuvre pour acqué-

rir des connaissances (durée de l'apprentissage, type d'institution). Le fait de privilégier les résultats de l'apprentissage permet:

- une meilleure adéquation de l'offre d'éducation et de formation avec les besoins du marché du travail (en connaissances, aptitudes et compétences);
- facilite la validation des apprentissages non formels et informels;
- facilite le transfert et l'utilisation des certifications dans différents pays et dans différents systèmes d'éducation et de formation.

Instrument de promotion d'un apprentissage tout au long de la vie, le CEC couvre l'enseignement général et l'éducation pour adultes, l'enseignement et la formation professionnels et l'enseignement supérieur. Les huit niveaux couvrent l'éventail des certifications délivrées de la fin de l'enseignement obligatoire jusqu'aux niveaux les plus élevés de l'enseignement universitaire et de la formation professionnelle.

Le texte proposé recommande aux États membres d'établir des correspondances entre leurs systèmes de certification nationaux et le CEC (d'ici 2009). Les particuliers et les entreprises pourront donc utiliser ce cadre comme un outil de référence pour comparer les niveaux de certification de différents pays et de différents systèmes d'éducation et de formation, par exemple dans le domaine de la formation professionnelle ou de l'enseignement supérieur. Le CEC fonctionnera comme un outil de transposition permettant de clarifier les correspondances entre les certifications et les différents systèmes.

C'est pourquoi il favorisera la transparence des systèmes européens d'éducation et de formation et contribuera à les rendre plus accessibles au grand public. La proposition doit à présent être examinée par le Conseil et le Parlement européen. Son adoption est prévue avant fin 2007.

Kluwer est le partenaire de tous les professionnels qui souhaitent bénéficier de la dernière actualité sur leur secteur. Le nouveau magazine Ace écrit par des Luxembourgeois commente tous changements législatifs qui affectent le Grand-duché du Luxembourg; des informations percutantes sur les thèmes suivants :

- **comptabilité et comptes annuels**
- **fiscalité directe et indirecte**
- **droit des affaires**
- **audit**

Le comité de rédaction se compose de Luc Trivaudey et Anne-Sophie Preud'homme (Pricewaterhouse-Coopers), Thierry Lesage (Arendt & Medernach), Julien Didierjean (HRT Révision), Gilles Dusemon (Loyens & Winandy), Steve Jacoby (Kremer Associés & Clifford Chance) et Danielle Kolbach (Allen & Overy).

10 publications par an + un index

Marquez des points dans votre profession et souscrivez dès maintenant au magazine Ace via www.kluwer.lu ou téléphonez nous au 800 48 034.

Avec Kluwer, vous enchaînez les coups gagnants !

4 manières différentes de commander:

Commandez online	www.kluwer.lu
Appelez gratuitement	800 48 034
Faxez gratuitement	800 48 027
Envoyez un e-mail	contact@kluwer.lu

**De l'info gagnante
à tous les coups,
c'est bien joué !**



Kluwer

a Wolters Kluwer business

**Nouveau magazine Ace
par et pour les Luxem-
bourgeois**



8 septembre 2006

Grand succès du «Forum MBA»

Le 18 septembre 2006, plus d'une centaine d'intéressés ont participé au premier «Forum MBA» au centre de conférences de la Chambre de Commerce. Cette manifestation fut organisée par l'association MBA2U en étroite collaboration avec l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC). Son objectif était d'informer les jeunes et futurs diplômés quant aux finalités du diplôme MBA et de les motiver à se lancer dans cette aventure.

Après une brève allocution par M. Paul Emering, Chargé de direction de l'IFCC et Secrétaire Général de la Chambre de Commerce, ainsi qu'une introduction par M. Marc Niederkorn, partenaire chez McKinsey Luxembourg, M. Nicolas Magnette, consultant auprès de McKinsey Luxembourg et modérateur de la soirée, a dans un premier temps tenté de

répondre à la question: «La magie d'un MBA: pourquoi et comment?»

Cette présentation fut suivie par une discussion avec un panel de top-managers, titulaires d'un diplôme MBA, qui ont fourni des informations et des explications sur leur diplôme, sur la façon dont le MBA a accéléré leur carrière ainsi que sur les raisons pour lesquelles les entreprises décident aujourd'hui de recruter ce type de profil. Ce panel fut composé notamment par:

- M. Roger Assaker, MBA Sacred Heart University, Fondateur et CEO de e-Xstream;
- M. Jean-Marc Benker, Directeur Belux Robert Walters;
- M. Robert Glesener, MBA Harvard, General Manager Internaxx;
- M. Marc Niederkorn, MBA Stanford, Partner McKinsey Luxembourg;

- Mme Laurence Ponchaut, MBA INSEAD, Corporate Communications Arcelor.

La soirée s'est ensuite terminée par un «networking cocktail» qui a permis aux participants de la conférence de poser leurs questions aux panelistes et alumni MBA de manière informelle. ■

Pour tout renseignement supplémentaire sur cette manifestation, veuillez contacter Mme Christel Habils (Tél.: +352 26 56 46 02; Christel_Habils@mckinsey.com) ou consulter le site www.mba2u.org.

Cycle de formation

Formation au dirigeant P.M.E.



Le succès d'une entreprise est en majeure partie imputable aux personnes qui la dirigent. Ceci est d'autant plus vrai pour une PME.

Malheureusement, bon nombre de dirigeants d'entreprise sont submergés dans leur quotidien par le volet opérationnel de leur société, à tel point qu'ils ne se rendent pas compte de l'importance de la mise en œuvre des vrais objectifs stratégiques pour l'entreprise: avoir des visions, trouver des synergies,

diriger le personnel, recherche de nouveaux marchés et diriger l'entreprise.

Conscients de ces enjeux, la Chambre des Métiers et l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce, en collaboration avec le Guichet Unique PME vous proposent un cycle de formation qui a comme objectif d'aider le participant à parfaire ses connaissances en matière de gestion d'entreprise.

La formation est constituée des 5 modules suivants:

Programme		Dates
Module 1	Le diagnostic et les différentes étapes vers le changement	27 et 28/11/2006
Module 2	Le marketing stratégique et opérationnel	6 et 7/2/2007
Module 3	Le processus et l'organisation d'entreprise	6 et 7/3/2007
Module 4	La valorisation des ressources humaines	25/4 et 9/5/2007
Module 5	La gestion et la planification financière	10 et 20/6/2007

Cette formation s'adresse aux dirigeants d'entreprise, cadres et chefs de service. Chaque module de formation est complété par des séances de coaching col-

lectif d'une durée de 0,5 jour. Le participant peut s'inscrire au cycle entier ou à un/des module(s) ponctuel(s). La formation se déroule en langue luxembour-

geoise respectivement en allemand pour les modules 2 et 3 et aura lieu à l'hôtel du Vieux Château à Wiltz. Le droit d'inscription par module s'élève à 150 €. ■

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS:

Institut de Formation de la Chambre de Commerce
Mlle Eliane Theis – Tél.: (+352) 42 39 39-225 – Site web: www.ifcc.lu

26 octobre 2006

La complémentarité des hommes et des femmes en entreprise: mythe ou réalité?

Le Personnel Officers Group (POG) organise en collaboration avec Efficient Behaviours et avec le soutien de la Chambre des Employés Privés une journée sur le sujet «La complémentarité des hommes et des femmes en entreprise: mythe ou réalité?». La journée sera organisée le jeudi 26 octobre 2006 de 9.00 à 17.00 heures à l'Hôtel Royal, 12 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et propose le programme suivant:

Programme

9h00	Accueil et café
9h15	Introduction
9h30	Allocution de la Ministre de l'Égalité des Chances, Mme Marie-Josée Jacobs
9h50	Atelier-Spectacle: Utiliser les mêmes mots et parler un langage différent
11h15	Pause café
11h45	Atelier: Les valeurs qui motivent nos actes au quotidien – animé par Paul Dewandre
12h45	Lunch
14h00	Atelier: Les besoins émotionnels – animé par Paul Dewandre
15h15	Pause café
15h45	Atelier-Spectacle: Les styles au travail – animé par Paul Dewandre
17h00	Hommes et Femmes: peuvent-ils changer de style de conversation?
17h15	Cocktail



Hommes et femmes travaillent ensemble aujourd'hui comme ils ne l'ont jamais fait par le passé. Longtemps nous avons pensé qu'il ne fallait faire aucune distinction entre hommes et femmes. Les études actuelles démontrent pourtant que si nous sommes égaux nous ne sommes pas semblables pour autant et que si nous utilisons les mêmes mots, nous ne parlons pas le même langage...

Paul Dewandre, conférencier et auteur de livres sur les relations humai-

nes, montrera aux participants comment être attentifs à nos différences et les invitera à mettre en pratique une multitude de pistes pour créer une relation plus juste, plus respectueuse et plus productive dans le contexte du travail.

La journée s'adresse aux Directeurs Généraux, Secrétaires Généraux, Directeurs des Ressources Humaines, Responsables du Personnel et autres Cadres Supérieurs. La manifestation se terminera par un cocktail. ■

CONDITIONS DE PARTICIPATION:

pour la journée complète la participation aux frais (repas, collations et notes inclus) est de 350 €. (Pour les membres du POG la participation aux frais est de 300 €). Une réduction de 25 € est accordée à partir du second participant de la même entreprise. Les réservations sont à envoyer par email à l'adresse suivante: poginfo@pog.lu. L'inscription peut également se faire par téléphone au tél.: 661 425 991.

Formation continue

Computer- a Sproochecoursen am Norden: eine Erfolgsstory



Die Vereinigung EBLUL-Lux a.s.b.l., genannt „Sproochenhaus“, ist Träger des Projektes TRIPTICON-Plus und seit Dezember 2005 vom Bildungsministerium als anerkannter Weiterbildungsveranstalter registriert.

Seit 4 Jahren ist das TRIPTICON-Team aktiv und kümmert sich um die Organisation von Computer- und Sprachkursen im Norden des Landes. Über 2.000 Einwohner haben sich seither bei den von TRIPTICON organisierten Weiterbildungsaktivitäten in ihrer Gemeinde eingeschrieben.

TRIPTICON-Plus wird vom Europäischen Sozialfonds und dem Bildungsministerium kofinanziert. Projektpartner sind neben dem Bildungsministerium und dem Service e-Luxembourg 28 Gemeinden: Beckerich, Boulaide, Clervaux, Consthun, Ell, Eschweiler, Feulen, Grosbous, Heiderscheid, Heinerscheid, Hoscheid, Hosingen, Kiischpelt, Lac de la Haute-Sûre, Mertzig, Munshausen, Neunhausen, Putscheid, Rambrouch, Rédange, Tandel, Trois-

vierges, Useldange, Vianden, Weiswampach, Wiltz, Winrange und Winseler, sowie aus den Regionen Clervaux-Vianden, Redange-Wiltz und Diekirch.

TRIPTICON-Plus arbeitet mit 45 Kursleitern zusammen, die sich ebenfalls regelmäßig weiterbilden und die sich an internationalen Standards wie z.B. „Europäischer Computerführerschein“ (ECDL: European Computer Driving Licence) und „Gemeinsamer europäischer Referenzrahmen für Sprachen“ orientieren.

Ab 2006/07 gehen das Lycée du Nord und TRIPTICON-Plus mit vereinten Kräften ans Werk.

Das TRIPTICON-Plus-Programm wurde mit den Angeboten des Lycée du Nord ergänzt und die Kurse darauf abgestimmt. Durch die Zusammenarbeit gewährleistet TRIPTICON-Plus eine bessere regionale Verteilung und kann, wenn nötig auch Kurse zusammenlegen, die einzeln vielleicht wegen mangelnder Teilnahme ausfallen würden. ■

Das „Sproochenhaus“ in Wilwerwiltz hatte kürzlich zu einer Pressekonferenz eingeladen, bei der Neuerungen des Projektes TRIPTICON-Plus und das Kursprogramm 2006/07 für diesen Herbst vorgestellt wurden.

Das ausführliche Ausbildungsprogramm von TRIPTICON findet sich im Internet unter www.tripticon.lu. Weitere Informationen gibt es unter Tel.: 26 88 96 91.

WIRTSCHAFTSAUSKÜNFT
FORDERUNGSEINZUG

Unternehmensspezifische
Lösungen für ein
erfolgreiches Risk-
Management

Creditreform Luxembourg SA
Tel. 00 352 263460-1
Fax 00 352 263460-50
e-mail info@creditreform.lu

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX
RECouvreMENT DE CRÉANCES

Solutions spécifiques pour améliorer le
risk-management de votre entreprise

seit/depuis 1879

Creditreform

Unternehmen Sie nichts ohne uns





Rien n'arrête DHL pour livrer vos envois en Europe dans les délais convenus. En effet, nous avons développé le plus vaste réseau de services express dans le monde entier. DHL livre désormais vers plus de destinations européennes que n'importe qui d'autre, avant 9h et avant 12h. Nous livrons vos envois en bravant tous les obstacles. Et toujours dans les délais. Nos experts sont à votre service. Alors, qu'est-ce qui vous retient encore?

AVANT 9:00. AVANT 12:00. RIEN NE NOUS ARRÊTE.
FAITES UN ENVOI MAINTENANT! CONTACTEZ NOTRE SERVICE CLIENTÈLE
AU +352 35 09 09 OU SURFEZ SUR www.dhl.lu.

DHL
EXPRESS

Nouvelle publication

Le répertoire des offreurs de formation fait son entrée



Pour répondre aux besoins des professionnels de la formation et du grand public désirant disposer d'un document qui recense le maximum d'informations sur les offreurs de formation, l'INFPC publie, pour la première fois, un «Répertoire des offreurs de formation» en ligne.

Téléchargeable à partir du portail www.lifelong-learning.lu, ce répertoire permet un repérage aisé des offreurs de formation selon leurs domaines d'expertise (p.ex. Bâtiment, Communication, Qualité, Secrétariat...). Il présente, en outre, une cinquantaine d'offeurs de formation à travers leurs portraits, leurs

activités de formation ou encore leurs coordonnées.

Le concept retenu combine l'usage moderne d'un document PDF interactif et l'usage classique d'un répertoire papier facilement imprimable.

Généré de façon dynamique, le répertoire est mis à jour quotidiennement afin de présenter aux entreprises, aux responsables formation, aux conseillers en orientation et à tout un chacun un produit fiable et actualisé. Les offreurs de formation agréés au regard de la loi modifiée du 22 juin 1999 peuvent rejoindre le répertoire par une simple adhésion au portail www.lifelong-learning.lu. ■

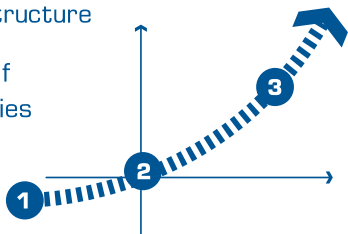
Pour toute information, visitez le portail www.lifelong-learning.lu ou contactez Diana Calvario auprès de l'INFPC diana.calvario@infpc.lu – Tél.: 46 96 12-207.

You

- Are a high-tech entrepreneur or company
- Want to achieve rapid growth

At Technoport

- Get access to one of our three programmes
- Benefit from our tailor-made services and high quality infrastructure
- Join our network of innovative companies



to get started

www.technoport.lu

THE PREMIER HIGH-TECH
INCUBATOR



*Nous protégeons ce
que vous avez de plus précieux
dans votre entreprise.*

Systèmes de protection d'intrusion et de détection d'incendie pour particuliers, sociétés et collectivités. Demandez un devis gratuit au 406406-1.

On a tous besoin d'être bien protégés.
www.electrosecurity.lu



Conférence: La nouvelle loi anti-tabac

La Chambre de Commerce, l'HORESCA, la Chambre des Métiers et le Guichet Unique PME ont le plaisir de vous inviter à une conférence sur la nouvelle loi anti-tabac qui aura lieu le jeudi 26 octobre 2006 de 15.00 à 17.00 heures à l'Hôtel International (10, Grand Rue à L-9710 Clervaux).

- Où et quand s'applique l'interdiction de fumer?
- Quelle procédure doit-on effectuer si on veut mettre en place un fumoir?
- Existe-t-il une liste avec les établissements disposant d'un fumoir?
- Quelles sont les sanctions pour le client / pour le chef d'entreprise en cas de non-respect?

La conférence débutera par un exposé tenu par Monsieur Patrick Hau, ingénieur à la Division de l'Inspection Sanitaire. Il abordera le sujet de manière générale et exposera la procédure à

suivre si un établissement veut mettre en place un «fumoir».

Son exposé sera suivi d'une table ronde à laquelle participeront des experts en la matière. On y débatera notamment des implications de la loi pour les différents types d'établissements (café, brasserie, restaurant, salon de consommation, galeries marchandes...) et des sanctions en cas de non respect etc.

La conférence qui se tiendra en langue luxembourgeoise s'adresse à toute personne intéressée, en particulier les chefs d'entreprise.

Intervenants:

- Madame Tanja Braas, Juriste à la Chambre des Métiers
- Monsieur Patrick Hau, Ingénieur à la Division de l'Inspection Sanitaire
- Monsieur Yves Karier, Responsable du Guichet Unique PME



- Monsieur J.J. Schintgen, Secrétaire Général de l'HORESCA

La participation à la conférence est gratuite, l'inscription est obligatoire. ■

RENSEIGNEMENTS
et INSCRIPTIONS
Institut de Formation
de la Chambre de Commerce
Mlle Eliane THEIS
Tél. : 42 39 39-225
www.ifcc.lu



RENCONTRE LUXEMBOURGEOISE AUTOUR DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES (RSE)

DATE

VENDREDI 20 OCTOBRE 2006 À 14 H 30

LIEU

AU CENTRE DE CONFÉRENCES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
7, RUE ALCIDE DE GASPERI, LUXEMBOURG KIRCHBERG.

PROGRAMME

1. Mot de bienvenue par Monsieur Pierre GRAMEGNA
Directeur de la Chambre de Commerce
2. Intervention de M. le Ministre François BILTGEN:
La responsabilité sociale des entreprises:
de l'idée à la concrétisation
3. Exposé par le Professeur Dr. Klaus M. LEISINGER:
> Implementing corporate responsibility in a globalized economy
> Are «human rights» the «business of business»?

Président-directeur général de la Fondation Novartis pour le développement durable, professeur à l'Université de Bâle et expert internationalement reconnu pour les questions touchant à la responsabilité sociale et au développement durable, le Professeur Klaus Leisinger a été nommé en septembre 2005 en tant que Conseiller spécial de Monsieur Kofi Annan pour le Pacte mondial des Nations-Unies. (L'exposé se fera en langue anglaise)
4. Echange avec le public sur la RSE au Luxembourg
5. Présentation de la Charte des entreprises luxembourgeoises pour la responsabilité sociale et le développement durable
6. Vin d'honneur offert par la Chambre de Commerce à 17h30

La rencontre est organisée par
la Chambre de Commerce et la Plateforme RSE
Arcelor Mittal
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg
Cargolux
Caritas Luxembourg
SES GLOBAL
en collaboration avec ADT -Center
Avec le soutien du Gouvernement luxembourgeois et
en partenariat avec l'Union des entreprises luxembourgeoises

Informations et inscriptions sous www.cc.lu





PROGRAMME DE FORMATION 2006

INTITULÉ	DATES	HORAIRE	PRIX
MANAGEMENT DE LA QUALITE			
Der Qualitätsmanagement-Beauftragte und Fachauditor	14, 15/11/2006	8.30 - 17.00	350 €
Mise en place et suivi de la norme ISO 9001 version 2000	16, 17/11 et 1/12/2006	8.30 - 17.00	450 €
Méthodologie de résolution de problèmes au cœur de l'amélioration continue	22, 23/11/2006	8.30 - 17.00	300 €
RESSOURCES HUMAINES			
La reconnaissance: Pour une meilleure motivation de vos collaborateurs	16/11/2006	8.30 - 17.00	175 €
Conduire un entretien d'appréciation	7,8/12/2006	8.30 - 17.00	350 €
MARKETING ET COMMERCIAL			
Erfolgreicher im Verkauf: Besser beraten – gekonnt präsentieren – sicherer verhandeln	9,10/11/2006	8.30 - 17.00	300 €
Preisgespräche geschickt führen	22/11/2006	8.30 - 17.00	175 €
Fidéliser le client par la qualité du service après-vente	7, 8/12/2006	8.30 - 17.00	300 €
ACHATS ET LOGISTIQUE			
Logistique et échanges internationaux	8, 9/11/2006	8.30 - 17.00	300 €
Professionelle Einkaufsverhandlungen führen	29, 30/11/2006	8.30 - 17.00	300 €
SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT			
Sécurité-incendie: Chargé d'évacuation	8/11/2006	13.00 - 17.00	140 €
La gestion des déchets dans l'entreprise	10/11/2006	8.30 - 17.00	175 €
DROIT			
Le recouvrement judiciaire des créances	7/11/2006	18.30 - 20.30	50 €
Structures représentatives du personnel au niveau de l'entreprise	17/11/2006	8.30 - 12.30	140 €
Fin du contrat de travail	23/11/2006	8.30 - 17.00	175 €
La saisie et la cession du salaire	7/12/2006	18.30 - 20.30	50 €
GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE			
Analyse financière, contrôle de gestion et contrôle interne	22, 29/11/2006	8.30 - 17.00	300 €
FISCALITÉ			
Implications fiscales de la structure juridique de l'entreprise	16/11/2006	8.30 - 17.00	175 €
Déclaration de TVA	4/12/2006	8.30 - 17.00	300 €
Procédure fiscale des entreprises en matière d'impôts directs	18/12/2006	8.30 - 17.00	175 €
ORGANISATION ET EFFICIENCE PERSONNELLE			
Rétablir son équilibre et augmenter la performance via le training autogène	9, 23/11 et 7, 21/12/2006	18.15 - 20.45	200 €
Développer son potentiel	16, 17/11/2006	8.30 - 17.00	350 €
RELATIONS PROFESSIONNELLES			
Young leaders - Junge Führungskräfte im Betrieb	20, 11/11/2006	8.30 - 17.00	300 €
Die qualifizierte Sekretärin	6, 7/11/2006	8.30 - 17.00	350 €
COMMUNICATION ÉCRITE ET ORALE			
Erfolgreicher telefonieren - Was ist zu tun, was ist zu beachten?	13, 14/11/2006	8.30 - 17.00	300 €
Besprechungen zeitsparend und erfolgreich leiten	28, 29/11/2006	8.30 - 17.00	350 €
Comment gérer les clients difficiles en face-à-face	5, 6/12/2006	9.00 - 17.00	350 €
BUREAUTIQUE			
Initiation à Excel	6, 7/11/2006	8.30 - 17.00	390 €
Faites vos premiers pas sur Internet	9/11/2006	18.00 - 21.00	120 €
Initiation à Access	13, 14/11/2006	8.30 - 17.00	390 €
La recherche efficace sur Internet	16/11/2006	18.00 - 21.00	120 €
Introduction à la création d'un site Internet	23/11/2006	18.00 - 21.00	120 €
Perfectionnement en Word	23, 24/11/2006	8.30 - 17.00	390 €
Initiation à Outlook	27/11/2006	8.30 - 17.00	200 €
Perfectionnement en Excel	4, 5/12/2006	8.30 - 17.00	390 €
Perfectionnement en Access	11, 12/12/2006	8.30 - 17.00	390 €

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

||| Locaux:

7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg

✉ Adresse postale:

Institut de Formation de la Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg

☎ (+352) 423939-220

☎ (+352) 423939-820

✉ info@ifcc.lu

🌐 www.ifcc.lu



Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Fabricant de succès

6500 m² modulables pour vos conférences et réunions

Située au cœur du quartier d'affaires du Kirchberg, la Chambre de Commerce vous offre un cadre prestigieux pour l'organisation de vos événements

- 4 grandes salles de conférence
- 36 salles de formation
- Matériel de haute technologie
- Parking privé de 650 places



Votre partenaire pour la réussite

7, rue Alcide de Gasperi
L- 2981 Luxembourg

Tél.: + 352 42 39 39 - 240

Fax: + 352 43 83 26

events@cc.lu www.cc.lu

Recherche et développement

Qui est qui et qui fait quoi dans le domaine de la R&D au Luxembourg?

www.innovation.public.lu

L'innovation et la R&D au Luxembourg comptent de nombreux acteurs autant dans le domaine privé que public. A côté des centres de recherche publics, de nombreuses entreprises, petites et grandes, font en effet elles aussi de la recherche dans leur domaine de compétences, qu'il s'agisse de l'environnement, des matériaux, de l'énergie, de l'électronique, des Techno-

logies de l'Information et de la Communication (TIC), du spatial, etc.

■ Le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche

Mis en ligne en 2003, le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche (www.innovation.public.lu) est une interface et une source d'informations unique pour toutes les activités d'innovation et de recherche au Luxembourg.

■ Le Répertoire des compétences technologiques

La rubrique «Répertoire des compétences technologiques» du Portail recense notamment de nombreuses entreprises innovantes.

Euro-Composites, DuPont de Nemours, Goodyear, Groupe Ciments

Luxembourgeois, IEE, Luxlait, Paul Wuth, Rotarex, SES ASTRA et Telindus, pour n'en citer que quelques-unes, se sont déjà inscrites dans le répertoire afin de présenter leurs activités, leurs savoir-faire techniques, leurs équipements, et la place qu'ils accordent à l'innovation et la R&D.

Ce répertoire compte actuellement 120 fiches d'acteurs publics et privés désireux d'utiliser cet outil de promotion et de communication gratuit. Très consulté par les internautes, il facilite les prises de contact rapides ainsi que les partenariats entre les différents acteurs de l'innovation.

Inscrivez votre société directement en ligne sur www.innovation.public.lu (rubrique «Répertoire des compétences technologiques»).

Pour toute information, contactez:

Mme Caroline LELEU – Luxinnovation GIE – Tél.: +352 43 62 63-659

Email: caroline.leleu@luxinnovation.lu

Commission européenne

Aides d'Etat: nouvelles lignes directrices concernant les investissements à risque dans les PME

La Commission européenne vient d'adopter des lignes directrices concernant les investissements à risque dans les PME. Ces nouvelles lignes directrices concernent des mesures en faveur du capital-investissement destinées aux PME qui en sont à leur 1^{ère} phase d'activité, dans le cas où le financement est fourni conjointement par des investisseurs publics et privés. Ces lignes directrices remplacent la communication de 2001 intitulée



«Aides d'Etat et capital-investissement». Elles favoriseront l'accès au capital-investissement, notamment pour les entreprises innovantes. La progression des investissements pourrait également déboucher sur des modes de production plus respectueux de l'environnement, au moyen, par exemple, d'économies d'énergie.

Les lignes directrices prévoient une modification importante, à savoir l'instauration d'un seuil de sécurité de

1,5 million EUR par PME sur une période de 12 mois, ce qui représente une augmentation de 50 % par rapport au seuil précédent. Dans ce type de situation, la Commission accepte l'idée que le marché est défaillant, c'est-à-dire que les marchés des capitaux n'offrent pas d'autres alternatives en matière de financement.

Au-dessus de ce seuil, la Commission procèdera à une appréciation

détaillée, au motif que le risque de distorsion de concurrence est accru, et les Etats membres devront faire la preuve de l'existence d'une défaillance du marché.

Le fait de différencier l'appréciation en fonction de l'incidence économique constitue un changement considérable et met en application l'approche économique plus sophistiquée prévue par le plan d'action sur les aides d'Etat.

Ces lignes directrices prennent en compte une vaste consultation et une étude extérieure réalisées sur le déficit en fonds propres dans l'UE, les observations reçues sur le plan d'action dans le domaine des aides d'Etat et la communication sur les aides d'Etat à l'innovation, les points de vue des Etats membres et les observations écrites communiquées par les différentes parties prenantes. ■

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter:

M. Ernst MOUTSCHEN – Tél.: +352 43 01 32-925

Email: ernst.moutschen@ec.europa.eu – ou consultez: <http://ec.europa.eu/luxembourg>

Centre Relay Innovation Luxembourg-Trier-Saarland

Le transfert de technologies: des coopérations techniques gagnantes!

■ Vous souhaitez entrer dans un processus d'innovation et augmenter votre compétitivité pour faire face à la concurrence?

Le transfert de technologies représente une façon d'y parvenir. Il consiste principalement en un transfert des connaissances systématiquement nécessaires à la fabrication d'un produit, à l'application d'un procédé ou à la prestation d'un service. Le transfert de technologies peut revêtir différentes formes selon l'étape à laquelle il est mis en place, l'objectif étant d'apporter une valeur ajoutée aux deux parties engagées, en concluant un partenariat de travail bilatéral.

■ Pour les entreprises acquéreuses, les avantages sont multiples

- Le développement d'une technologie existante permet de réaliser des économies importantes sur la technologie déjà mise au point. En effet, alors que le développement complet d'une solution technique par l'entreprise elle-même nécessite d'importants moyens financiers, techniques et humains, le transfert de technologies est une alternative à ces difficultés;
- Le transfert de technologies représente un gain de temps puisqu'il est



- plus rapide d'acquérir une technologie que de la développer soi-même;
- Le transfert de technologies donne un accès rapide à une technologie éprouvée qui serait autrement inaccessible en raison du monopole légal de la propriété intellectuelle.

■ Plusieurs formes de coopérations techniques possibles

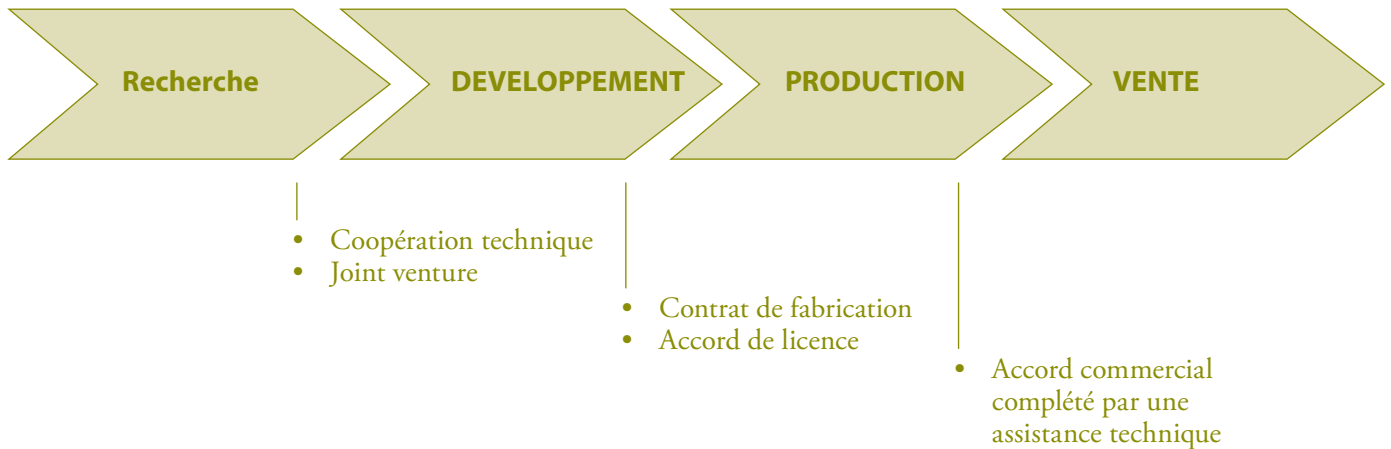
- L'accord de licence: consiste au transfert de certains droits du développeur d'une technologie à l'acquéreur, moyennant une contrepartie financière (montant fixe ou royalties);

- La coopération technique: vise l'adaptation d'une technologie à une nouvelle application ou à un nouveau secteur, le développement d'une technologie correspondant à un nouveau besoin du marché, le co-développement d'un nouveau produit combinant l'expertise du développeur et les installations de production de l'acquéreur;
- L'accord commercial complété par une assistance technique: permet d'assurer l'installation de la technologie transférée, son démarrage efficace et sa maintenance;
- Le contrat de fabrication (sous-traitance): peut comporter des trans-

ferts d'expertise, de savoir-faire, de technologie ou de formation;

- **La joint-venture:** implique la création de liens formalisés entre les entrepri-

ses, accompagnés du partage d'informations commerciales sensibles pour permettre le développement de nouveaux procédés ou produits.



■ Quelques conseils

Afin d'éviter certains risques et difficultés liés au transfert de technologies, il est recommandé de prêter une attention particulière aux points suivants:

- faire un point précis sur les compétences et les besoins techniques/technologiques de son entreprise;
- choisir son partenaire avec soin (s'assurer de ses compétences, de son sérieux, de son poids sur le marché);
- identifier les aides financières possibles;

- bien fixer le cadre du partenariat technologique (définition précise de la technologie en question, de la contrepartie financière, du rôle de chaque partenaire);
- faire attention aux aspects contractuels et de propriété intellectuelle.

■ Un correspondant local pour les entreprises luxembourgeoises

Pour vous aider dans vos démarches, le Centre Relay Innovation Luxem-

bourg-Trier-Saarland, spécialiste du transfert de technologies, met à votre disposition son expertise et vous assiste lors des différentes étapes de votre coopération.

Il vous aide également (grâce à son vaste réseau) à rechercher les technologies spécifiques dont vous avez besoin pour innover, à promouvoir vos propres compétences technologiques et à entrer en contact avec des partenaires potentiels.



Pour plus d'informations:

M. Arnaud DUBAN – Luxinnovation GIE – Tél.: +352 43 62 63-1

E-mail: arnaud.duban@luxinnovation.lu

Consultez également les annonces du Marché des technologies, sur www.innovation.public.lu.

www.solarinfo.lu

Nouveau site d'information sur l'utilisation de l'énergie solaire au Luxembourg



Le Centre de Recherche Public Henri Tudor et l'Agence de l'Énergie viennent de mettre en ligne un site Internet commun: www.solarinfo.lu.

Ce site Internet est un des résultats du projet RELIES (Réseau Luxembourgeois pour l'Information sur l'Énergie Solaire) co-financé par le programme du fonds structurel FEDER (Fonds

Européen de Développement Régional) de l'Union européenne. Le visiteur y trouvera des informations complètes et détaillées sur l'utilisation de l'énergie solaire au Luxembourg.

Le site Internet est basé sur deux volets distincts: l'utilisation thermique de l'énergie solaire pour, par exemple, le réchauffement de l'eau, le chauffage ou la climatisation, et la production d'éner-

gie électrique par le biais d'une installation photovoltaïque.

Le contenu de ce site s'adresse aussi bien aux exploitants d'installations solaires qu'aux installateurs, aux pla-

nificateurs et à tous ceux qui s'intéressent à ce type d'énergie.

Actuellement la partie «Photovoltaïque» est déjà en ligne, la seconde partie portant sur l'utilisation thermique de

l'énergie solaire est prévue pour la mi-2007. L'actualisation régulière des news et de l'agenda des manifestations sur l'énergie solaire rendra le site attrayant à chaque visite. ■

5 octobre 2006

Semaine de la Qualité et remise des Prix Luxembourgeois de la Qualité 2006

Du 13 au 22 novembre 2006 se déroulera la quatrième édition de la Semaine de la Qualité. Ce temps fort est coordonné par le Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité, avec le soutien du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, et de l'Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance (OLAS).

La Semaine de la Qualité est composée de huit journées thématiques au cours desquelles seront abordés le management de la Qualité selon ISO 9001:2000, la sécurité et la santé au travail, la norme ISO 22000 relative à l'hygiène, la qualité et la sécurité des systèmes d'information, les ressources humaines, l'innovation, le Lean-six-sigma, la responsabilité sociale d'entreprise, sans oublier les nombreuses présentations d'outils.

Le mercredi 22 novembre, la prestigieuse remise des Prix Luxembourgeois de la Qualité clôturera cette nouvelle édition de la Semaine de la Qualité. Le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Monsieur Jeannot Krecké, remettra les trophées de l'Excellence aux lauréats. Cette seconde édition du Prix Luxembourgeois de la Qualité réserve, cette année encore, quelques surprises.

La Semaine de la Qualité est sponsorisée par: PriceWaterhouseCoopers, l'Entreprise des Postes et Télécommunications et AIT Group Europe S.à.r.l. ■

Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité A.s.b.l.

Agenda

QUALITY IS CONTAGIOUS

Semaine de la Qualité 2006

Qualitätswoche - du 13 au 22 novembre

Des journées thématiques: sécurité, hygiène, Lean Six Sigma, RH, innovation...
Sous forme d'exemples pratiques, d'ateliers de travail et d'exposés théoriques.

avec le soutien de:

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Economie
et du Commerce extérieur

OLAS
OFFICE LUXEMBOURGEOIS
D'ACCREDITATION
ET DE SURVEILLANCE

Pour en savoir plus sur le programme de la Semaine de la Qualité
et pour vous inscrire aux événements, consultez le site Internet du MLQ www.mlq.lu
ou adressez-vous directement au MLQ – Tél.: 54 55 80-500 – Fax: 54 55 80-581 – E-mail: info@mlq.lu

«Global Competitiveness Report 2006-2007»

Evolution inquiétante sur le front de la compétitivité: le Luxembourg dépassé par ses pays voisins

Selon le rapport annuel établi pour l'année 2006-2007 par le World Economic Forum, le Luxembourg se classe au 22^e rang mondial des économies les plus compétitives. La comparaison des résultats de l'économie luxembourgeoise dans l'édition 2006-2007 avec ceux obtenus lors du rapport 2005-2006 (24^e place) indiquent une quasi-stagnation de la situation compétitive luxembourgeoise.

Le classement du *World Economic Forum* repose tant sur des indicateurs statistiques que sur l'opinion des décideurs économiques et des dirigeants d'entreprise. Au Luxembourg, cette enquête est coordonnée par la Chambre de Commerce.

A titre de comparaison, pour la première fois cette année, la Suisse occupe la 1^{ère} place du classement établi par le World Economic Forum, reflétant ainsi la grande performance de l'économie helvétique, l'excellence des infrastructures et le haut degré d'innovation technologique des entreprises suisses.

La compétitivité de l'économie luxembourgeoise est loin d'atteindre celle des pays scandinaves, qui occupent une place de choix parmi les économies les plus compétitives du monde. Trois pays scandinaves figurent parmi les quatre économies les plus compétitives: Finlande (2^e rang), Suède (3^e rang) et Danemark (4^e rang), Norvège (12^e) et Islande (14^e).

D'un point de vue strictement européen, le Luxembourg est devancé dans le classement établi par le World Economic Forum par 13 pays européens, dont 10 membres de l'Union européenne (cf. tableau en annexe).

En ce qui concerne les pays voisins, la situation n'est guère plus réjouissante, puisqu'ils affichent tous de bien meilleures performances que le Luxembourg: l'Allemagne est classée 8^e, les Pays-Bas 9^e, la France 18^e et la Belgique 20^e. Le

Luxembourg se fait à nouveau dépasser par tous ses pays voisins en matière de compétitivité, alors que ceux-ci sont à la fois ses principaux partenaires commerciaux et ses concurrents directs.

■ Le bilan compétitif de l'économie luxembourgeoise

Le classement des économies les plus compétitives repose sur la détermination d'indice global de compétitivité qui tient compte de l'analyse détaillée

de trois «piliers» essentiels de la croissance et de la compétitivité mondiale: les exigences fondamentales en matière de compétitivité (Institutions publiques, infrastructures, macroéconomie, santé et enseignement), les améliorateurs d'efficacité (enseignement supérieur et formation continue, efficacité des marchés, utilisation des nouvelles technologies) et les facteurs d'innovation (degré de sophistication des entreprises et innovation).

Global Competitiveness Index (out of 125 countries/economies)	Rank	Score (out of 7)
2006-2007	22	5,2
2005-2006 (out of 117 countries)	24	5,0
Basic Requirements	10	5,7
1 st pillar: Institutions	14	5,5
2 nd pillar: Infrastructure	15	5,6
3 rd pillar: Macroeconomy	19	5,3
4 th pillar: Health and primary education	46	6,6
Efficiency Enhancers	24	5,0
5 th pillar: Higher education and training	45	4,4
6 th pillar: Market efficiency	19	5,1
7 th pillar: Technological readiness	9	5,5
Innovation Factors	23	4,8
8 th pillar: Business sophistication	21	5,3
9 th pillar: Innovation	23	4,4

Comme le montre le tableau ci-dessus, les performances du Luxembourg sont excellentes en ce qui concerne l'analyse des composantes fondamentales de la compétitivité (*Basic Requirement*). Le Luxembourg figure parmi les 10 économies les plus performantes en ce domaine et cela grâce notamment à la stabilité politique, à la qualité des infrastructures, à des performances macroéconomiques plutôt satisfaisantes, à l'exception toutefois d'une inflation trop élevée en comparaison européenne. Il convient de souligner que, parmi ces paramètres fondamentaux, la qualité du système de santé et d'éducation laissent également à désirer (46^e rang mondial).

En ce qui concerne les améliorateurs d'efficacité (*Efficiency Enhancers*), le Luxembourg obtient des résultats moins satisfaisants en ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche (45^e place mondiale). Les mauvaises performances dans ce domaine ne se sont pas sensiblement améliorées depuis l'année dernière. Ce résultat est dû en grande

partie aux mauvaises performances en matière de recherche publique (51^e place) et la qualité des formations de type universitaire (36^e). Par contre, on peut noter l'efficacité du fonctionnement de la plupart des marchés, notamment du marché financier qui permet au Luxembourg de figurer parmi les 18 économies les plus compétitives dans ce domaine et même d'être considéré comme la 3^e économie la plus performante en matière de sophistication des produits financiers. Le Grand-Duché compense également ses faiblesses en matière d'enseignement supérieur et de recherche publique par des performances satisfaisantes dans le domaine de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Enfin, en ce qui concerne les facteurs d'innovation (*Innovation Factors*), les performances sont mitigées. D'un côté, le rapport WEF salue les efforts du gouvernement pour soutenir l'innovation dans les entreprises (7^e place mondiale) et la capacité des entreprises

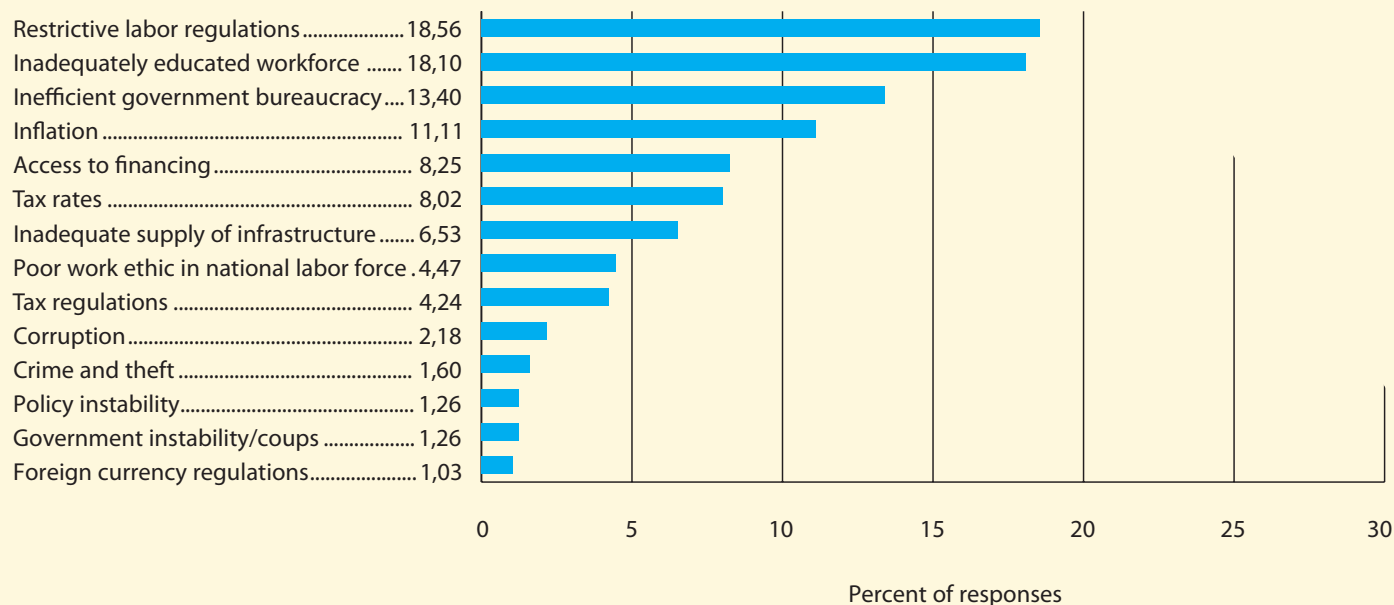
à innover et à transformer cette innovation en avantage compétitif au niveau mondial (11^e place mondiale). Mais, le rapport regrette le fait que la recherche publique ne soit pas suffisamment orientée vers les besoins des entreprises et de l'économie nationale (43^e rang mondial) et la faible qualité des institutions publiques de recherche scientifique (56^e rang mondial).

■ Les principales difficultés pour faire des affaires au Luxembourg

Les résultats de l'enquête à laquelle ont participé un grand nombre de chefs d'entreprise luxembourgeois permettent également de mettre en lumière les principaux facteurs qui freinent l'amélioration de la compétitivité et la faculté des entrepreneurs à faire des affaires.

Sans surprise, les principales difficultés résident dans la rigidité du droit du travail, la difficulté à trouver du personnel qualifié, les lourdeurs administratives et l'inflation trop importante.

The most problematic factors for doing business



Note: From a list of 14 factors, respondents were asked to select the five most problematic for doing business in their country/economy and to rank them between 1 (most problematic) and 5. The bars in the figure show the responses weighted according to their rankings.

En annexe de ce communiqué de presse se trouve le tableau récapitulatif du classement général réalisé par le World Economic Forum, intitulé *Growth Com-*

petitiveness Index rankings and 2005 comparisons.

Pour plus d'informations concernant le rapport 2006-2007 du World

Economic Forum, veuillez contacter le Département Economique de la Chambre de Commerce (tél.: 42 39 39-350; e-mail: eco@cc.lu).

Tableau: Global Competitiveness Index rankings and 2005 comparisons

Country/Economy	GCI 2006 Rank	GCI 2006 Score	GCI 2005 Rank	Country/Economy	GCI 2006 Rank	GCI 2006 Score	GCI 2005 Rank
Switzerland	1	5,81	4	Slovenia	33	4,64	30
Finland	2	5,76	2	Portugal	34	4,60	31
Sweden	3	5,74	7	Thailand	35	4,58	33
Denmark	4	5,70	3	Latvia	36	4,57	39
Singapore	5	5,63	5	Slovak Republic	37	4,55	36
United States	6	5,61	1	Qatar	38	4,55	46
Japan	7	5,60	10	Malta	39	4,54	44
Germany	8	5,58	6	Lithuania	40	4,53	34
Netherlands	9	5,56	11	Hungary	41	4,52	35
United Kingdom	10	5,54	9	Italy	42	4,46	38
Hong Kong SAR	11	5,46	14	India	43	4,44	45
Norway	12	5,42	17	Kuwait	44	4,41	49
Taiwan, China	13	5,41	8	South Africa	45	4,36	40
Iceland	14	5,40	16	Cyprus	46	4,36	41
Israel	15	5,38	23	Greece	47	4,33	47
Canada	16	5,37	13	Poland	48	4,30	43
Austria	17	5,32	15	Bahrain	49	4,28	50
France	18	5,31	12	Indonesia	50	4,26	69
Australia	19	5,29	18	Croatia	51	4,26	64
Belgium	20	5,27	20	Jordan	52	4,25	42
Ireland	21	5,21	21	Costa Rica	53	4,25	56
Luxembourg	22	5,16	24	China	54	4,24	48
New Zealand	23	5,15	22	Mauritius	55	4,20	55
Korea, Rep.	24	5,13	19	Kazakhstan	56	4,19	51
Estonia	25	5,12	26	Panama	57	4,18	65
Malaysia	26	5,11	25	Mexico	58	4,18	59
Chile	27	4,85	27	Turkey	59	4,14	71
Spain	28	4,77	28	Jamaica	60	4,10	63
Czech Republic	29	4,74	29	El Salvador	61	4,09	60
Tunisia	30	4,71	37	Russian Federation	62	4,08	53
Barbados	31	4,70	—	Egypt	63	4,07	52
United Arab Emirates	32	4,66	32				



Votre sécurité nous intéresse!

Safetyconcept, le spécialiste de la sécurisation lors des travaux en hauteur

- Protections antichute permanentes
- Filets de sécurité
- Protections latérales
- Solution mobile
- Echelles de sécurité
- Equipement de protection individuel et accessoires



Safetyconcept
Your security - our job!

Safetyconcept s.a.
45, rue de Hussigny
L-4461 BELVAUX
tél. +352 26 59 69-1
fax +352 59 60 01
contact@safetyconcept.lu
www.safetyconcept.lu

L'embellie conjoncturelle récente ne peut pas occulter la détérioration des déterminants structurels de la compétitivité

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur Jeannot Krecké a présenté, mercredi 13 septembre 2006, le Bilan Compétitivité 2006. Ce rapport, élaboré par l'Observatoire de la Compétitivité, fait le point sur l'état de la compétitivité du Grand-Duché de Luxembourg.

D'entrée de jeu, le ministre a rappelé que la compétitivité n'était pas un objectif en soi, mais «un instrument au service d'un objectif à plus long terme: le bien-être des citoyens». La compétitivité d'un pays est donc considérée comme «la capacité d'une nation à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale tout en préservant l'environnement».

Le rapport Fontagné, publié en novembre 2004, et les discussions avec les partenaires sociaux qui ont suivi, avaient permis au gouvernement de faire un «diagnostic» de la situation compétitive du Luxembourg et d'arrêter en octobre 2005 un programme national de réforme. Ce «Plan national pour l'innovation et le plein emploi» pour lequel Jeannot Krecké est coordinateur national, a été discuté par le Comité de coordination tripartite, adopté par la Chambre des députés et soumis à la Commission européenne dans le contexte de la stratégie de Lisbonne. En avril 2006, le Comité de coordination tripartite a finalement arrêté toute une série de mesures structurelles destinées à améliorer durablement la compétitivité du Luxembourg.

Le Bilan Compétitivité présente de multiples thématiques liées à la compétitivité du Luxembourg et propose un tableau de bord «Compétitivité» luxembourgeois dont les indicateurs de base seront régulièrement mis à jour.

Le Tableau de Bord Compétitivité doit permettre de mieux appréhender la compétitivité du Luxembourg. Il est

basé sur plusieurs douzaines d'indicateurs, faisant également référence à la cohésion sociale et à l'environnement. En synthétisant l'ensemble des indicateurs de base, l'Observatoire de la Compétitivité a calculé un indicateur global de compétitivité qui reflète une position très favorable de l'économie luxembourgeoise.

Visant à répondre à certaines questions soulevées par les partenaires sociaux, le Bilan Compétitivité comprend un premier approfondissement des parties du rapport Fontagné consacrées à l'innovation et la R&D, à l'entrepreneuriat et à la productivité qui sont des déterminants structurels de la croissance économique.

Le Bilan Compétitivité vise à informer aussi bien les acteurs économiques que le grand public sur le thème de la compétitivité. Le but est d'objectiver

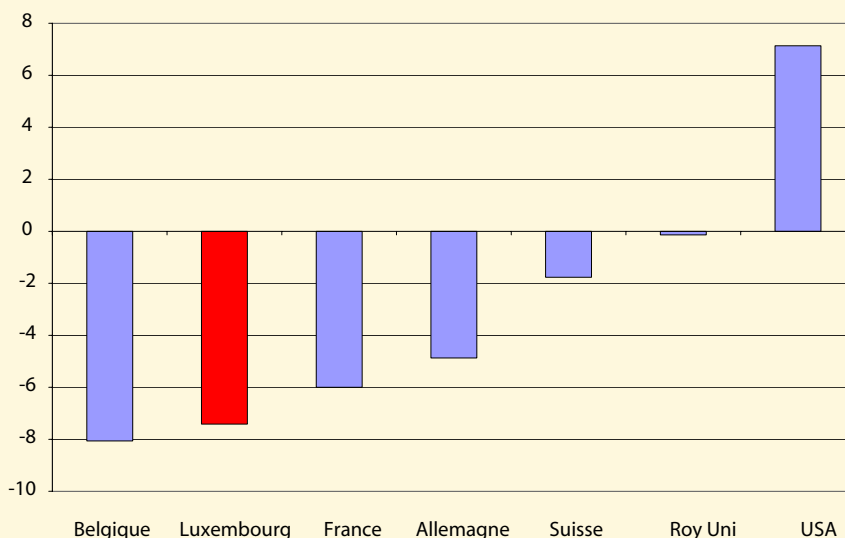
le débat. Ce rapport vise expressément à contribuer à un des défis majeurs de la relance de la stratégie de Lisbonne: expliquer aux citoyens les avantages que peut apporter une politique de compétitivité dans les années à venir.

■ Principales conclusions du Bilan Compétitivité 2006

Jeannot Krecké a ainsi souligné que l'embellie conjoncturelle récente ne peut pas occulter la détérioration des déterminants structurels de la compétitivité, tel que la R&D, l'éducation et la formation etc.

Le Bilan Compétitivité montre que le Luxembourg subit une détérioration à la fois de sa compétitivité-prix et de sa compétitivité-coût, notamment par rapport à ses concurrents directs que sont la France, la Belgique et l'Allemagne (cf. graphique 1).

Graphique 1:
Variation de la compétitivité prix depuis 2000 en % (juillet 2006)



Source: OCDE

Note: variation en % du taux de change effectif réel: série OCDE de taux de change effectifs réels, dernière date disponible juillet 2006

Le taux de change effectif réel est un indicateur intéressant pour évaluer la position compétitive d'un pays par rapport à ses principaux pays concurrents. On peut mesurer la compétitivité prix et la compétitivité coûts par le taux de change effectif réel, en fonction du déflateur choisi.

Ce Bilan Compétitivité, à l'instar d'autres organisations, plaide pour une étude soignée et détaillée du taux de

change effectif réel pour asseoir la position compétitive de l'économie luxembourgeoise. Ces indicateurs, qui ne sont pas les seuls à attirer notre attention, dénotent une perte de compétitivité pour le Grand-Duché par rapport à ses partenaires commerciaux.

En effet, dans sa version prix, l'indicateur pointe à la baisse, indiquant une perte de compétitivité de l'économie luxembourgeoise (cf. graphique 2).

Cette perte est entraînée par le secteur phare de l'économie luxembourgeoise, le secteur des services qui lui enregistre une part de compétitivité encore plus nette. A l'inverse, la situation compétitive du secteur de l'industrie est moins nette.

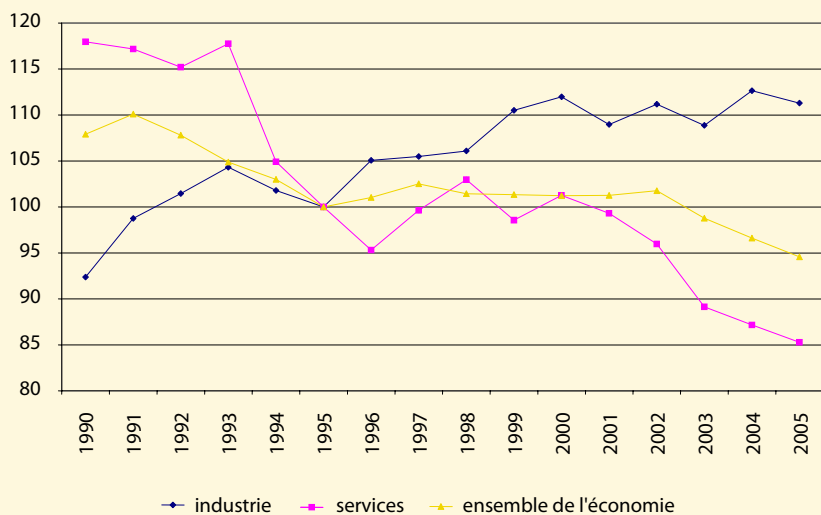
La perte de compétitivité est moins marquée et moins soutenue si on considère la version coût du taux de change effectif réel (cf. graphique 3). Ceci est à mettre en relation avec l'évolution positive de la productivité. En effet, pour la version coût du taux de change effectif réel on voit également une détérioration de la compétitivité luxembourgeoise entre les années 2000 et 2002 avec une légère reprise depuis. A l'instar de l'indicateur prix, l'évolution pour l'ensemble de l'économie provient essentiellement du secteur des services, où on observe une chute importante et continue entre 1998 et 2002. La perte de compétitivité est moins nette et moins soutenue dans le temps pour le secteur manufacturier, la reprise y étant plus nette.

Les taux de change effectifs réels obtenus sont ensuite comparés systématiquement avec ceux d'autres institutions nationales et internationales. Les pertes de compétitivité enregistrées par l'économie luxembourgeoise et mises en évidence par les mesures du taux de change effectif réel présentés dans ce rapport viennent confirmer la tendance générale à la baisse de compétitivité de l'économie luxembourgeoise. Une légère amélioration en fin de période, notamment pour l'industrie, ne semble pas encore être captée par toutes les estimations.

Conclusion

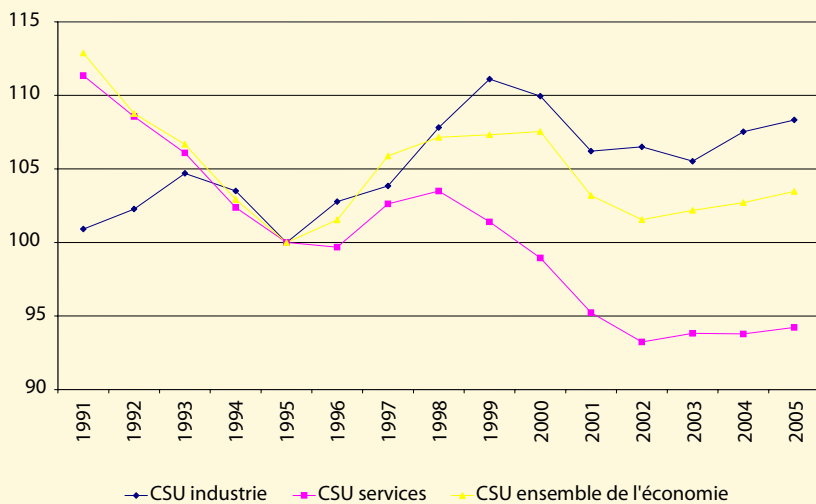
En conclusion, ces observations quant à la perte de compétitivité de l'économie luxembourgeoise dans sa version prix, sont évidemment à mettre en relation avec l'évolution de l'inflation assez marquée au Luxembourg. Le Gouvernement a, ensemble avec les partenaires sociaux au sein du comité de coordination tripartite, commencé à agir pour freiner cette évolution, les mesures présentées ci-dessus montrent que ceci est primordial afin de redresser la position compétitive du Luxembourg. Mais, au-delà des mesures ponctuelles, des réformes structurelles plus profondes devront également être adoptées afin d'éliminer le plus possible ces canaux de pertes de compétitivité. ■

Graphique 2:
Compétitivité-prix du Luxembourg (taux de change effectif réel, 10 principaux pays partenaires, 1995=100)



Source: Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur

Graphique 3:
Compétitivité-coût du Luxembourg (taux de change effectif réel, 10 principaux pays partenaires, 1995=100)



Source: Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur

Publication du rapport «Travail et cohésion sociale»

Le STATEC vient de publier le second rapport sur le travail et la cohésion sociale qui sera publié dans la série de cahiers économiques. Les deux principales sources utilisées sont l'enquête sur les forces de travail (EFT) et l'enquête communautaire EU-SILC.

Les 140 pages répondent également à une demande du CES.

À l'instar de l'année dernière, la première partie du rapport analyse le marché du travail luxembourgeois et ses déséquilibres et une seconde partie est consacrée à la cohésion sociale, approchée par le concept de pauvreté relative, mesurée en termes de revenu effectif et de revenu souhaité, mais également sous l'angle de la déprivation matérielle.

La version 2006 du rapport travail et cohésion sociale comprend cependant des nouveautés telles une analyse plus approfondie des jeunes et des travailleurs âgés de 50 ans et plus sur le marché du travail, le rapprochement du taux d'emploi au taux de frontaliers (taux d'emploi élargi) ou encore l'extension de la cohésion sociale aux domaines de l'éducation et de la formation, de la santé et du logement.

Ci-dessous quelques faits saillants du rapport¹:

■ Marché du travail

En 2005, quelque 27 % des salariés ont effectué soit un travail posté, soit ont travaillé le soir, la nuit, le samedi ou le dimanche.

En 2005, 5,3 % des salariés ont travaillé sous un contrat à durée déterminée contre 4,8 % en 2004; ce taux atteint 6,2 % chez les étrangers et 4,6 % chez les nationaux.

Une ventilation des jeunes arrivés sur le marché du travail selon l'ancienneté de leur présence montre que le taux de chômage pour ceux arrivés depuis moins de deux ans reste relativement élevé (près de 30 % pour une ancienneté de moins d'un an et de 13 % pour une ancienneté de moins de deux ans). Concernant la nature du contrat, on remarquera que seulement la moitié de ceux qui y sont arrivés il y a moins de deux ans, bénéficient d'un contrat à durée déterminée ou assimilé.

Pour ce qui est de l'âge à la sortie de la vie professionnelle, on observe qu'il est de 57,8 ans chez les travailleurs manuels et 59,9 ans chez les directeurs et cadres supérieurs. En ce qui concerne la répartition par secteur d'activité, les sorties les plus précoces sont enregistrées dans la construction, le commerce et l'industrie manufacturière.

■ Pauvreté au Luxembourg en 2004

Rappelons qu'en 2004, le taux de risque de pauvreté des ménages au Luxem-

bourg était de 11,4 %. La tendance pour 2005, selon les premières estimations, est à la hausse.

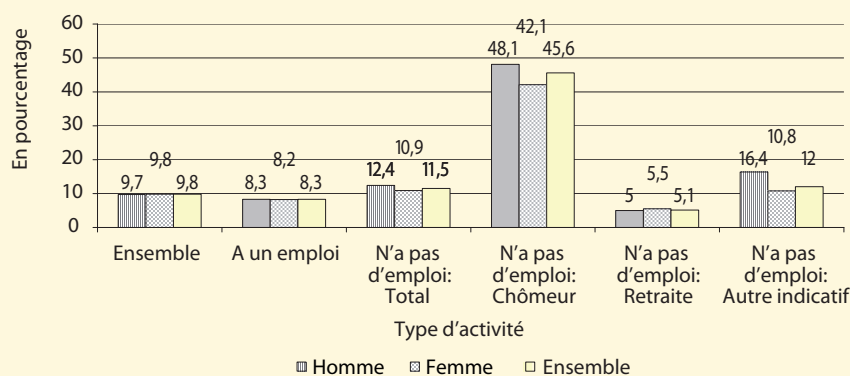
À côté des aspects socio-démographiques de la pauvreté, la deuxième partie du rapport analyse le lien entre situation par rapport à la vie économique et pauvreté.

Elle met en évidence que le travail protège certes de la pauvreté mais qu'il ne l'empêche pas et aborde ainsi la problématique des travailleurs pauvres («working poors»). Sans la forte redistribution à travers les transferts sociaux, le taux de risque de pauvreté serait très élevé.

Le graphique ci-dessous montre que le taux de risque de pauvreté des personnes ayant un emploi s'établit à 8,3 % en 2004 (6,7 % en 2003), les revenus du travail n'étant pas suffisants.

Le taux de risque de pauvreté le plus élevé concerne les chômeurs et s'élève à 45,6 % (45,3 % en 2003). Le taux de risque de pauvreté des retraités, bien plus faible, s'élève seulement à 5,1 %.

Taux de risque de pauvreté



Source: STATEC, Enquête EU-SILC

¹ Définitions

Médiane: est la valeur du revenu équivalent qui sépare la population en deux parties égales. On qualifiera ainsi une moitié des individus d'un pays comme ayant un niveau de vie inférieur au seuil et une autre moitié comme ayant un niveau de vie supérieur.

Revenu équivalent adulte (niveau de vie): Afin de tenir compte de la taille et de la composition des ménages, l'ensemble des revenus du ménage est divisé par sa taille équivalente calculée avec l'échelle d'équivalence de l'OCDE. Ainsi, on attribue un poids de 1 au premier adulte du ménage, puis 0,5 à chaque adulte supplémentaire (de 14 ans et plus) et 0,3 pour chaque enfant (de moins de 14 ans). La taille équivalente d'un ménage de 2 adultes avec deux enfants de moins de 14 ans est donc $1,0 + 0,5 + (2 * 0,3) = 2,1$.

Seuil de risque de pauvreté: il est fixé dans les comparaisons européennes à «60 % du revenu disponible équivalent adulte médian national».

Taux de risque de pauvreté: se mesure par la proportion d'individus vivant dans des ménages disposant d'un revenu équivalent inférieur à un seuil égal à 60 % de la médiane des revenus équivalents adulte.

La répartition par genre des travailleurs pauvres, met en évidence une certaine égalité face au risque de pauvreté hommes-femmes pour la catégorie «a un emploi» (8,3 % pour les hommes et 8,2 % pour les femmes). En revanche, le taux de risque de pauvreté pour les chômeurs est plus élevé pour les hommes que pour les femmes (48,1 % pour les premiers et 42,1 % pour les secondes).

Le rapport étudie également la persistance en 2003 et 2004, critère le plus important pour juger de la gravité de la pauvreté.

On dénote quatre catégories:

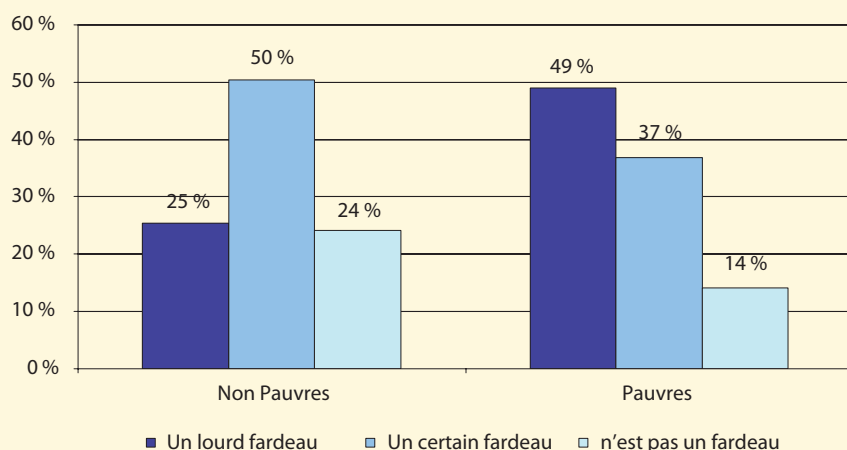
- les pauvres persistants, (pauvres en 2003 et en 2004): 6,2 %
- les «entrées en pauvreté»: 4,7 %
- les «sorties de pauvreté» (les personnes ayant été pauvres en 2003 mais qui ne le sont plus en 2004): 5,1 %
- les non pauvres: 84,1 %

Les conditions de logement et leur coût financier, élément essentiel de la qualité de vie, sont appréhendés par les ménages eux-mêmes. Le graphique ci-dessous donne la répartition

des ménages selon le statut de pauvreté et le poids financier des coûts du logement perçu. Environ la moitié des personnes exposées au risque de pauvreté (49 %) considère les coûts financiers liés au logement comme un lourd fardeau (ce pourcentage est de 25 % parmi les personnes non pauvres).

Un autre volet du rapport «travail et cohésion sociale» examine la santé auto-évaluée des personnes interrogées. Il s'avère que les personnes vivant dans des ménages défavorisés sont plus souvent en mauvaise santé. ■

La répartition des ménages selon le statut de pauvreté et le poids financier des coûts du logement



Source: STATEC, Enquête EU-SILC

La publication
«Cahiers économiques n°101»
est disponible au STATEC,
b.p. 304, L-2013 Luxembourg,
tél.: 478-4219,
fax : 46 42 89,
e-mail: info@statec.etat.lu
et peut être téléchargée
gratuitement à l'adresse
www.statistiques.public.lu

Journée mondiale du tourisme

Le Luxembourg et le tourisme



A l'occasion de la journée mondiale du tourisme, qui a eu lieu le 27 septembre 2006 (au Luxembourg cette journée fut commémorée le dimanche 24 septembre), le STATEC a rassemblé les chiffres clés concernant le tourisme émetteur et récepteur.

■ Les voyages de loisirs des Luxembourgeois

Le tourisme et les voyages font partie des besoins de base dans les sociétés modernes. Avant de renoncer aux vacances, les gens préfèrent épuiser les potentiels d'économie sur d'autres postes de dépenses ménagères ou envisager des

voyages moins coûteux. C'est ce qui explique le taux élevé de l'intensité de voyage des grand-ducaux. Près de 78 % de la population résidante âgée de plus de 15 ans, soit 287.000 personnes, ont entrepris en 2005 un voyage de loisirs comportant au moins une nuitée. Au total, les résidents ont effectué quelque 1,2 millions de voyages avec près de 8,2 millions de nuitées passées à l'étranger.

Bien que toutes les catégories sociales voyagent, il faut néanmoins souligner que ce sont avant tout les personnes et les ménages jeunes et actifs qui voyagent le plus. Avec l'âge l'activité de voyages

Travailler avec un bon partenaire informatique, ça relaxe.

Depuis 1997 nous accompagnons les entreprises, les administrations et les particuliers dans le développement, la mise en place et le suivi de solutions personnalisées. Nos ressources informatiques, réseaux et solutions "data center" nous permettent de soutenir votre stratégie de développement sur le plan technologique.

Pour cela nous vous proposons un vaste choix de services:

- Archivage et gestion électronique de vos documents;
- Utilisation des logiciels accédés à distance, téléworking;
- Optimisation de votre infrastructure et de votre réseau;
- Maintenance et suivi de votre environnement informatique;
- Développement, hébergement et administration de votre site internet;
- Formation de vos équipes pour une meilleure productivité;
- Vente et installation de matériel informatique Fujitsu-Siemens;
- Mise à disposition de nos spécialistes et d'une hotline dédiée.

Savoir-faire et polyvalence ont fait la réputation de notre entreprise.
Aujourd'hui, nous valorisons cet acquis en renforçant la relation avec nos clients.

Bénéficiez de la compétence d'un véritable partenaire!



DOCUMENT
MANAGEMENT
COMPUTER
& NETWORK
SOLUTIONS



diminue légèrement, mais il n'en reste pas moins que dans la catégorie d'âge des plus de 65 ans chaque deuxième personne voyage encore.

Si les hommes aiment voyager, 81 % d'entre eux ont entrepris au moins un voyage de loisirs en 2005, les femmes ne sont guère en reste avec 75 %.

■ Les voyages d'affaires

Environ 15 % de la population âgée de plus de 15 ans, soit 57.000 personnes, ont entrepris un voyage d'affaires en 2005, soit quelque 260.000 déplacements incluant au moins une nuitée. Contrairement aux voyages de loisirs où l'équilibre des sexes est plus ou moins réalisé, seulement une minorité de femmes (8 %) effectuent des voyages d'affaires contre 24 % des hommes.

La durée moyenne des voyages d'affaires oscille autour de 3 nuitées, ce qui est largement inférieur aux voyages de loisirs dont la durée moyenne a été de 7,7 nuitées en 2005.

■ Internet et les voyages

L'internet a profondément marqué le mode d'organisation des voyages et tend à devenir une concurrence non négligeable pour les agences de voyages. La toile a été consultée à des fins d'information et de réservation pour 46 % des voyages de loisirs. Parmi ces utilisations, 90 % avaient pour but l'information et 59 % ont abouti à une réservation. Cela signifie qu'un peu plus de 320.000 voyages ont été totalement ou partiellement réservés par Internet, soit une progression de 28 % par rapport à 2004 où 251.000 voyages avaient fait l'objet d'une réservation en ligne.

■ Les dépenses de voyages

Les dépenses pour les voyages de loisirs se sont élevées en 2005 à 1.961 millions d'euros et celles des voyages d'affaires à quelque 272 millions d'euros, soit une dépense totale de l'ordre de 2.233 millions. A titre de comparaison: la valeur ajoutée de l'industrie manufac-

turière s'élevait en 2004 à 2.266 millions d'euros.

■ Le tourisme récepteur

En 2005 le Luxembourg a accueilli 913.000 visiteurs étrangers qui y ont passé 2.468.000 nuitées.

Les autochtones ont passé 274.000 nuitées dans les divers établissements d'hébergement de sorte que les nuitées totales se sont chiffrées à 2.742.000, soit une diminution de 1,8 % par rapport à l'année précédente.

En 2005 on a dénombré 292 hôtels avec une capacité d'hébergement de 7.500 chambres et 103 campings disposant de 48.600 places lits.

Touristes et résidents ont eu à leur disposition quelque 930 restaurants, 1.150 cafés et une quarantaine de discothèques, dancings et bars.

La branche HORECA a employé 14.000 personnes et a réalisé en 2004 une valeur ajoutée de 504 millions d'euros, soit 2 % du PIB. ■

Indicateurs rapides

Production industrielle: -1,1 % au second trimestre 2006

Le STATEC vient de publier les résultats des enquêtes mensuelles de l'activité dans l'industrie et la construction pour le deuxième trimestre de 2006¹.

Au second trimestre 2006 et comparé au trimestre précédent, la **production industrielle luxembourgeoise** (corrigée des variations saisonnières) a baissé de 1,1 %. Hors sidérurgie, elle a décliné de 1,0 %. L'activité productrice du secteur sidérurgique, d'ailleurs fortement en hausse en comparaison interannuelle, a reculé de 1,7 % au deuxième trimestre.

Comparé aux six premiers mois de l'année 2005, l'indice de la production industrielle, corrigé de l'inégalité du nombre de jours ouvrables, a augmenté de 2,1 % au cours de la même période de l'année 2006. Cette hausse s'explique surtout par l'industrie sidérurgique

luxembourgeoise dont la production a augmenté de 34,2 % en 2006 par rapport au premier semestre 2005. Actuellement, celle-ci semble encore profiter pleinement de la forte demande mondiale. Cependant, cette bonne performance ne doit pas cacher le fait que dans les autres industries, l'activité a légèrement baissé (-0,8 %).

Parmi les branches ayant le plus contribué à la hausse de la production industrielle, il y a lieu de noter surtout la production de fibres synthétiques (+6,1 %). L'activité dans la branche «énergie» reste également en hausse malgré l'effet vers la baisse causé par la révision méthodologique (3,4 %). La production s'est également accrue dans cinq autres branches dont la transformation de matières plastiques (2,6 %) et la production de matières en caoutchouc (2,1 %).













Dans dix des dix-huit branches de l'industrie, l'activité a reculé. Parmi celles-ci, notons surtout l'extraction des pierres et du sable (-20,9 %), la chimie (-13,0 %, s'expliquant surtout par des restructurations) ou encore la branche boissons et tabacs (-12,3 %). Vu son importance relativement élevée dans le tissu industriel luxembourgeois, la baisse dans la branche «verre et céramiques» (-6,9 %) a également eu un effet non négligeable sur la croissance freinée de l'ensemble du secteur. Comparée à la même période de 2005, l'activité dans la **construction** a quasiment stagné au cours du premier semestre 2006 (+0,8 %).

Dans le sous-secteur du génie civil, la production n'a pas encore redémarré en 2006 (+0,2 %). Dans les autres métiers du bâtiment, elle a été en hausse, sans pour autant dépasser le seuil d'un pourcent (+0,9 %).

¹ Remarque préliminaire: Le Statec a procédé à l'amélioration des méthodes de calcul de la production dans l'industrie énergétique luxembourgeoise. Cette adaptation et par conséquent la révision des données a pour effet une baisse du niveau de la production de plusieurs agrégats, y compris de l'industrie totale.

Need space ?



 Alliance Gasperich 820 sq m of offices	 Pixel Kirchberg 6550 sq m of offices 860 sq m of retail	 21st Century Hamm 5650 sq m of offices	 Edison Strassen 7060 sq m of offices	 Newton Strassen 5820 sq m of offices	 Cap 2 Capellen 6620 sq m of offices
 Boulevard Royal Central Business District 4086 sq m of offices	 Elementae Central Business District 450 sq m of offices	 Warehouse & office Station 500 sq m of warehouse 300 sq m of offices	 Warehouse & office Z.I. Kehlen 1250 sq m of warehouse 210 sq m of offices	 Retail Park Remerschen 10350 sq m of retail	 Retail/Office project Windhof 12000 sq m of retail and offices

For further information on these or other of our rental objects please feel free to contact us by phone or e-mail.

DTZ Luxembourg Office:
37, rue des Scillas L-2529 Howald Tel.: +352 26 48 48 1
Fax: +352 26 48 48 33 Mail: contact@dtz.lu www.dtz.com/lu

Au cours du second trimestre 2006 et par rapport au trimestre précédent, la production corrigée des variations saisonnières dans la construction a stagné (+0,3 %). Avec seulement 0,1 %, l'activité dans le génie civil reste tributaire des restrictions budgétaires du secteur public.

L'indice du **coût salarial par unité produite** de l'industrie luxembourgeoise (obtenu en divisant l'indice du coût salarial par l'indice de la production industrielle) a augmenté de 1,2 % au cours du premier semestre 2006 et comparé à la même période de l'année précédente.

Ceci signifie que les coûts salariaux ont augmenté plus que la production en volume. Dans le secteur de la construction stagnant, cet indicateur de compétitivité s'est même dégradé de 4,7 % au cours de la même période. ■

Indices de la production Base 100 en 2000 (taux de variation en %)

	2006/2005 ¹	Par rapport au trimestre précédent ²
Industrie:	2,1	-1,1
Industrie hors sidérurgie	-0,8	-1,0
Sidérurgie	34,2	-1,7
Biens intermédiaires	5,1	0,0
Biens d'équipement	2,2	-0,9
Biens de consommation	-5,1	-5,0
Biens énergétiques	3,4	-2,7
Construction	0,8	0,3
dont: Bâtiment	0,9	0,3
dont: Génie civil	0,2	0,1

1 Moyenne 6 mois / moyenne 6 mois 2005 (corrigée des inégalités des jours ouvrables, cjo)

2 2^e trimestre 2006 / 1^{er} trimestre 2006 (corrigé des variations saisonnières, cvs), les totaux «industrie» et «construction» sont obtenus par agrégation de leurs deux composantes désaisonnalisées

La publication «Indicateurs rapides – Série B» est disponible au STATEC,
b.p. 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219, fax: 46 42 89, e-mail: info@statec.etat.lu
et peut être téléchargée gratuitement à l'adresse www.statistiques.public.lu



Commerce luxembourgeois:

La distribution alternative – Le marché de l'occasion

La série sur le commerce luxembourgeois proposée depuis plus de 3 ans par Norbert Friob se termine avec ce dernier épisode consacré à la distribution alternative et au marché de l'occasion.

Présentées plus en détail dans l'ouvrage «Parlons commerce!», les différentes formes de commerce alternatif qui touchent pratiquement tous les segments de la distribution sont résumées ci-après.

■ La vente à distance (VAD)

La vente à distance, qui par le passé se faisait surtout à partir de catalogues, a subi d'importants bouleversements au

cours des dernières années. Les bouleversements sont dus d'une part à l'apparition du commerce électronique via Internet et au développement des hypermarchés et grandes surfaces spécialisés présentant des gammes complètes de produits à proximité de l'acheteur. Après une période difficile, le marché de la VAD s'est redressé et connaît une progression. En 2004, la part de la vente VAD sur Internet est passée à 47 % des

ventes contre $\pm 20\%$ en 2002. Le secteur le plus porteur est celui de l'électronique grand public. Il se confirme également que la distribution via Internet et les magasins sont de plus en plus complémentaires, surtout pour le textile.

■ Le marché de l'occasion

Le succès des brocantes prouve que tout s'achète et tout se vend en ne se limitant pas aux petites annonces. Cer-

taines enseignes comme l'australienne CASH CONVERTER, spécialisée dans l'informatique et l'électronique grand public, s'est développée dans le monde entier dont la Belgique. Les affaires sont portées par les rotations de plus en plus rapides résultants de notre société d'hyperconsommation. L'achat malin et pas cher est valorisé aujourd'hui, c'est même devenu une marque d'intelligence.

■ Le troc

Cette forme la plus ancienne des échanges retrouve une certaine actualité. Le développement du français TROC DE L'ILE à L'INTERNATIONAL et de diverses enseignes du même type, répond aux besoins des acheteurs et des vendeurs de matériel et d'équipements d'occasion.

En fait, il ne s'agit pas de troc mais de dépôts de vente, où le vendeur dépose les produits à vendre, qui sont exposés et vendus au nom du vendeur par l'exploitant du magasin. Ce dernier est généralement rémunéré par le prélèvement d'un certain pourcentage sur le montant de la vente. Un premier magasin franchisé a été ouvert à Luxembourg en 1998. Le succès de ce magasin racheté en 2001 par Michel Vergeinst, ancien directeur de Match, l'encourage à réaliser deux nouvelles implantations au Luxembourg dont celle réalisée à Esch-sur-Alzette. Fin 2005, 162 magasins à l'enseigne TROC réalisent un chiffre d'affaires de 127 millions d'euros dont 75 % est réalisé en France.

D'autres magasins, comme TRADE FOTO et HIFI-VIDEO SECONDHAND SHOP, achètent les équipements d'occasion en vue de la revente.

Par contre, des bourses d'échanges locales (SEL) sont organisées dans les salles souvent publiques. Les membres du système d'échange local (il existe ± 200 SEL en France) y vendent des fleurs, pulls tricotés, pâtés et crêpes. La particularité est que si des articles sont consommés et que d'autres changent de main, personne ne débourse le moindre franc. Les échanges se font sur base d'une monnaie fictive.

Les SEL fonctionnent à partir d'une ouverture d'un compte après une adhésion préalable à l'organisation. Les achats et prestations des membres sont comptabilisés. Les prestations peuvent être la garde d'enfants, aide à la comptabilité, jardinage. L'on peut échanger

des poulets fermiers contre une initiation à l'astrologie. A la fin de chaque mois, la trésorerie publie une liste des comptes expédiée à tous les adhérents. Les comptes sont plafonnés et le système est basé sur l'entraide locale.

Souvent ces organisations qui fonctionnent comme une économie parallèle sans payer d'impôts ni de charges sociales sont accusées de favoriser le travail clandestin. L'entraide est légale si elle demeure ponctuelle et répétitive. Le développement des SEL est donc forcément limité à une activité socialement utile.

Un autre acteur qui a contribué à la seconde jeunesse du marché de l'occasion est E-BAY. Son succès mondial, après l'automobile, touche aujourd'hui, les produits culturels, technologiques et même le textile. Le succès s'explique par une explosion du commerce entre internautes.

EBAY

150 millions de membres dans 33 pays. Plus de 50 millions d'objets mis en vente dont 70 % d'articles d'occasion.

Les catégories les plus vendeuses sont:

1. Les véhicules automoteurs, voiture et deux roues
2. Les ordinateurs et produits hifi
3. Les vêtements et accessoires

La vente de meubles d'occasion est aussi assurée par des associations vide grenier comme NEI AARBECHT.

■ Les Foires et les Marchés

Il ne s'agit pas en fait d'un secteur à proprement parler, mais d'un mode de distribution de différents produits du secteur alimentaire et non alimentaire. Bien que cette forme de distribution ne connaît pas le même succès qu'en Provence, elle mérite cependant d'être relevée car cette forme de commerce est très conviviale.

■ Les marchés traditionnels ou commerces non sédentaires

Grâce au dynamisme du LETZBUERGER MAARTVERBAND entraîné par son Président Niki Kirsch, les marchés traditionnels ont connu une certaine renaissance. La majorité des marchés sont orientés vers les produits frais d'origine luxembourgeoise. Les principaux assor-

timents sont des fruits et des légumes, des produits laitiers et bio, poissons, des fleurs et semences et des poulets rôtis. D'autres marchés comme le GROOSSE MAART animés par Rose Compagnin, ont une dominante orientée sur l'équipement de la personne.

■ Les marchés de Noël, Octave etc.

En général, les activités de restauration sont complétées avec divers stands offrant des produits divers à la vente, souvent ces produits sont en relation directe avec l'objectif de la manifestation.

■ Les kermesses locales

Sous la présidence de Roger Pelzer, l'association européenne des commerçants forains en coopération avec les responsables des communes, coordonne les principales manifestations qui sont de véritables fêtes populaires dont la SCHOBERMESS à Luxembourg constitue une attractivité sur le plan de la Grande Région. Les manèges, attractions et la restauration sont complétés par des stands qui proposent divers produits à la vente.

■ Les foires

Luxexpo (anciennement la FIL) organise en direct ou via des sociétés spécialisées des manifestations à l'occasion desquelles des produits de tous les secteurs sont présentés à la vente. Les principales manifestations sont la foire du printemps et la foire d'automne.

■ Les marchés aux puces et brocantes

Ces marchés connaissent un succès certain également au Luxembourg. L'une des manifestations les plus importantes chez nos voisins est celle de Lille qui réunit 10.000 bradeurs. Elle est visitée par 3 millions de clients en un weekend. ■





Chronique juridique

Les nouveautés en droit des sociétés commerciales (loi du 25 août 2006 concernant la société européenne)

Une loi du 25 août 2006 (ci-après, la «Loi») a non seulement procédé aux adaptations techniques nécessaires pour l'introduction d'une nouvelle variante de la société anonyme, à savoir la société anonyme européenne (ci-après, «SE»), suite au Règlement communautaire 2157/2001 du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne (ci-après, le «Règlement») (I). Elle a aussi apporté **d'importants assouplissements** et précisions aux règles de fonctionnement applicables à toutes les sociétés anonymes (II).

La Loi, entrée en vigueur le 3 septembre 2006, est donc d'une grande importance pour tous les gestionnaires de sociétés anonymes, les professions de conseil aux entreprises, administrateurs et actionnaires de sociétés anonymes.

■ I. La société anonyme européenne

L'idée de créer un type de société de capitaux entièrement régi par un seul corps de règles à travers toute l'Europe, qui serait totalement affranchi de toutes les règles nationales, est née peu de

temps après la Seconde Guerre Mondiale. Le résultat final de ces réflexions, constitué par le Règlement, est cependant beaucoup plus modeste: ce dernier ne contient en effet que quelques règles de fonctionnement de la SE; pour le surplus, la SE est traitée dans cha-

que Etat membre de l'Espace Economique Européen comme une société anonyme constituée selon le droit de l'Etat membre dans lequel la SE a son siège. Il existe donc vingt-huit variantes de sociétés européennes dont le dénominateur commun est constitué par les dispositions du Règlement. Une SE qui a son siège au Luxembourg n'est pas une nouvelle forme de société commerciale, mais une variante de la société anonyme, qui présente par rapport à cette dernière quelques spécificités découlant du Règlement. Ces spécificités sont relatives aux circonstances dans lesquelles une SE peut être créée (I.1.) et aux règles se justifiant par la vocation essentiellement internationale de la SE (I.2).

I. 1. La création d'une SE de droit luxembourgeois

Une SE ne peut être constituée que dans quatre cas de figure bien déterminés par la Loi. Tous présupposent un élément transnational communautaire:

- par fusion de sociétés anonymes préexistantes dont deux au moins relèvent du droit d'Etats de l'Espace Economique Européen différents (art. 26bis (1));
- par constitution d'une SE holding réunissant des sociétés anonymes ou des sociétés à responsabilité limitée relevant du droit d'Etats membres, si deux au moins d'entre elles relèvent d'Etats membres différents ou ont depuis au moins deux années une filiale ou une succursale commune située dans un autre Etat membre (art. 26bis (2));
- par constitution d'une filiale sous forme de SE, par des sociétés commerciales, des sociétés civiles ou des personnes morales de droit public ou privé constituées selon le droit d'un Etat membre, si deux d'entre elles relèvent du droit de deux Etats membres différents ou ont depuis deux années au moins une filiale ou une succursale commune située dans un autre Etat membre (art. 26 nonies);
- par transformation d'une société anonyme en SE, si elle a depuis au moins deux ans au moins une filiale relevant du droit d'un Etat membre (art. 3, et 31-2).

La création d'une SE est entourée d'un formalisme visant à protéger les

créanciers et les actionnaires des sociétés parties à la création. Il se traduit en particulier par l'intervention d'un notaire et des publications à effectuer dans les pays d'origine des sociétés souhaitant participer à la création de la SE. Au cas où les sociétés impliquées dans la création d'une SE emploient des salariés, la loi du 25 août 2006 complétant le statut de la SE en ce qui concerne l'implication des travailleurs prévoit un long processus de consultation préalable des représentants des travailleurs. L'étude détaillée des formalités entourant la création d'une SE dépasserait de loin le cadre de la présente chronique.

I. 2. Grands traits caractéristiques d'une SE de droit luxembourgeois

La SE est une société de capitaux dont chaque actionnaire ne s'engage qu'à concurrence du capital qu'il souscrit. Le capital social, nécessairement exprimé en euros, doit se monter à 120.000 € au moins. La société doit faire précéder ou suivre sa dénomination du sigle «SE». La SE jouit de la personnalité morale seulement au moment de son immatriculation au registre de commerce et des sociétés (art. 2). Les règles de fonctionnement de la SE (pouvoirs des organes, règles relatives à l'émission des titres, nullités, dissolution, liquidation, faillite, etc.) sont en principe celles d'une société anonyme ordinaire.

Un des grands avantages de la SE est sa mobilité intracommunautaire: elle est en effet autorisée à transférer son siège social d'un Etat membre vers un autre Etat membre sans devoir procéder au préalable à la dissolution dans l'Etat de départ et la reconstitution dans l'Etat d'arrivée. Il est vrai que le transfert de siège d'une société luxembourgeoise vers l'étranger est reconnu et pratiqué depuis de nombreuses années au Luxembourg. Il suppose cependant une décision unanime des actionnaires et des obligataires (art. 67-1). En outre, le droit de l'Etat d'arrivée doit reconnaître la continuité de la personnalité morale. En ce qui concerne le transfert de siège d'une SE, la Loi contient une procédure spécifique qui est entourée d'un certain formalisme visant à protéger les actionnaires, porteurs de titres, et créanciers de la SE (art. 101-1 à 101-17). Le changement de nationalité d'une SE luxembourgeoise requiert seulement la

majorité des deux tiers du capital social. Le Règlement assure la continuité de la personne morale de la SE dans tous les Etats membres. Il n'existe cependant pas à l'heure actuelle de dispositions fiscales luxembourgeoises assurant la neutralité fiscale d'un tel transfert de siège du Luxembourg vers l'étranger.

En conclusion, il y a lieu de retenir qu'en raison du caractère nécessairement transnational que doit revêtir la SE et du formalisme entourant la constitution d'une SE, elle ne se recommande que pour les projets d'une certaine envergure.

II. Assouplissements et précisions aux règles applicables aux sociétés anonymes

La Loi contient deux innovations majeures en droit des sociétés luxembourgeois: l'introduction de la société anonyme unipersonnelle (II.1.), et le mode de gestion dualiste (II.2.). En outre, elle lève certains silences de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et consacre des pratiques auxquelles les sociétés ont déjà à l'heure actuelle largement recours (II.3.).

II. 1. La société anonyme unipersonnelle

Avant l'adoption de la Loi, la société anonyme devait nécessairement disposer d'au moins deux actionnaires. Cette exigence (qui a déjà été supprimée par certains de nos voisins européens) pouvait en pratique donner lieu à bien des artifices, en particulier pour les sociétés anonymes intragroupe. Il sera dorénavant possible de constituer une société anonyme unipersonnelle, ou de transformer une société anonyme existante en société unipersonnelle en cas de réunion de toutes les actions en une seule main (art. 23 et 26).

La société anonyme unipersonnelle est soumise aux mêmes règles de fonctionnement que les sociétés anonymes «ordinaires», sous réserve de quelques aménagements visant à tenir compte de sa nature unipersonnelle. Ainsi, l'actionnaire unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale et ses décisions sont consignées dans un procès-verbal (art. 67). Dans les sociétés anonymes unipersonnelles une seule personne peut exercer les fonctions dévolues au conseil d'administration (art. 51). Il en est de

même du directoire de sociétés anonymes dualistes unipersonnelles (cf. ci-dessous) et de sociétés anonymes dualistes dont le capital social est inférieur à 500.000 € (art. 60bis-2).

II. 2. Introduction des sociétés anonymes dualistes

La Loi a introduit en droit des sociétés luxembourgeois un nouveau mode d'organisation de la gestion des sociétés anonymes: ce système est dit dualiste, par opposition au système moniste actuel en vertu duquel toute la gestion de la société est assurée par un conseil d'administration dont les membres sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des actionnaires.

Une société anonyme ayant adopté un mode de fonctionnement dualiste connaît deux organes: le directoire d'un côté et le conseil de surveillance de l'autre côté. (Le rôle de l'assemblée des actionnaires et des commissaires aux comptes demeure a priori inchangé, sous réserve des précisions ci-après).

II. 2.1. Le directoire

Les pouvoirs du directoire dans un système dualiste sont le reflet de ceux assumés par le conseil d'administration dans un système moniste: le directoire forme un collège qui a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la Loi ou les statuts réservent au conseil de surveillance et à l'assemblée générale. Il représente la société à l'égard des tiers et en justice (art. 60bis-7). Le directoire a le pouvoir de déléguer la gestion journalière (art. 60bis-8). Les membres du directoire encourent une responsabilité similaire à celle des administrateurs dans un système moniste: ils sont solidairement responsables, soit envers la société, soit envers tous des dommages

résultant des violations des statuts ou de la loi concernant les sociétés commerciales (art. 60bis-10).

Les membres du directoire sont nommés et révoqués par le conseil de surveillance, à moins que les statuts n'attribuent cette compétence à l'assemblée générale (art. 60bis-3, art. 60bis-5). Ils sont nommés pour une durée déterminée dans les statuts qui ne saurait excéder six ans (art. 60bis-6). Le nombre des membres du directoire est fixé par les statuts, ou, à défaut par le conseil de surveillance (art. 60bis-2). Il est cependant évident que le directoire doit être composé d'au moins deux membres, afin d'être en mesure de former un collège.

II. 2.2. Le conseil de surveillance

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire, sans pouvoir s'immiscer dans la gestion (art. 60bis-11). Afin de mener à bien sa mission, la Loi lui confère un droit illimité de regard sur toutes les opérations de la société. Au moins tous les trois mois, le directoire doit rendre au conseil de surveillance un rapport sur la marche des affaires et de leur évolution possible. En outre, le directoire doit l'informer de tout événement susceptible d'avoir des répercussions sensibles sur la situation de la société (art. 60bis-12). Tout comme le directoire et les commissaires, le conseil de surveillance a le pouvoir de convoquer des assemblées d'actionnaires (art.70). Le conseil de surveillance reçoit chaque année du directoire les inventaires, bilans et le rapport de gestion que le conseil de surveillance commente à l'assemblée générale des actionnaires (art. 60bis-13).

Le conseil de surveillance est un collège composé d'au moins trois membres, qui peuvent être des personnes morales

(cf. ci-dessous sur l'obligation de désigner dans ce cas un représentant permanent personne physique). Les membres sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne saurait excéder six ans (art. 60bis-14). La responsabilité des membres du conseil de surveillance est analogue à celle des membres du directoire (art. 60bis-16).

Le législateur a tenu compte de la suggestion de la Chambre de Commerce de ne pas enfermer la société anonyme dualiste dans un carcan législatif trop rigide : il est en effet possible d'aménager statutairement la répartition de compétences entre le directoire d'une part et le conseil de surveillance et l'assemblée générale de l'autre (article 60bis-7.-(1)).

Une société anonyme ou une SE peut basculer du système moniste vers le système dualiste (ou l'inverse) en cours d'existence, en procédant aux adaptations statutaires nécessaires (art.60bis-1(2)). Relevons aussi au passage que la représentation du personnel existant le cas échéant au sein du conseil d'administration prévue par la loi du 14 mai 1974 basculera du conseil d'administration vers le conseil de surveillance.

Le recours à une société anonyme de type dualiste se justifie en particulier dans les sociétés d'une certaine taille. Ce système de fonctionnement permet en effet d'assurer une dissociation complète entre la gestion proprement dite et sa surveillance, donnant de la sorte aux actionnaires une plus grande garantie quant à la supervision des gestionnaires de la société.

Une structure dualiste peut en outre être un véhicule de transmission progressive des pouvoirs entre générations, les anciens dirigeants demeurant au conseil de surveillance et les jeunes étant nommés au directoire. Elle peut aussi être adoptée pour des joint ventures ou des prises de contrôle, chaque groupe étant alors représenté dans les deux organes selon des proportions prédéterminées, ou au contraire, dans un seul des organes.

II. 3. Autres nouveautés

II. 3.1. Fonctionnement des conseils d'administration, directoires et conseils de surveillance

En raison de l'internationalisation croissante des organes de gestion des sociétés anonymes, il peut s'avérer dif-



ficile de réunir physiquement ses membres. La pratique en tient compte depuis de nombreuses années en recourant à des conseils d'administration tenus dans l'encrier ou par télé-, voire visioconférence. La Loi donne désormais une assise légale à ces pratiques. Elle consacre en effet la possibilité de prévoir dans le règlement intérieur la pratique des réunions des conseils d'administration et du directoire tenues par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant l'identification des membres, garantissant une participation effective à la réunion et assurant une retransmission des délibérations de façon continue (art. 64bis-(3)). De telles réunions sont désormais possibles, sauf disposition contraire des statuts. Une réunion tenue de cette façon est réputée se dérouler au siège social de la société. La pratique des résolutions circulaires n'est certes pas abordée par la Loi, mais n'est pas non plus remise en cause. On peut cependant déplorer que le législateur n'ait pas suivi la proposi-

tion de la Chambre de Commerce de consacrer cette possibilité aux réunions des conseils de surveillance et des commissaires aux comptes, voire aux organes d'autres sociétés.

La Loi autorise désormais *expressis verbis* l'attribution de mandats sociaux à des personnes morales. Ces dernières seront obligées de désigner un représentant personne physique permanent chargé de l'exécution de la mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt les mêmes responsabilités civiles que s'il exerçait ce mandat en nom propre (art. 51bis et 60bis-4).

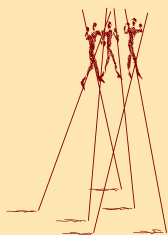
La Loi oblige désormais le conseil d'administration, le directoire et le conseil de surveillance d'élire en leur sein un président (art.64). La Loi précise uniquement les pouvoirs du président du conseil de surveillance: il convoque le conseil de surveillance. Il est obligé de réunir le conseil si deux au moins de ses membres ou le directoire le requièrent. La Loi est muette si

les présidents des deux autres organes cités assument ce même rôle. Il devrait en toute logique en être ainsi. Rien dans la Loi ne semble empêcher les statuts ou le règlement d'ordre intérieur d'assigner au président encore d'autres pouvoirs.

La Loi prévoit en outre les dispositions relatives au quorum et de majorité suivantes (sauf disposition statutaire contraire): le quorum est de la moitié des membres au moins; les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Les votes blancs ou nuls sont à ranger parmi les votes s'étant exprimés contre la proposition. La voix du président de chaque organe est prépondérante en cas de partage des voix (art. 64bis).

Avant l'adoption de la Loi, un administrateur était obligé de ne pas participer à une délibération du conseil d'administration, s'il avait un intérêt opposé à celui de la société. Sous l'impulsion de la Chambre de Commerce, la Loi prévoit une dérogation à cette interdiction pour un membre du conseil d'administration (art. 57), un membre du directoire ou

Laissez-nous faire,
on s'occupe de votre informatique.



openfield

Concentrez vos compétences sur
votre métier en vous reposant sur
des professionnels de l'informatique.

Open Field prendra en charges
vos besoins en termes:

- d'analyse du système informatique
- de conseil en optimisation et qualité
- de création de cahiers des charges
- de gestion du système informatique.

Notre société dispose de trois labels
de certification, gages de qualité,
développés par le CRP Henri Tudor:
la stratégie, l'assistance maîtrise
d'ouvrage, l'évaluation et la gestion
du système informatique.



du conseil de surveillance (art. 60bis-18), lorsque les décisions envisagées concernent des opérantes courantes et conclues dans des conditions normales. La Loi consacre l'obligation de confidentialité à laquelle les administrateurs, membres du directoire et conseils de surveillance sont tenus. Elle s'étend aussi à toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes (art. 66).

II. 3.2 Les assemblées générales des actionnaires

La Loi instaure deux mécanismes tendant à faciliter la participation des actionnaires qui sont empêchés d'assister physiquement aux assemblées des actionnaires: le premier est de donner par une disposition statutaire la possibilité aux actionnaires de voter par correspondance aux assemblées des actionnaires au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées dans les statuts. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée générale, des délais fixés par les statuts. Les formulaires dans lesquels ne seront pas mentionnés ni le sens d'un vote ni l'abstention sont désormais à considérer comme nuls (art. 67 (3bis)). Au sein des assemblées générales extraordinaires, il n'est pas tenu compte dans le calcul des voix exprimées des votes blancs ou nuls (art. 67-1(2)).

Le second moyen pour lutter contre l'absentéisme est la possibilité de prévoir dans les statuts la tenue des assemblées des actionnaires et des obligataires par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant l'identification des actionnaires (art. 67 (3)).

En outre, la Loi a rabaisé le seuil de détention du capital social requis pour solliciter la convocation d'une assemblée générale des actionnaires. Il passe de vingt à dix pour cent. En cas de défaut de convocation, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent du capital peuvent demander au président du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé de désigner un mandataire qui procédera à la convocation. Ce même seuil de dix pour cent s'applique dorénavant à la demande de l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de l'assemblée générale (art. 70). En revanche, le seuil pour solliciter un report de l'assemblée reste à vingt pour cent. ■

Il y a les solutions séduisantes



... et celles qui font le boulot

SM3 – La solution salaires la plus populaire du Grand-Duché

Plus de 400 installations. Plus de 50.000 décomptes par mois. Étonnamment rapide et efficace. Réductions de frais considérables. Assistance illimitée. Garantie de la satisfaction. Conseillers quadrilingues. Prix fixes garantis. Pas d'acompte: vous payez si tout fonctionne.

Cela ne coûte rien de demander:

SOFT-KIS s.à r.l. «Keep It Simple»

Tél: 32 83 80 ■ Fax: 32 79 84

www.softkis.lu (liste de références) ■ info@softkis.lu

Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39-354/332.

■ Ministère du Travail et de l'Emploi

Projet de règlement grand-ducal portant règlement grand-ducal du 15 juillet 1988 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à l'amiante pendant le travail. (3091AFR)

Projet de loi portant transposition de la directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique; 2. transposition de la directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail; 3. modification du Code du travail; 4. modification du Code pénal. (3097AFR)

■ Ministère de l'Environnement

Projet de règlement grand-ducal relatif à certaines modalités d'application du règlement (CE) n° 1013/2006 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 concernant les transferts de déchets. (3094BJE)

■ Ministère de la Santé

Projet de règlement grand-ducal concernant la reclassification des prothèses articulaires de la hanche, du genou et de l'épaule dans le cadre du règlement grand-ducal modifié du 11 août 1996 relatif aux dispositifs médicaux. (3092AFR)

Avant-projet de règlement grand-ducal portant exécution de l'article 6(3) de la loi du 11 août 2006 relative à la lutte antitabac. (3096BJO)

■ Ministère des Transports

Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant:

- le règlement grand-ducal modifié du 31 janvier 2003 sur les transports par route de marchandises dangereuses;
- le règlement grand-ducal du 24 décembre 1999 relatif aux fonctions et au certificat de formation du conseiller à la sécurité pour le transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses;
- le règlement grand-ducal modifié du 26 août 1993 relatif aux avertissements taxés, aux consignations pour contrevenants non-résidents ainsi qu'aux mesures d'exécution de la législation en matière de mise en fourrière des véhicules et en matière de permis à points. (3093BJO)

Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 3 juin 2003 sur les transports par rail de marchandises dangereuses. (3095BJO)

■ Ministère d'Etat

Projet de loi promouvant le maintien dans l'emploi et définissant des mesures spéciales en matière de sécurité sociale et de politique de l'environnement;

Projets de règlements grand-ducaux concernant la taxe sur les véhicules automoteurs. (3098WJE)

PwC Worldwide Tax Summaries

La fiscalité mondiale en ligne

Pour la première fois, PricewaterhouseCoopers met à la disposition du public gratuitement son répertoire annuel d'informations fiscales internationales.

L'outil d'information «Worldwide Tax Summaries», qui s'adresse tant aux personnes physiques qu'aux sociétés, fournit aux utilisateurs un panorama mis à jour annuellement des sujets fiscaux d'actualité à travers le monde. Au cours de ses nombreuses années

d'édition, cette source d'informations est établie comme une référence en la matière par des fiscalistes professionnels et universitaires du monde entier.

Les résumés par pays tracent un bref aperçu des taux et règles d'imposition ainsi que les principales caractéristiques des lois fiscales en vigueur.

Plus de 100 pays sont ainsi abordés. Un moteur de recherche permet d'ajuster la demande d'information

par pays et catégorie d'imposition (individu ou société).

D'autre part, une personne de contact est indiquée pour chaque État et est à votre disposition pour vous fournir de plus amples renseignements si besoin en est.

Pour la première fois, vous pouvez accéder à ce service gratuit à l'adresse suivante: www.pwc.com/taxsummaries.



Position des organisations patronales à l'égard des plans de maintien dans l'emploi

L'Union des Entreprises Luxembourgeoises – UEL se positionne par rapport au concept du maintien dans l'emploi tel qu'il a été développé par le Ministre du Travail et de l'Emploi dans le cadre des dernières réunions du Comité de coordination tripartite et plus récemment des travaux du Comité permanent de l'emploi.

La philosophie à la base du concept du maintien dans l'emploi est, d'après ses auteurs, de se doter d'un instrument flexible qui permettrait d'assurer une gestion prévisionnelle cer-

taine de l'emploi dans les entreprises en visant principalement à maintenir dans l'emploi les salariés concernés par des restructurations d'entreprises sans passage obligatoire par le chômage.

Si l'UEL¹ peut comprendre cette approche face à un nombre toujours plus important de demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM en dépit d'une forte croissance de l'emploi, il n'en reste

¹ L'UEL regroupe les organisations suivantes: Association des Banques et Banquiers, Luxembourg · Association des Compagnies d'Assurances · Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg · Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg · Confédération Luxembourgeoise du Commerce · Fédération des Artisans · Fédération des Industriels Luxembourgeois · Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers

pas moins que les restructurations d'entreprises doivent être comprises comme une réponse à la globalisation des marchés et au changement du cycle de vie des produits. Il convient dès lors d'adopter une approche plus offensive à leur égard, tendant à faciliter les restructurations nécessaires, véritable défi pour les entreprises.

Retarder les adaptations qui s'imposent ne fait qu'alourdir le bilan social et risque encore de compromettre la réussite de la restructuration et partant la survie de l'entreprise.

L'UEL reproche partant au concept de maintien dans l'emploi son caractère défensif.

Le concept des plans de maintien dans l'emploi s'inscrit prioritairement dans une logique qui s'attend à ce que les partenaires sociaux recherchent des solutions alternatives au licenciement et qui vise ainsi à maintenir au sein de l'entreprise les personnes menacées d'une restructuration, finalité qui est louable en soi mais qui n'apporte pas de remède dans la plupart des restructurations d'entreprises.

En effet, les mesures devant accompagner la mise en œuvre des plans en question font double emploi avec la législation sur les licenciements collectifs, étant donné que les parties à la négociation d'un plan social doivent justement en vertu de cette législation chercher à limiter le nombre de personnes à licencier. Le concept de plan de maintien dans l'emploi tel que préconisé n'apporte donc pas de valeur ajoutée dans de nombreux cas de figure, mais retarde plutôt les licenciements et en renchérit le coût.

L'UEL salue néanmoins la volonté affichée par le Ministre qui consiste à privilégier l'employabilité sur le marché du travail des personnes menacées d'une restructuration plutôt que d'instituer en leur faveur une garantie d'emploi auprès d'une même entreprise. Elle constate toutefois que les remèdes proposés ne sont pas en ligne avec cette finalité.

L'UEL est d'avis que la finalité de tels plans doit s'inscrire dans une véritable logique de sécurité dans l'emploi visant à rechercher prioritairement à maintenir l'employabilité sur le marché du travail des personnes menacées d'un licenciement et à faciliter les restructurations d'entreprises. En effet, les moyens mis

à la disposition des entreprises visent surtout à consolider le niveau de l'emploi au sein de l'entreprise concernée. Si les mesures préconisées ne peuvent pas toutes être critiquées d'être superflues ou inopportunes, le concept en question doit néanmoins revêtir une approche sélective et facultative.

Par ailleurs, les lourdeurs qui caractérisent les modalités de l'établissement de ces plans sont de nature à préjudicier le processus de restructuration entamé. Aussi l'UEL marque-t-elle son désaccord quant à l'établissement de ces plans par voie de négociation entre partenaires sociaux. Étant donné que, d'une part, de pareilles négociations rassembleraient en règle générale autour d'une même table les mêmes intervenants que ceux appelés à négocier le contenu d'un plan social et que, d'autre part, les sujets à évoquer dans ces discussions se recoupent avec ceux à discuter dans le cadre de l'établissement d'un plan social, la valeur ajoutée d'une telle procédure anticipative serait définitivement compromise.

Il faut constater que les différentes mesures à mettre en place dans le cadre des plans en question découlent soit de l'exécution de prérogatives relevant du pouvoir de direction du chef d'entreprise, soit de l'application de dispositions légales prévues à l'effet de maintenir, du moins implicitement, le niveau de l'emploi. L'établissement d'un pareil plan de maintien doit donc relever de la décision de l'entreprise, invitée à cette fin par le Comité de conjoncture sur une base facultative. Toute pénalisation de l'entreprise consistant dans les faits à ne pas lui accorder ni à ses salariés le bénéfice notamment des mesures relatives dans le

projet de texte sous avis est à proscrire. En effet, tout alourdissement procédural en la matière ferait double emploi avec les institutions existantes relevant des législations mentionnées ci-dessus et de celle concernant les licenciements collectifs et serait par ailleurs contraire aux principes de simplification administrative.

Le recours à un plan de maintien pourrait tout au plus résulter de discussions entre le chef d'entreprise et les représentants du personnel. La concertation doit donc faire partie intégrante des procédures d'information et de consultation mises en place par les législations modifiées de 1974 sur les comités mixtes d'entreprise et de 1978 sur les délégations d'entreprise qui instituent justement des prérogatives en la matière aux représentants du personnel.

En conclusion, si l'UEL ne peut se rallier au concept tel que préconisé par ses auteurs, elle approuve néanmoins les propositions de réflexion et des moyens à mettre en œuvre qui visent à maintenir l'employabilité des salariés tant au sein de l'entreprise qu'au niveau du marché de l'emploi. Elle salue en l'occurrence la mise en place d'un certain nombre d'aides notamment financières destinées aux salariés concernés (prise en charge de frais de formation, de reconversion, d'outplacement, de consultance, ...) et aux entreprises y compris celles qui reprennent ces personnes sans passage obligatoire par le chômage (simplification du prêt temporaire de main-d'œuvre, aides à l'embauche), efforts qui pour aboutir ne peuvent se passer d'un environnement légal et réglementaire propice à la création d'emploi.

(Communiqué par l'UEL) ■



Loi anti-tabac

L'industrie de tabac accueille favorablement l'interdiction de la vente de tabac aux jeunes de moins de 16 ans



Depuis le 5 septembre, il est interdit de vendre des produits de tabac aux jeunes de moins de 16 ans. L'asbl Cimabel, la fédération belgo-luxembourgeoise des fabricants de cigarettes se réjouit de cette nouvelle législation. En effet, l'industrie ne veut pas que les jeunes fument. Fumer doit être un choix délibéré d'adultes bien informés. Afin d'apporter son soutien aux commerçants dans l'application de cette interdiction de vente, Cimabel lance une campagne d'information et de sensibilisation.

Le 1^{er} septembre dernier, la loi qui interdit la vente de tabac aux jeunes de moins de 16 ans, a été publiée au *Mémo-*

rial. L'article 9 de cette loi stipule notamment «Il est interdit de vendre du tabac et des produits du tabac à des mineurs âgés de moins de seize ans accomplis. Tout exploitant d'appareils automatiques de distribution délivrant du tabac et des produits du tabac est tenu de prendre des mesures empêchant les mineurs âgés de moins de seize ans accomplis d'avoir accès auxdits appareils.»

Cimabel, la fédération belgo-luxembourgeoise des fabricants de cigarettes, appuie cette interdiction. C'est pour cette raison que l'industrie du tabac en général et les fabricants individuels, en collaboration avec les commerçants, soutiennent déjà depuis nombre d'années des programmes qui visent à dissuader les jeunes de commencer à fumer.

L'adoption de cette nouvelle loi crée au Luxembourg un dispositif légal pour éviter que les jeunes achètent des cigarettes. Une telle interdiction de vente, basée sur un âge minimum, a déjà été instaurée dans différents pays européens tels que l'Allemagne (16 ans), les Pays-Bas (16 ans), l'Irlande (18 ans), l'Italie (16 ans), la France (16 ans), le Portugal (18 ans), la Suède (18 ans) et le Royaume-Uni (16 ans).

L'industrie de la cigarette est disposée à contribuer activement à l'an-

nonce de l'interdiction de vente afin que les commerçants et leurs clients soient conscients des nouvelles dispositions légales. Il est certain qu'une grande part de responsabilité est attribuée aux commerçants pour ce qui est de l'exécution et de l'observation correcte de la loi. Ils devront en effet expliquer à leurs clients pourquoi il est interdit de vendre du tabac aux moins de 16 ans.

Pour soutenir les commerçants dans une application stricte de la loi, Cimabel entend distribuer des colis d'informations à large échelle. Ceux-ci contiennent des autocollants, un poster et une lettre d'accompagnement présentant la nouvelle législation. La diffusion de ces sets d'information est organisée avec le soutien de l'Horesca, des opérateurs de distributeurs de cigarettes et du producteur national. Grâce à l'appui de ces intervenants, un maximum de points de vente seront informés dans les meilleurs délais.

Au cas où vous souhaiteriez recevoir davantage de colis d'information, merci de bien vouloir en faire la demande auprès de Cimabel, à l'adresse suivante: Cimabel, p/a Chaussée de La Hulpe 189, B-1170 Bruxelles, Belgique, fax: +32 2 675 25 74, e-mail: info@cimabel.be. ■

Nettoyage de bâtiments

Nettoyage intégré by Express®

Vitres et façades • Inhouse Logistik

Entretien de parkings et alentours

Parquet • Moquettes • Service appartement

Gardiennage par Arhus • Dénéigement • Entretien d'espaces verts • Enlèvement de déchets • Recyclage

EXPRESS
SERVICES S.A. 

ENTREPRISE DE NETTOYAGE

Tél.: 40 66 40-1 • Fax: 29 21 87 • E-mail: express@ex-service.lu • www.ex-services.lu

27 % des consommateurs pour une prolongation systématique des heures d'ouverture le samedi soir

Après deux enquêtes réalisées en 2003 et en 2004, TNS ILRES a réalisé en juin/juillet 2006 un nouveau sondage auprès d'un échantillon représentatif de 1000 consommateurs âgés de 15 ans et plus, afin de recueillir leur avis sur les heures d'ouvertures le samedi soir. Les résultats de ce troisième sondage confirment l'intérêt qu'attachent beaucoup de consommateurs au confort de pouvoir faire leurs achats le samedi soir. Avec 27 % en 2006 par rapport à 24 % en 2003, TNS ILRES constate une tendance de la mentalité du consommateur vers une prolongation des heures d'ouverture les samedis soirs.

Quant au profil du consommateur qui sollicite des ouvertures au-delà de 18.00 heures, il s'agit

- des jeunes de moins de 25 ans;
- des étudiants;

Pour 46 % des jeunes de -25 ans et 54 % des étudiants, la fermeture à 18.00 heures est une mauvaise chose.

- des consommateurs de nationalité étrangère (39%);

Le Luxembourg est un des seuls pays d'Europe où, en vertu d'une disposition légale, les magasins doivent fermer leurs portes à 18.00 heures les samedis.

Les étrangers résidant au Luxembourg étaient très probablement accoutumés à un autre régime d'heures d'ouvertures le samedi soir dans leur pays de provenance.

- des consommateurs d'un niveau de formation universitaire (40 %), occupant un poste de cadre supérieur (36 %);

La majorité des universitaires a fait ses études à l'étranger, c.-à-d. dans des pays où les heures d'ouvertures sont plus étendues qu'au Luxembourg. La même remarque que ci-dessus concernant les habitudes s'impose.

- des consommateurs habitant Luxembourg-Ville (35 %);

Ce taux est nettement supérieur à la moyenne du pays (Centre 28 %, Sud 27 %, Nord 25 %, Est 18 %).

Dans le Nord et dans l'Est du pays le samedi soir est probablement jugé moins important du fait de l'ouverture régulière de plusieurs magasins/centres commerciaux le dimanche dans ces régions.

Ce nouveau sondage confirme la tendance en faveur d'une prolongation des heures d'ouvertures le samedi soir.



L'analyse détaillée des résultats fait apparaître dans quelles couches de la population la progression est plus forte que la tendance générale:

Profils de la population	en 2003	en 2006
les hommes	25 %	30 %
les 15 - 34 ans	32 %	37 %
la population portugaise	27 %	31 %
les autres non-luxembourgeois	35 %	39 %
les habitants de la Ville de Luxembourg	29 %	35 %
les étudiants	47 %	54 %
les ménages avec enfants < 12 ans	24 %	36 %

Le besoin d'une prolongation des heures d'ouvertures se manifeste surtout auprès des consommateurs de formation post-secondaire, de nationalité non-luxembourgeoise et appartenant à la tranche d'âge des 15-34 ans.

Les universitaires occupent la plupart des postes de cadres supérieurs et disposent donc d'un fort pouvoir d'achat.

En outre, les jeunes constituent le panel des consommateurs de demain. Il est difficile de s'imaginer que le comportement de cette catégorie de la popu-

lation change fondamentalement au cours des années à venir.

L'infidélité de ces catégories de consommateurs aurait un grand impact négatif sur le chiffre d'affaires du commerce luxembourgeois.

(communiqué par la clc) ■

clc

Faire du Luxembourg le centre régional du commerce



Le conseil d'administration de la clc réuni le 25 septembre dernier, s'est principalement concentré sur le projet ambitieux et sans précédent baptisé «Luxembourg, capitale régionale du commerce!».

Le conseil a approuvé le projet sommaire du programme qui consiste à promouvoir et à améliorer l'attractivité du commerce luxembourgeois. Le programme couvrira les années 2007 et 2008 et devrait aboutir dans la créa-

tion d'une Agence pour la promotion du commerce afin de pérenniser, au-delà de 2008, un marketing continu du commerce luxembourgeois.

Dans ce contexte le conseil a également été informé sur l'avancement des réflexions menées avec le Ministère de l'Economie et le Ministère des Classes moyennes en vue de la mise en place d'un Observatoire des Prix, ainsi que sur l'étude lancée par le secrétariat de la clc concernant les entraves en matière d'approvisionnement auprès de fournisseurs à l'étranger.

L'autorisation des grandes surfaces figurait également à l'ordre du jour, vu que la directive «services» risque de remettre en cause les principes de la législation luxembourgeoise sur les grandes surfaces, dans la mesure où l'autorisation ne devrait plus être soumise à un test économique.

Le commerce doit reconnaître par ailleurs qu'une politique trop restrictive en matière de grandes surfaces pourrait avoir des effets négatifs sur une offre complète et attractive, condition essentielle pour réussir le projet de la capitale régionale du commerce.

En outre, le conseil a chargé l'exécutif de rappeler au Ministre des Classes Moyennes sa promesse donnée dans sa réponse à une question parlementaire de

Mme la députée Anne Brasseur, qu'une modification des heures de fermeture en Sarre et surtout en Rhénanie-Palatinat pourrait avoir des conséquences sur la politique luxembourgeoise en la matière. Depuis des années déjà, les grandes surfaces françaises et belges ont ouvert leurs magasins jusqu'à respectivement 22.00 et 20.00 heures tous les samedis soirs. Il s'avère que les principales surfaces de vente allemandes suivent ce mouvement et ont pratiquement toutes porté leur fermeture à 20.00 heures tous les samedis soirs.

En effet, sur les 19 principaux magasins visités à Trèves et à Perl, 16 ont reporté l'heure de fermeture à 20.00 heures, 2 surfaces ferment à 19.00 heures, une seule enseigne en est restée à 18.00 heures. De l'avis du conseil, cette situation pénalise définitivement le commerce luxembourgeois. S'y ajoute que le Gouvernement de Rhénanie-Palatinat a décidé fin août de repousser l'heure légale de fermeture des magasins à 22.00 heures du lundi au samedi.

Enfin, le conseil a entendu les rapports de l'exécutif et du secrétariat sur l'avancement des dossiers du statut unique, du développement du secteur de la logistique et de l'Observatoire Banques-Entreprises.

(communiqué par la clc) ■

MATERIEL ELECTRIQUE ■ APPAREILS ELECTRIQUES ■ APPAREILS DE MESURE
ECLAIRAGE ■ SECURITE ■ AUDIO-VIDEO-SAT

A.R.TECH SOCIÉTÉ ANONYME

L'ART DE LA TECHNOLOGIE

70, MILLEWEE • GASPERICH • BP 1044 • L-1010 LUXEMBOURG
TEL. 49 33 33 • FAX 40 26 34 • E-mail com@artech.lu

L'IFBL et l'ALCO présentent une nouvelle formation

Afin de formaliser leur récente collaboration, l'Institut de Formation Bancaire, Luxembourg (IFBL) représenté par son président Fouad Rathle et l'Association Luxembourgeoise des Compliance Officers (ALCO) représentée par son président Jean-Marie Legendre, ont signé le 20 septembre 2006 à la Chambre de Commerce de Luxembourg une convention de partenariat basée sur le développement du métier de Compliance Officer. Ce fut également l'occasion de présenter plus en détail une nouvelle formation, Training in Compliance.

Depuis plus de 25 ans, l'Institut de Formation Bancaire, Luxembourg (IFBL) accompagne le secteur financier dans son développement en formant ses salariés.

De leur intégration au secteur bancaire, à l'acquisition de connaissances, à la réussite de certifications internationales, à l'épanouissement de leur évolution professionnelle ou à une réorientation de carrière, l'IFBL les conseille, les soutient et les forme. Réel partenaire en matière de formation, l'IFBL est également une force motrice du développement de la place en étant à l'écoute des petites entités comme des acteurs principaux.

Ainsi, son offre innovante correspond aux besoins actuels du secteur.

Plus récente, l'Association Luxembourgeoise des Compliance Officers (ALCO) fêtera ses 6 ans d'existence en décembre prochain. A l'origine, quelques Compliance Officers issus de divers métiers des établissements financiers, anciens juristes, professionnels de la finance ou des marchés, ou encore auditeurs internes, se sont réunis pour définir le rôle et le statut du Compliance Officer. En 2002, l'ALCO s'est ouverte au secteur des assurances.



Brochure présentant la nouvelle formation spécifique IFBL et ALCO pour les «Compliance Officers»

Aujourd'hui, elle compte plus de 300 membres représentant plus de 150 établissements. Destinée à favoriser la communication et l'échange d'idées entre ses membres, elle organise régulièrement des groupes de travail, des conférences et débats concernant des questions de déontologie.

Lutte contre le blanchiment d'argent d'origine criminelle et contre le financement du terrorisme, intégrité des marchés financiers, respect des principes éthiques, font depuis quelques années partie intégrante de l'environnement du secteur financier et conditionnent son activité. Cette évolution déontologique a vu l'émergence d'un nouveau métier,

devenu indispensable, le Compliance Officer. Son rôle est de veiller au respect des normes législatives, réglementaires et déontologiques en vigueur.

Depuis octobre 2004, la fonction de compliance dans le secteur financier est reconnue officiellement, tant sur le plan international par le Comité de Bâle que sur le plan luxembourgeois par la CSSF.

Devenue obligatoire dans les établissements financiers au Luxembourg, cette fonction requiert une qualification professionnelle sérieuse. C'est pourquoi, aujourd'hui, l'IFBL et l'ALCO proposent une formation particulièrement bien adaptée aux réalités du marché. ■

Pour en savoir plus:

IFBL, 7 rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg, Tél.: +352 46 50 16-1, Fax: +352 46 50 19,
E-mail: customer@ifbl.lu – www.ifbl.lu

EN BREF

Editons Guy Binsfeld

Le nouveau catalogue est arrivé
Le nouveau catalogue des Editions Guy Binsfeld vient de paraître et a changé d'apparence. Dorénavant, les nouvelles parutions de la maison d'édition seront présentées chaque année en détail de manière informative. La grande variété des publications à paraître sur le marché du livre luxembourgeois dans les semaines et les mois à venir devrait faire le bonheur des acheteurs et des vendeurs quel que soit leur goût personnel. Parmi les nouveautés on remarque le «Luxemburger Lexikon», la première véritable encyclopédie consacrée au Grand-Duché; un guide culinaire et un guide des musées de la Grande Région et bien d'autres ouvrages se prêtant à merveille comme cadeau de fin d'année. Plus d'informations sous www.editions-guybinsfeld.lu.



Immostats 2006

Nouvelle étude sur l'immobilier
Pour la 4^e année consécutive atHome.lu publie son étude des prix de l'immobilier résidentiel au Luxembourg. La grande nouveauté de la rentrée 2006, c'est que ces résultats seront désormais disponibles pour tous sous forme d'un magazine distribué en librairie. Le magazine «Immostats by atHome» sera publié tous les 6 mois. Il contient les statistiques des prix affichés pendant les 12 derniers mois dans les annonces immobilières visibles sur www.atHome.lu. Pour 2006, 22.000 annonces ont ainsi été analysées. Le magazine se compose de deux grands dossiers: la vente et la location. Des extraits de l'étude de statistiques de prix peuvent être consultés sur www.atHome.lu. Le magazine «Immostats by atHome» propose une analyse approfondie par type d'objet immobilier et donne le détail des prix régionaux et est distribué en librairie.



Fairyland

Nouveau prêt-à-porter pour enfants
Situé en plein centre ville, le nouveau magasin Fairyland accueille depuis fin septembre sa clientèle dans un cadre moderne et agréable, pour lui faire découvrir une ribambelle de vêtements et accessoires pour les enfants de 0 à 12 ans. Les clients trouveront chez Fairyland une gamme complète de vêtements uniques, ainsi que la possibilité d'offrir à leurs enfants un habillage individuel et extraordinaire. De nombreuses marques comme la célèbre marque grecque «Lapin House» ou la marque américaine «Lipstick» sont vendues en exclusivité chez Fairyland.



P&T Consulting

La Présidence du Conseil de l'Union Européenne opte pour un logiciel luxembourgeois
P&T Consulting (PTC) a le plaisir d'annoncer que le Ministère allemand des Affaires Etrangères a sélectionné le logiciel d'Organisation et de Gestion d'Evènements Internationaux développé par PTC. Ce logiciel sera utilisé notamment dans le cadre de la Présidence allemande du Conseil de l'Union Européenne durant le premier semestre 2007. Ce logiciel a été conçu et développé à Luxembourg, en partenariat avec l'Entreprise des Postes et Télécommunications (l'EPT), à l'occasion de la Présidence du Conseil de l'Union Européenne exercée en 2005 par le Grand-Duché du Luxembourg. Cette solution a aussi été retenue par la Coordination Générale Luxembourg et Grande Région Capitale Européenne de la Culture 2007 pour faciliter l'organisation et la logistique de l'ensemble des manifestations.

Assurances

Swiss Life au Luxembourg présente un résultat semestriel positif

Au premier semestre 2006, Swiss Life a enregistré au Luxembourg une croissance de 24 % de son chiffre d'affaires par rapport à la même période de l'année précédente et consolide son résultat semestriel. Au premier semestre 2006, Swiss Life au Luxembourg a réalisé un encaissement de 151,7 millions d'euros contre 121,9 millions d'euros pour le premier semestre 2005, soit une progression de 24 %. Qu'il s'agisse de l'assurance de groupe sur le marché local, des solutions pour les expatriés et third country nationaux ou de l'assurfinance (produits d'assurance vie commercialisés auprès d'une clientèle individuelle européenne fortunée), toutes les activités ont contribué à cette augmentation. Celle-ci est cependant particulièrement notable en assurfinance sur les marchés français et italien.

Avec un résultat de près de 2,4 millions d'euros en normes locales pour le premier semestre 2006, Swiss Life au Luxembourg réalise un bénéfice en légère progression par rapport à celui de la même période l'année passée (2,3 millions d'euros). Ce bénéfice résulte pour l'essentiel d'une amélioration du résultat sur les risques décès et invalidité, de la maîtrise des dépenses opérationnelles, et est atteint en dépit d'un retrait significatif (-1,2 millions d'euros) du résultat financier, qui s'explique par de plus importantes plus-values réalisées pendant la même période de l'année précédente.

La société continue de se concentrer sur les axes stratégiques définis par le groupe Swiss Life: réaliser une croissance soutenue et rentable et renforcer l'efficacité opérationnelle pour augmenter la profitabilité. ■

Informatique

Telindus introduit un nouveau logo



telindus

Belgacom ICT

Depuis le début de ses activités à Luxembourg en 1978, Telindus n'a cessé d'évoluer. Après le passage du fournisseur de technologies vers l'intégrateur de solutions, aujourd'hui Telindus propose d'accompagner ses clients en tant que partenaire de services. L'évolution que Telindus a subie est inspirée par le changement du monde des affaires qui l'entoure. Les technologies évoluent plus rapidement que jamais et

leur complexité ne fait qu'augmenter. Les clients recherchent un partenaire capable de traduire leurs besoins spécifiques en solutions ICT et plus encore, capable d'en gérer la complexité afin d'assurer la production des services nécessaires au bon fonctionnement de l'organisation. Dans ce contexte, Telindus s'engage à guider le client de la complexité vers la simplicité. Cette nouvelle approche se traduit autour du slogan «change things

your way». En effet, afin de rester leader dans leurs marchés respectifs, les organisations doivent être capables de changer rapidement.

Pour marquer ce changement, Telindus souhaite développer une nouvelle image. Les clients peuvent apprécier depuis peu le nouveau logo qui se veut symbole de ce nouveau dynamisme. Telindus a opté pour un déploiement graduel de sa nouvelle marque dans les 13 pays où elle est présente. Le résultat final sera visible le 26 octobre 2006 lors du 33^e Telindus Symposium.

Au début de cette année Telindus a joint ses forces à celles de Belgacom.

Sous l'identité de Telindus, la signature Belgacom ICT souligne le fait que la société devient l'entité ICT du groupe Belgacom. Cette synergie vient renforcer sa position dans les domaines de l'ICT et lui permet plus d'investissements dans la recherche de solutions adaptées aux besoins de ses clients et ainsi élargir continuellement son portefeuille de solutions pour les années à venir. Ses services se déclineront dorénavant autour de quatre grandes familles de solutions: risk management, entreprise application integration, collaboration et secure, well-managed infrastructure. ■

Voyages

VLM Airlines lance un programme innovant pour les voyageurs réguliers



VLM Airlines vient de lancer le programme «VLM Encore» qui récompense les voyageurs réguliers. VLM Encore est un programme réservé exclusivement aux passagers de VLM Airlines et n'est lié à aucun autre programme de fidélisation.

Ce programme se différencie de celui des autres compagnies aériennes car il ne nécessite pas de carte de fidélité, n'a pas

de conditions d'échange extrêmement élevées et ne requiert pas de login compliqué. VLM Airlines veut offrir à ses clients un programme de fidélité vraiment avantageux, avec des restrictions minimales et des conditions les plus simples possibles. Il est facile de récupérer les points VLM Encore, qui sont d'ailleurs offerts sur tous les vols, toutes les classes et tous les types de cabine.

EN BREF

Sales-Lentz

Neuer Winterkatalog

Rechtzeitig zum Ende des Sommers lädt Sales-Lentz zur Entdeckung des neuen hausinternen Winterkatalogs 2006/2007 ein. Vom Spätherbst über die Adventszeit, über Weihnachten und Silvester bis hin zum Frühlingsanfang bietet der neue Winterkatalog für jeden Reisefan das Richtige. Traumhafte Schneelandschaften, romantische Weihnachtsmärkte, aufregende Großstädte, exotische Länder und atemberaubende Landstriche warten nur darauf erkundet zu werden. Der Winterkatalog 2006/2007 bietet eine gelungene Mischung aus Wintersport, Entspannung, Kultur, Abenteuer und Entertainment. Neben bekannten und bewährten Reisen haben sich die Reisefachleute von Sales-Lentz aber auch eine Vielzahl von Neuheiten einfallen lassen. Der neue Winterkatalog ist in den 17 Sales-Lentz Reiseagenturen erhältlich.



Agence Bizart

Finaliste aux Cresta Awards

Le jury des 14^{es} Cresta International Advertising Awards vient de dévoiler sa short list: sur plus de 4.500 projets inscrits, issus de 52 pays différents, 265 finalistes ont été retenus, soit moins de 6 % du total. Avec son site éponyme www.bizart.lu, l'Agence Bizart fait partie des heureux élus. Les Cresta Awards ont été créés en 1993 par Creative Standards International en partenariat avec l'International Advertising Association. Les deux critères d'évaluation pris en compte par les 160 membres du jury sont l'originalité du concept et la qualité d'exécution. Les 265 finalistes, dont Bizart, seront évalués courant du mois d'août par le Cresta's International Grand Jury composé de 61 directeurs créatifs, graphistes, designers et références du web, internationalement reconnus. Les gagnants seront annoncés lors d'une cérémonie qui aura lieu à NewYork le 30 octobre. Informations sous www.cresta-awards.com/latest.html.

Cinéma

Beryl Koltz remporte le Méliès d'Or du meilleur court-métrage

Samsa Film, Cinénygma a.s.b.l. et le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle sont très fiers d'annoncer que le film «Starfly» de Beryl Koltz a remporté le «Méliès d'Or» du meilleur court-métrage fantastique européen lors du Espoo Ciné International Film Festival (Finlande) lors de la Cérémonie du Méliès d'Or. Ce prix a été créé par la Fédération Européenne des Festivals des Films Fantastiques (EFFFF). Le film avait remporté son passeport pour la compétition du Méliès d'Or en étant nommé lors du Cinénygma Luxembourg International Film Festival en novembre 2005 où il avait emporté le prix «Kodak Short Movie Award». «Starfly», une production d'Anne Schroeder pour Samsa Film de la jeune réalisatrice Beryl Koltz, remporte ainsi en moins d'un an sa 10^e récompense. (Photo de gauche à droite: Romain Roll, Cinénygma, Beryl Koltz, Christian Kmioitek, membre luxembourgeois du Jury).



Luxair Tours

La nouvelle Brochure Hiver est disponible

La nouvelle brochure Luxair Tours vient de paraître, proposant 16 destinations soleil dont l'Egypte et des croisières pour tous les goûts. Vacances sportives, bien-être ou découverte, Luxair Tours offre tout cela et plus encore... Le tour-opérateur de Luxair offre des remises substantielles pour réservations anticipées «Early Booking» – allant jusqu'à 165,- € par personne et par semaine – sont accordées dans plus de 130 hôtels de la brochure Luxair Tours pour toute réservation jusqu'au 31 octobre. Les jeunes mariés pourront voyager jusqu'à 25 % moins cher et les seniors pourront bénéfici-



EN BREF

cier de réductions jusqu'à 160,- € p.p./par semaine dans non moins de 36 hôtels. Quant aux plus jeunes voyageurs: Luxair Tours accorde de nombreuses réductions aux enfants et aux familles, avec des remises atteignant 75 % et des prix fixes pour enfants à partir de 99,- €. Pour des renseignements supplémentaires et pour toute réservation: Call Center Luxair Tours au (+352) 2456-4711 ou www.luxair.lu.

www.fortisinsurance.lu

Nouveau site Internet pour Fortis Assurances Luxembourg

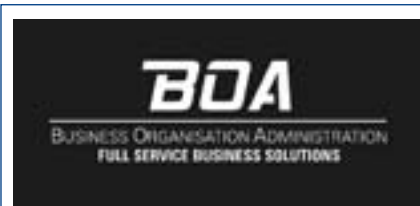
Vitrine de son image de marque, le nouveau site de Fortis Assurances Luxembourg se veut représentatif de ce que la compagnie souhaite offrir à ses clients et partenaires professionnels: un service

de qualité et l'image d'un groupe fort avec l'expression d'un know-how particulier au Luxembourg qui transparait tout au long de la visite. Outre sa gamme de produits, les clients pourront y trouver entre autres des informations sur le groupe, la compagnie, ses fonds, les chiffres clés, le mécénat et une liste complète de contacts professionnels. L'accent est mis sur l'interactivité. Deux moteurs de recherche sont à la disposition des internautes ainsi que la liste des agents au Luxembourg et un accès direct à la partie sécurisée du site (e-club). Le site est disponible en quatre langues (F-NL-D-GB).

Les passagers peuvent bénéficier du programme VLM Encore en s'inscrivant en ligne à www.flyvlm.com. Les passagers de VLM Airlines qui se sont déjà inscrits doivent simplement mettre leur profil à jour et confirmer leur participation au programme VLM Encore. Une fois inscrits, les membres peuvent automatiquement gagner des points à chaque réservation en ligne.

Les réservations hors-ligne, via un agent de voyage par exemple, permettent également de gagner des points. Il suffit pour cela de se connecter à son profil en ligne et d'introduire le numéro unique de son billet après chaque vol.

Les comptes en ligne de tous les membres de VLM Encore étant régulièrement mis à jour, cela leur permet de voir le nombre de points qu'ils ont gagné et comment ils peuvent être récupérés.



Bureau comptable
accepte encore des clients

Votre adresse commerciale
à Luxembourg-ville
Tarifs et loyer intéressants!

83, rue de Hollerich
L-1741 LUXEMBOURG
Tél. 400 815 - 20 ou - 33
Fax 400 815 - 40
info@boa.lu · www.boa.lu

Anniversaire

L'agence Royal-Monterey de Fortis Banque Luxembourg fête ses 85 ans



Fortis Banque Luxembourg vient de fêter le 85^e anniversaire de son agence Royal-Monterey à Luxembourg-Ville. Implantée depuis ses débuts à cet endroit, la banque y accueille depuis 2002 ses clients dans un cadre spacieux répondant aux derniers standards de confort et de sécurité.

Tout commença en 1920 lorsque la toute nouvelle Banque Générale du Luxembourg... belge, ayant son siège à Arlon, décida d'établir un deuxième siège à Luxembourg et acheta à cet effet un lopin de terre entre le Boulevard Royal et la rue Aldringen pour y construire une implantation. La construction à peine terminée, la BGL racheta la banque Belgo-Luxembourgeoise et son immeuble au coin du Boulevard Royal et de l'avenue Monterey. Un étage puis plusieurs, les agrandissements furent le reflet de la réussite croissante de l'entreprise. En 1935, par son

Pour assurer votre sécurité jour et nuit,
reposez-vous sur la maîtrise de nos équipes.



Jean-Louis / agent de sécurité G4S

AVANTAGE

Notre service de gardiennage est à votre disposition 24/24h pour assurer votre sécurité et celle de vos biens. Expérimentés et qualifiés, nos patrouilleurs sont également formés pour réagir en matière de risque d'incendie et de premiers secours. Leur savoir-faire est toujours d'actualité grâce à une formation continue, adaptée aux exigences du métier. Comptez sur nous !



enregistrement au Luxembourg sous forme de société anonyme, la banque devint luxembourgeoise.

Après les difficultés de la Seconde Guerre mondiale, la banque continua ses travaux d'agrandissement et de rénovation. Pas une année ne passait sans que des travaux ne soient planifiés ou exécutés.

En 1969, elle fêta fièrement ses 50 ans d'existence et remarqua dans son rapport annuel que le 30 septembre «la banque ouvrit au public le nouveau hall de guichets du siège social à Luxembourg, aux angles du Boulevard Royal, de l'avenue Monterey et de la

rue Aldringen». Il s'agissait d'une étape importante puisque ce hall faisait partie d'un immeuble flambant neuf et particulièrement moderne d'aspect.

Au cours des années suivantes, cette apparence ne changea plus; l'apparence interne non plus d'ailleurs.

En 1995, l'ouverture du Centre Bancaire Kirchberg laissa en ville des espaces vides mais inadaptés pour servir une clientèle toujours grandissante. Une rénovation, plus... une réorientation fondamentale s'imposaient donc.

En 1996, la banque put enfin compléter «son» bloc au Centre-Ville avec l'acquisition de la maison dite Schoet-

ter et située au coin du Boulevard Royal et de la rue Notre-Dame. Avec la mise en service de cette dernière tranche en 2002, les travaux au bâtiment appelé «Centre Royal-Monterey» ont pris fin après une longue période de rénovation et de transformation.

Le chef de l'agence Royal-Monterey, M. Robert Christophory, et son équipe composée de 105 personnes sont au service de la clientèle du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30.

Restauration

Guide Hachette des vins 2007: sélection des vins luxembourgeois



Remise au Pavillon Dauphine à Paris des coups de cœur par la directrice du Guide Hachette des Vins, Madame Catherine Montalbetti, aux lauréats luxembourgeois; de gauche à droite: Raymond Weydert, Raymond Kohll, Frank Keyser, Catherine Montalbetti, Yves Sunnen, Marc Kuhn.

Avec plus de 35.000 vins dégustés à l'aveugle et 10.800 sélectionnés, le Guide Hachette des Vins reste une référence incontournable sur le marché. Au service du consom-

mateur, le Guide Hachette des Vins s'attache une nouvelle fois à défendre objectivement la qualité et la diversité. Premier guide d'achat, ses principes d'élaboration et de sélection des vins à

l'aveugle en font une référence incontournable, sans esprit d'école.

Pour préparer la section luxembourgeoise de ce guide, une sélection extrêmement sévère s'est déroulée en avril à Remich. En effet ce ne sont pas moins de 136 vins et crémants du Luxembourg qui devaient passer cette dégustation, et en finale 41 étaient retenus afin de figurer dans le guide Hachette des Vins 2007: 3 Coups de Cœur, 7 «3 Etoiles», 12 «2 Etoiles», 7 «1 Etoile», 15 «Citations». Sélection d'importance s'il en est, car ce guide est une véritable reconnaissance pour les producteurs retenus, étant lu aussi bien par les professionnels que par le grand public.

Le lecteur retrouvera par la reproduction de leur étiquette dans le guide les 3 Coups de cœur attribués aux vins ayant suscité l'enthousiasme au sein du jury: Pinot Gris Rousemen 2005, Grand Premier Cru, Domaine Viticole R. Kohll-Leuck, Ehnen Riesling Ehnen Wousselt Vieilles Vignes 2005, Grand Premier Cru, Domaine Viticole Kohll-Reuland, Ehnen et Crémant de Luxembourg, Cuvée L et F Tradition, Domaine Sunnen-Hoffmann, Remerschen. Pour plus d'informations: www.vins-cremants.lu.



Le leasing made by ING Lease:

efficace, rapide, fiable

ING 

LEASE

Belle Etoile

Réaménagement du centre Autocenter Goedert



De gauche à droite: Léon Sorgo, Michel Goedert, Raymond Goedert, Armand Fohl, Georges Hilbert, Patrick Gerin

Dans le cadre de la politique de réaménagement de ses centres, Autocenter Goedert a inauguré celui de la Belle Etoile le 20 septembre 2006. Sur une surface de 400 m², il présente une offre optimisée de ses produits et un agrandissement de ses espaces ateliers électrique et mécanique pour la plus grande satisfaction de ses clients.

C'est sur ce même site qu'en 1973, le premier Autocenter a ouvert ses portes au Grand-Duché. Depuis, et tout au long de ces années, Autocenter Goedert n'a cessé d'innover pour aboutir à un nouveau concept de magasins: offrir un conseil de spécialistes dans l'ensemble des quatre métiers, essence, car wash, shop et atelier, mais aussi un vrai service, une qualité irréprochable et un

vaste choix de produits à des prix compétitifs. Cette démarche est destinée à mieux servir et à mieux accueillir les clients en anticipant leurs demandes et en analysant le marché.

Identification des sept points de vente de la marque grâce à une signalétique extérieure claire, présentation des métiers proposés par le centre, accueil centralisé à l'intérieur du shop, découpage des produits par univers, information claire sur les promotions et animations, ont signé en 2003 le début d'une nouvelle ère de magasins spécialisés. Le chantier à la Belle Etoile a démarré en janvier 2006 et sept mois plus tard, les premiers clients étaient accueillis dans ces nouvelles installations. Meilleure structuration et présentation de l'offre des produits, davantage de stocks et de références, une surface d'ateliers agrandie, tous les éléments sont réunis pour apporter entretien, confort, sécurité et performance aux voitures.

Dans un proche avenir, tous les autres centres seront également réaménagés afin de poursuivre une évolution générale positive qui se traduit en chiffres: 250.000 lavages et 1.000.000 de pleins de carburant annuels, vente de pneus et chiffre d'affaires triplés en 10 ans, création d'une centaine d'emplois sur la même période pour atteindre aujourd'hui près de 200 salariés. Plus d'infos sous www.autocentergoedert.lu. ■

Banques

Résultat semestriel record pour Fortis Banque Luxembourg

Le résultat consolidé net (part du groupe) de Fortis Banque Luxembourg S.A. (FBL) s'établit au 30 juin 2006 à EUR 301 millions, soit le résultat semestriel le plus élevé jamais réalisé par la banque. Les comptes consolidés ont été préparés

pour la première fois conformément au référentiel IFRS («International Financial Reporting Standards») tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Cette performance record a été soutenue par l'excellent développement des activités commerciales. C'est ainsi que

les produits nets d'intérêts ont augmenté de 13,2 % suite, d'une part, à la croissance des prêts accordés à la clientèle sous forme de crédits d'investissement professionnels et de leasing et, d'autre part, à des résultats plus élevés sur mise en équivalence de participations.

La bonne performance commerciale s'est également traduite par une hausse des commissions nettes de 14,1 %. Les coûts d'exploitation ont augmenté de 13,1 % en raison principalement de l'intégration de diverses entités ainsi que de l'engagement de personnel supplémentaire pour tenir compte de l'accroissement du volume des affaires. A périmètre constant, les frais restent sous contrôle.

Le résultat net (part du groupe) présente ainsi une croissance de 26,5 % comparé au premier semestre de l'exercice précédent. Le résultat semestriel n'inclut pas la plus-value réalisée sur la cession des titres Arcelor et comptabilisée seulement en juillet.

Traditionnellement au service de l'économie nationale, notamment de par sa capacité d'accorder des crédits sophistiqués et de taille, la banque confirme sa place de première banque des entreprises au Luxembourg. Au premier semestre 2006, les crédits d'investissement ont connu une croissance de plus de 12 %. Aux entreprises poursuivant une activité transnationale, Fortis offre un accompagnement européen grâce au réseau de plus de 120 Business Centers qui couvre désormais 18 pays. Par ailleurs, la stratégie du

groupe qui consiste à développer des synergies entre les activités de Commercial Banking et de Private Banking en servant à la fois l'entreprise et l'entrepreneur, se trouve largement confirmée par les résultats obtenus.

Au 30 juin 2006, Fortis Banque Luxembourg avait engagé 101 nouveaux collaborateurs (142 nouveaux engagés

au 31 août 2006). L'approche commerciale et les résultats de la banque se trouvent régulièrement confirmés par les prix qu'elle reçoit.

Ainsi, en 2006, Fortis Banque Luxembourg a une fois de plus été désignée Best Bank in Luxembourg par les magazines financiers internationaux Euromoney et Global Finance. ■



Automobile

Ford Luxmotor nouveau «main partner» de la Coque

La Coque et Ford Luxmotor ont convenu d'une collaboration étroite pour les deux prochaines années. Le concessionnaire, qui dispose de succursales à Münsbach et Esch-sur-Alzette, sera le «main partner» de la Coque et par la même, fournisseur officiel du parc automobile du Centre national sportif et culturel du Kirchberg.

Lors de la récente signature du partenariat entre M. Gabriel Deibener, président du conseil d'administration de la Coque, et M. Antoine Graas, associé-directeur général de Ford Luxmotor, le profit mutuel de ce partenariat a été mis en exergue. La proximité géographique entre le plateau du Kirchberg

et la zone industrielle de Münsbach, est un facteur décisif qui permet une collaboration étroite entre les deux partenaires.

Ford Luxmotor jouit d'un atout considérable. Sa situation dans la zone industrielle de Münsbach lui donne en effet une proximité idéale à la capitale et un accès rapide au réseau autoroutier. Les locaux de Ford Luxmotor offrent, sur 2.600 m², un showroom accueillant et un atelier disposant d'un équipement ultramoderne.

A quelques encablures seulement se trouve le plateau du Kirchberg, où la Coque propose sur quelque 43.000 m² non seulement une infrastructure sportive exceptionnelle, mais aussi une offre



d'espace tout à fait extraordinaire pour des expositions, conférences et manifestations d'entreprises et culturelles.

Outre, les locaux modulables et les installations techniques de très haute qualité, les offres dans le domaine de la gas-

tronomie et les possibilités de logement constituent des atouts supplémentaires de la Coque. ■

Enquête d'Atisreal Luxembourg

Excellent démarrage 2006 pour le marché de l'immobilier de bureaux



Le secteur bancaire et financier continue à jouer le rôle de moteur dans le secteur de l'immobilier de bureaux

L'enquête annuelle d'Atisreal portant sur l'évolution du marché de l'immobilier de bureaux à Luxembourg vient d'être publiée. L'étude souligne tout d'abord l'évolution de la situation économique générale. Cette dernière, on le sait, a été marquée par les très bonnes performances du secteur financier luxembourgeois en 2005. Pour ce qui est de 2006, les dernières statistiques publiées en juillet

par le Statec montrent qu'au premier trimestre de 2006 le PIB a connu une forte croissance en volume, croissance à laquelle le secteur financier a largement contribué. Tout indique que 2006 sera la troisième année consécutive marquée par une croissance économique nettement supérieure à celle de la zone euro (4,4 % contre 2,1 %).

Dans ce contexte, le marché de l'immobilier de bureau présente lui aussi un

très bon bilan de santé. A l'issue du premier semestre 2006, le «take up» enregistré (82.600 m²) atteint déjà plus de 81 % du total des m² traités pour l'ensemble de l'année 2005. C'est au cours des trois premiers mois de l'année que le marché a été le plus dynamique avec déjà un total de 60.000 m² négociés à fin mars 2006. Le secteur bancaire et financier continue à jouer le rôle de moteur dans ce secteur. Il représente à lui seul plus de 42 % du take-up total. La demande des sociétés de service continue de croître pour atteindre plus de 35.000 m² négociés. Ce regain de dynamisme est lié à la bonne santé du secteur financier et un environnement macroéconomique favorable.

Si l'on se penche sur l'évolution des loyers, on constate que le «prime rent» à Luxembourg reste stable. Dans le meilleur des cas (immeubles neufs, quartiers d'affaires recherchés au Centre-ville) ils oscillent, hors taxes et charges, entre 30 et 32 euros/m²/mois.

Un autre élément significatif est le taux de vacances des surfaces de bureaux. L'enquête révèle qu'il a continué à diminuer, passant de 5,6 % fin 2005 à 5 % actuellement.

En ce qui concerne le marché de l'investissement, le Grand-Duché de Luxembourg conserve son statut de pôle d'attraction pour les investisseurs internationaux. Le niveau des rendements y est pour quelque chose (actuellement entre 5,5 et 7 %) mais le rôle de la place financière de Luxembourg ainsi que la qualité des produits proposés expliquent également cet engouement. Le premier semestre de l'année 2006 a été marqué en cette matière par un démarrage en trombe puisqu'à ce jour on enregistre un volume total de 650 millions d'euros investis en immobilier, soit un volume correspondant à plus du double du montant total investi pour l'ensemble de l'année 2005. ■

KEYINN




APPARTOFFICE

42 Rue Albert 1er
L-1117 Luxembourg

tel : +352 27 61 61 1
fax : +352 26 38 95 43

info@key-inn.com
www.key-inn.com

Studios de 25m² à 55m² modulables en appartement, bureau, salle de réunion ou lieu de réception



Entrée des entrepreneurs

BIP Investment Partners
L U X E M B O U R G

Société d'investissement indépendante cotée à la Bourse de Luxembourg, BIP Investment Partners souhaite la bienvenue aux entreprises innovantes à fort potentiel de croissance. Entrepreneurs au service des entrepreneurs, nous fournissons du capital à des sociétés gagnantes au Luxembourg et dans les régions limitrophes.

Vous avez un projet ambitieux de création, de développement ou de reprise d'entreprise ? Contactez nous et voyons comment le concrétiser ensemble !

Rue des Coquelicots, 1, L-1356 Luxembourg, Tél.: +352 26 00 26-1, Fax: +352 26 00 26 50, www.bip.lu

DTZ Luxembourg

Le marché de l'immobilier de bureaux au troisième trimestre 2006

Avec plus de 98.000 m² loués à la fin du mois de septembre 2006 (hors renouvellement de baux existants), le marché de l'immobilier de bureaux affiche selon une analyse publiée par DTZ Luxembourg un dynamisme particulièrement important lors de cette année 2006. En effet, la moyenne de prise en occupation annuelle varie historiquement entre 100.000 m² et 120.000 m².

Une large part de ces transactions (48,5 %), en surfaces totales, provient du secteur banque finances assurances où les croissances annoncées auparavant dans les secteurs des organismes de placements collectifs se confirment en 2006.

C'est dans le quartier gare et à Bertrange que la plus grande partie des surfaces ont été prises jusqu'à présent. Le

grand nombre de surfaces louées à Bertrange s'explique par la livraison d'une partie de l'Atrium Business Park et de son succès auprès des locataires. Ces deux zones sont suivies de près par le CBD et l'Aéroport.

Un constat intéressant est également l'importance des transactions de plus de 5.000 m². Alors qu'elles étaient très minoritaires les deux dernières années, elles représentent à la fin du troisième trimestre plus de 31 % du total des surfaces louées. Cela montre la concrétisation de certains grands projets de relocalisation initiés auparavant.

Ce dynamisme sur le marché de l'occupation confirmerait le constat antérieur d'un renversement de marché observé par DTZ Luxembourg, qui estime que d'une situation avan-

tageuse pour les locataires, le marché évolue de manière ferme vers un marché dit «de propriétaire». Selon l'analyse de DTZ Luxembourg, les surfaces de bonne qualité pour les deux prochaines années seront difficiles à trouver et les loyers devraient repartir à la hausse. Cette inversion sur le marché immobilier est fortement influencée par l'évolution du «pipeline», c'est-à-dire par le développement de l'offre future de bâtiments. Comme cette offre est soumise à un rythme cyclique, qui résulte du délai entre le début des travaux et la livraison du bâtiment final, des divergences entre offre et demande sur le marché de l'occupation sont fréquentes. En 2006, à peine 50.000 m² de nouvelles surfaces de bureaux seront livrés et en 2007 seulement 75.000 m². ■

<p>BUREAUX SANITAIRES REFECTOIRES SALLES DE CLASSES BOXES POUR CHEVAUX OCCASIONS, etc</p>	<p>besoin D'ESPACE ???</p> <p>www.contimpex.lu</p>	<p>CONTIMPEX L-5368 SCHUTTRANGE TEL: 35 69 48 FAX: 35 80 09</p>
---	---	---

... the new feeling of working

Des idées créatives pour votre aménagement.



BLO

intérieur

- bureau
- horeca
- enseignement
- maison de soins
- hôpitaux

étude ■ conception ■ architecture d'intérieur ■ coordination ■ fourniture ■ installation

Bureau Line Office S.A., 64, rue des Prés, L-7333 Steinsel Tél.: +352 - 26 45 83 45 Fax: +352 - 26 45 83 55 E-mail: bureauline@pt.lu Web: www.bureauline.lu

Rappelez-vous le temps
de vos premières conquêtes.

mikado.lu

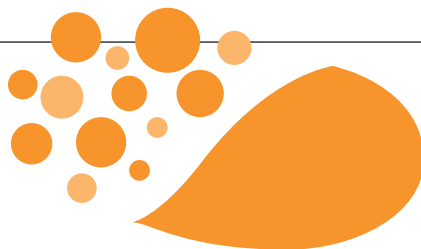


Deloitte.

Deloitte SA, 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
www.deloitte.lu • Tel: +352 451 451

Member of
Deloitte Touche Tohmatsu

© 2006 • Deloitte SA



Nouveau!

BOURSE D' ENTREPRISES



La «Bourse d'entreprises» laisse place à la «Bourse transfrontalière d'entreprises». Cette nouvelle initiative des Chambres de Commerce et d'Industrie de Namur, du Luxembourg belge, de Meurthe-et-Moselle et du Grand-Duché de Luxembourg vise à dynamiser la reprise d'entreprises sur le Luxembourg, la Belgique et la France en se dotant d'un outil informatique confidentiel et performant permettant la gestion des offres de cession et des demandes de reprises d'entreprises.

La bourse est disponible dès à présent en ligne sous:

www.bourse-entreprises.org

Lancement de la «**Bourse transfrontalière d'Entreprises**» un outil performant pour la cession et la reprise d'entreprises en Grande Région

Envie de reprendre ou de céder?
Envie de devenir intermédiaire
dans cette bourse?
Pour de plus amples renseignements,
l'Espace Entreprises reste
à votre disposition:

Espace Entreprises – Bourse d'Entreprises

7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg
E-mail: bourse@cc.lu
Tél.: +352 / 42 39 39 - 338
Fax: +352 / 43 83 26

La bourse facilite la transmission d'entreprises et la démarche des partenaires. Elle est guidée par la volonté de vouloir:

- créer une masse critique pour faciliter la rencontre entre cédants et repreneurs dans une vision de fluidité et de mise en réseau;
- dynamiser le marché de la transmission en terme de fiabilité des annonces et de professionnalisme des intervenants;
- promouvoir les territoires de chalandise de la Grande Région;
- pérenniser les activités économiques;
- sauvegarder l'emploi par le maintien d'entreprises rentables;
- développer l'esprit d'entreprendre par le biais de la reprise d'entreprise;
- assurer le contrôle de la qualité par le principe de la territorialité assorti d'un agrément préalable des intermédiaires professionnels sur base d'une charte de fonctionnement et de bonne conduite.

Cette action est co-financée par la Commission européenne dans le cadre du projet «RTCE».

(Dexia Start)

Lancer mon entreprise

c'est aussi grâce à eux

Présents à toutes les étapes du lancement et du développement de mon activité, les spécialistes Dexia Start m'ont aussi aidé lors des démarches administratives pour obtenir toutes les aides directes et subventions publiques. Un véritable coaching qui m'a permis de démarrer mon business en toute sérénité. Dexia Start, le service dédié aux créateurs d'entreprises par Dexia BIL.



**Professionnels :
testez-nous !**

Getting you there.

FORTIS 

**Une équipe de
conseillers spécialisés
à votre service**

Une offre résolument plus adaptée aux besoins des professionnels :
financement, trésorerie, gestion de patrimoine professionnel ou privé.
Profitez des solutions financières sur mesure élaborées pour vous
par Fortis Banque Luxembourg ! Contactez-nous au (+352) 42 42-2000.
www.fortisbanque.lu

PME | Professions libérales | Indépendants